

***MAIRIE D'ARLES***

**PREPARATION DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 AVRIL 2026**

✓✓✓✓✓✓

**- Conseil Municipal du 9 avril 2026**

✓✓✓✓✓✓

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
9 AVRIL 2026  
PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

N°1 : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025.....	5
---	---

**VIE DE LA CITÉ**

N°2 : RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025.....	6
N°3 : COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE - ANNEE 2024.....	8
N°4 : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....	17

**FINANCES**

N°5 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2026.....	19
N°6 : OPÉRATIONS 2026 RELATIVES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA DRAC ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE.....	20
N°7 : OPÉRATIONS 2026 RELATIVES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR.....	31
N°8 : PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES AUPRÈS DE L'ÉTAT - FIPDR 2026 - PROGRAMMES « S » ET « D ».....	36
N°9 : PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2026 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE.....	40
N°10 : OPÉRATION "AIDE AUX FORCES DE SÉCURITÉ 2026" - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR.....	43
N°11 : TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2026 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE.....	45
N°12 : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) ET DES FONDS VERTS - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT.....	47
N°13 : OPÉRATION "NOS COMMUNES D'ABORD 2026" - RÉNOVATION DU GYMNASSE LOUIS BRUN - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR.....	51
N°14 : DIVERSES OPÉRATIONS - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE.....	53
N°15 : RÉFECTION DES ÉCLAIRAGES DU COMPLEXE SPORTIF FOURNIER - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ACCM.....	55

N°16 :MISE EN CONFORMITÉ DES CRÈCHES - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE.....	57
--	----

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

N°17 :INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.....	59
N°18 :MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION.....	63
N°19 :REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS ENGAGÉS PAR LE MAIRE ET LES ÉLUS.....	64
N°20 :EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS.....	66
N°21 :REMBOURSEMENT AUX ÉLUS DES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS OU DE PERSONNES DÉPENDANTES.....	69

## **REPRÉSENTATIONS**

N°22 :CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO).....	72
N°23 :CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP) .....	74
N°24 :CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS.....	76
N°25 :CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	77
N°26 :CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DES CENTRES SOCIAUX DE LA VILLE D'ARLES (EPACSA) : DÉSIGNATION DES MEMBRES.....	80
N°27 :CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES : DÉSIGNATION DES MEMBRES.....	82
N°28 :CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DU STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE D'ARLES : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	84
N°29 :COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME : DÉSIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	85
N°30 :COMITE SYNDICAL ET COMITE TECHNIQUE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE (PNRC) : ÉLECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.....	87
N°31 :COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES (PNRA) : ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL.....	89
N°32 :SYNDICAT MIXTE DES TRAVERSÉES DU DELTA DU RHÔNE (SMTDR) : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	90
N°33 :COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE TERRITOIRE D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE (TE 13) : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON SUPPLÉANT.....	91

N°34 :COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE PROVENCE FLUVIALE : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON SUPPLEANT.....	92
N°35 :COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES ASSOCIATIONS SYNDICALES D'ARLES (SMGAS) - ÉLECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL....	94
N°36 :COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES (SICAS) : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	95
N°37 :COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA CRAU (SIAC) : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	97
N°38 :COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLÉE DES BAUX (SI2VB) : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON SUPPLÉANT.....	99

## **COMPTE RENDU DE GESTION**

N°39 :COMPTE RENDU DE GESTION - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	101
---	-----

## **QUESTIONS DIVERSES**

## **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

## *OUVERTURE DE LA SÉANCE*

### **N°1 : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,

**Service** : Assemblées

Le procès-verbal de chaque séance du Conseil municipal doit être approuvé par les Conseillers Municipaux présents à cette séance.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 18 décembre 2025 a été transmis à tous les Conseillers Municipaux, celui-ci appelle-il de votre part des commentaires ?

## *VIE DE LA CITÉ*

### **N°2 : RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025**

**Rapporteur(s) :** Catherine BALGUERIE-RAULET,  
**Service :** Développement durable

Conformément à l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II »), les communes de plus de 50 000 habitants ont l'obligation réglementaire de produire un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Ce rapport est présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire et de manière simultanée à la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Ce document vise à rendre compte de la manière dont les politiques publiques locales prennent en compte les enjeux du développement durable, à travers ses trois piliers : environnemental, social et économique.

La commune d'Arles s'inscrit dans cette démarche depuis plusieurs années. Le rapport 2025 présente les données, actions et engagements mis en œuvre au cours de l'année 2024.

Jusqu'à l'exercice précédent, la structuration du rapport s'appuyait principalement sur les principes de l'Agenda 21, cadre de référence adopté lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992.

Pour l'exercice 2025, la Ville a choisi de faire évoluer la présentation du rapport afin de l'aligner avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030.

L'Agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies, l'Agenda 2030 constitue une feuille de route universelle pour un développement durable à l'horizon 2030. Il repose sur 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), qui visent à concilier justice sociale, croissance économique, paix, solidarité et préservation des écosystèmes.

Ces objectifs s'adressent à tous les niveaux de gouvernance – international, national et local – et appellent à une mobilisation collective pour répondre aux grands défis de notre époque.

Cette nouvelle structuration permet une lecture plus transversale et cohérente des politiques publiques locales, en identifiant les contributions de la Ville d'Arles à chacun des ODD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,  
Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de présenter, préalablement au débat d'orientations budgétaires, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

Je vous demande de bien vouloir :

**PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport Développement Durable 2025 de la ville d'Arles ci-joint.

## *VIE DE LA CITÉ*

### **N°3 : COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE - ANNEE 2024**

**Rapporteur(s)** : Antonia ALLARD,

**Service** : DRH - Organisation et perspectives RH

Créé par l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique et codifié aux articles L231-1 à L 231-4 du Code général de la fonction publique, le rapport social unique (RSU) s'est substitué au rapport sur l'état de la collectivité (REC) depuis le 1er janvier 2021. Il s'agit d'une obligation légale. Ce rapport, élaboré chaque année, dresse un état des lieux de la situation du personnel dans la collectivité au 31 décembre de l'année écoulée.

Il récapitule des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel telles que les effectifs, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation et les droits sociaux selon une liste d'indicateurs déterminée, à partir desquels peuvent être établies les lignes directrices de gestion (LDG) qui définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité territoriale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L231-1 à L231-4,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 5,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales fixant les conditions et les modalités de la mise en œuvre du RSU,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Vu l'avis du Comité Social Territorial émis lors de sa réunion du 26 septembre 2025,

Vu le Rapport Social Unique 2024, joint en annexe,

Je vous demande de bien vouloir :

**PRENDRE ACTE** de la communication du Rapport Social Unique annexé à la présente délibération.



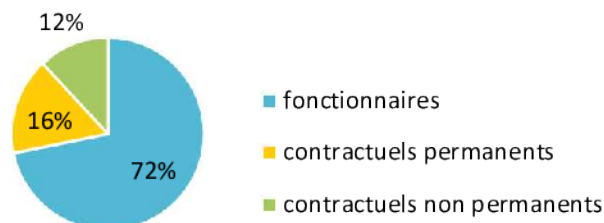
## COMMUNE D ARLÈS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

### Effectifs

#### ➔ 1 334 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 958 fonctionnaires
- > 218 contractuels permanents
- > 158 contractuels non permanents



#### ➔ 6 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ 4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel

#### ➔ Précisions emplois non permanents

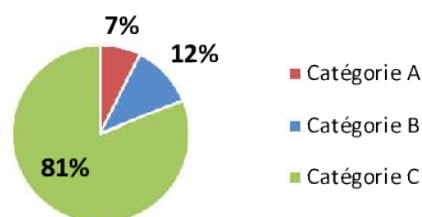
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 90 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

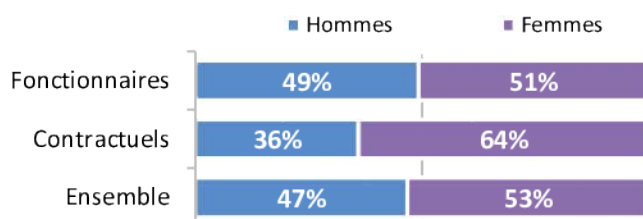
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	19%	19%	19%
Technique	60%	76%	63%
Culturelle	7%	1%	6%
Sportive	1%	3%	2%
Médico-sociale	4%	0%	3%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation	4%	1%	3%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut

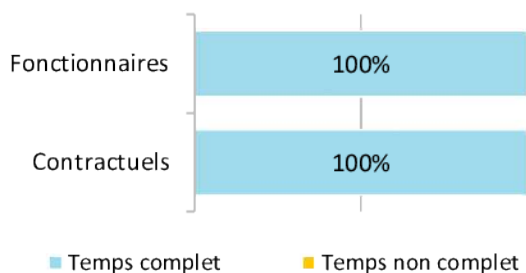


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

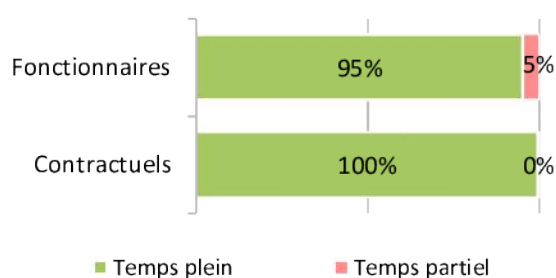
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	49%
Adjoints administratifs	11%
Agents de maîtrise	8%
Attachés	5%
Techniciens	4%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1% des hommes à temps partiel  
7% des femmes à temps partiel

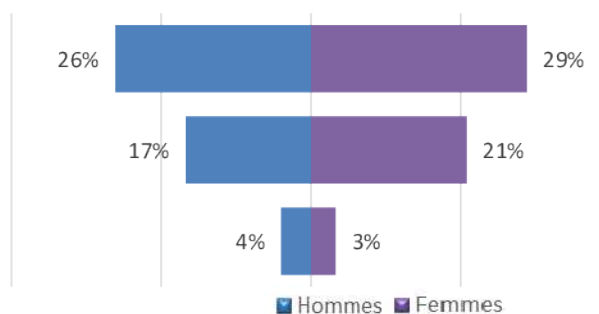
## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	50,95
Contractuels permanents	40,07
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>48,93</b>
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	37,75

de 50 ans et +  
de 30 à 49 ans  
de - de 30 ans

Pyramide des âges  
des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

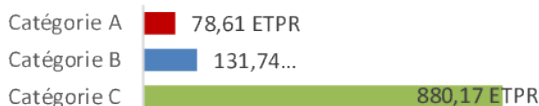
## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 1 206,42 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 926,35 fonctionnaires
- > 164,17 contractuels permanents
- > 115,90 contractuels non permanents

2 195 684 heures travaillées rémunérées en 2024

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

- > 2 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 2 agents en congés parental
- > 17 agents en disponibilité

- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > 3 agents détachés dans une autre structure
- > 4 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

### ➔ En 2024, 149 arrivées d'agents permanents et 125 départs

21 contractuels permanents nommés stagiaires

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
1 152 agents	1 176 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

#### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↘	-2,2%
Contractuels	↗	26,7%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>2,1%</b>

### ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	38%
Départ à la retraite	26%
Mise en disponibilité	15%
Mutation	11%
Démission	3%

### ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	48%
Remplacements (contractuels)	31%
Voie de mutation	11%
Réintégration et retour	9%
Recrutement direct	1%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

### ➔ 591 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel dont 580 n'ayant pas été nommé(s)

dont 64% des nominations concernent des femmes

### ➔ 6 lauréats d'un examen professionnel dont 1 n'ayant pas été nommé(s)

Aucune nomination concerne des femmes

### ➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité n'ayant pas été nommé

### ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

### ➔ 437 avancements d'échelon et 52 avancements de grade

## Sanctions disciplinaires

### ➔ 5 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	5	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

### ➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	40%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	20%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	20%

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 58,35 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>99 583 372 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>58 110 805 €</b>	➔	<b>Soit 58,35 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>37 157 235 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>2 958 970 €</b>
Primes et indemnités versées :	6 566 547 €		
IFSE :	3 773 002 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 205 511 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	654 097 €		
Supplément familial de traitement :	239 961 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	55 068 €	49 570 €	36 349 €	35 170 €	31 430 €	26 145 €
Technique	56 840 €	52 081 €	40 535 €	35 741 €	32 752 €	26 321 €
Culturelle	56 440 €	s	37 188 €	s	31 564 €	s
Sportive	s	s	37 078 €	29 869 €	32 398 €	s
Médico-sociale	s	s	s		31 417 €	
Police			48 829 €		42 008 €	
Incendie						
Animation			34 301 €		30 375 €	s
Toutes filières	55 272 €	49 061 €	38 020 €	33 847 €	32 740 €	26 338 €

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,67 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
<b>Fonctionnaires</b>	<b>18,29%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>13,55%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>17,67%</b>

⇒ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place

⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 49932 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024

⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### ➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	10 604 €			13 965 €			14 083 €			8 354 €		
Catégorie B	5 340 €			6 739 €			5 402 €			5 623 €		
Catégorie C	2 716 €			2 581 €			361 €			624 €		

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

## Absences

➔ En moyenne, 30,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 9,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,44%	2,67%	4,93%	1,03%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	8,26%	2,69%	7,22%	1,03%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,39%	2,74%	7,34%	1,32%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 42,9 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 33 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 2,5 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 71 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**

1 conseiller de prévention

➔ **FORMATION**

Nombre de jours de formation : 116 jours

Coût total des formations : 43 194 €

Coût par jour de formation : 372,36 €

➔ **DÉPENSES**

83 676,43 € (8 594.86 € DRH + 75 081.57 €

Coût EPI Ville)

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**136 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

⇒ 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent

⇒ 91 % sont fonctionnaires\*

⇒ 93 % sont en catégorie C\*

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour :

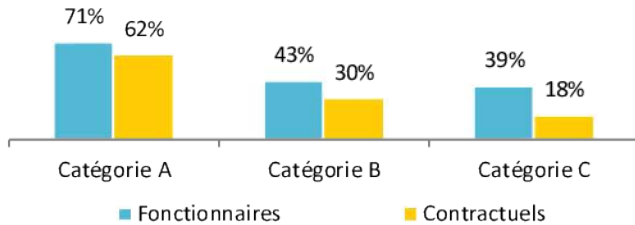
2019

## Formation

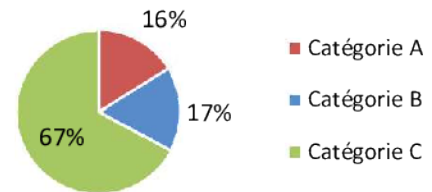
➔ En 2024, 38,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 1 556 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 473 020 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,3 jour par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	71 %
Coût de la formation des apprentis	9 %
Frais de déplacement	5 %
Autres organismes	16 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	54%
Autres organismes	41%
Interne à la collectivité	4%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	112 534 €	31 958 €
Montant moyen par bénéficiaire	195 €	166 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

➔ Jours de grève

27 jours de grève recensés en 2024

➔ Comité Social Territorial

7 réunions en 2024 dans la collectivité  
3 réunions de la F3SCT

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2025

Version 1



## ***VIE DE LA CITÉ***

### **N°4 :RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**Rapporteur(s)** : Antonia ALLARD,

**Service** : DRH - Organisation et prospectives RH

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe fondamental du service public, réaffirmé par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 qui impose aux employeurs publics de promouvoir l'égalité professionnelle et de prévenir toute forme de discrimination. Cette loi prévoit notamment la présentation, devant le Comité Social Territorial (CST), d'un rapport de situation comparée intégrant des indicateurs relatifs au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Dans le prolongement de ces engagements, la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes renforce les obligations des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants. Elle impose l'élaboration d'un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité, à présenter avant le débat budgétaire, afin d'éclairer les choix politiques et financiers de la collectivité.

Ces dispositions sont codifiées dans le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment à l'article L2311-1-2 et au D2311-16, qui précisent le contenu du rapport et les modalités de sa présentation. Ce rapport doit non seulement rendre compte de la politique interne en matière de ressources humaines, mais également des actions menées sur le territoire en faveur de l'égalité, des moyens mobilisés et des orientations pluriannuelles adoptées.

Le rapport présenté en annexe comprend :

- la présentation de la politique de ressources humaines de la Ville d'Arles en matière d'égalité professionnelle (recrutement, formation, temps de travail, promotions, conditions de travail, rémunérations, articulation vie professionnelle / vie personnelle) à partir des éléments des rapports sociaux 2021 à 2024, le focus issu du Rapport Social Unique 2024 et le bilan 2024/2025 des politiques publiques en direction des usagers ;
- le bilan du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle 2022-2024 ;
- le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle 2025-2028.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation de la Ville d'Arles en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Vu l'article D2311-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment les articles 61 et 77 ;

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité

entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Vu la présentation du Bilan du Plan Égalité Femmes Hommes 2022-2024 au Comité Social Territorial du 11 avril 2024 ;

Vu la présentation du Rapport de situation comparée année 2024 – Situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – Commune d'Arles au Comité Social Territorial du 26 septembre 2025 ;

Vu la présentation du Plan Égalité Femmes Hommes 2025-2028 à la Formation Spécialisée en Matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail du 12 décembre 2025 ;

Je vous demande de bien vouloir :

**PRENDRE ACTE** de la communication du rapport social unique annexé à la présente délibération.

## *FINANCES*

### **N°5 :RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2026**

**Rapporteur(s) :** Patrick DE CAROLIS,

**Service :** Finances

L'article L1612-26 du Code Général des Collectivité Territoriales, dispose que, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, soit présenté à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Après avoir pris connaissance des différents rapports :

- rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2026,
- rapport annuel de la gestion de la dette,
- rapport de la gestion du personnel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312-1 et R1612-49,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les trois rapports indiqués ci-dessus,

**2- ADOPTER** le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2026.

## *FINANCES*

### **N°6 : OPÉRATIONS 2026 RELATIVES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA DRAC ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**Rapporteur(s)** : Sylvie PETETIN,  
**Service** : Finances

Arles est mondialement connue pour la richesse de son patrimoine et de dynamisme culturel. La ville fait l'objet d'une première inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dès 1981, pour le bien culturel « Arles, monuments romains et romans » et depuis 1998, pour le bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ». Plus de 100 édifices sont protégés au titre des monuments historiques.

Le tissu artistique et culturel y est particulièrement dense. De nombreux artistes, auteurs, associations, institutions publiques et privées et écoles supérieures proposent tout au long de l'année des programmations culturelles variées ainsi que des offres de formation de grande qualité.

La tenue de grands festivals internationaux à caractère artistique ainsi que la richesse des institutions muséales, comme le Musée Réattu, le Musée Départemental Arles Antique, le Museon Arlaten – musée de Provence - et le Musée de la Camargue, le Musée de la Mode et du Costume (Fragonard), font d'Arles un pôle culturel de renommée nationale et internationale.

Durant ces dix dernières années, le paysage culturel et l'offre touristique de la commune se sont considérablement modifiés et étoffés, et ont contribué au développement de la ville en s'appuyant sur l'aménagement de grands projets urbains et architecturaux tels que :

- En 2013 : l'extension du Musée Départemental Arles Antique (Marseille Provence 2013),
- En 2014 : l'ouverture de la Fondation Vincent van Gogh Arles,
- En 2019 : l'inauguration du nouveau bâtiment de l'École Nationale Supérieure de la Photographie,
- En 2021 : l'ouverture de la fondation Luma et la réouverture du Museon Arlaten, fermé depuis 2007,
- En 2022 : l'ouverture de la fondation Lee UFAN Arles et le regroupement des principaux acteurs des Industries culturelles et créatives du territoire au sein de l'association Arles Créative,
- En 2023 : l'ouverture de la VII Académie et l'ouverture de la Fondation Thalie,
- En 2024 : l'installation de l'association Arles Créative à Quiqueras de Beaujeu,
- En 2025 : l'ouverture du Musée de la Mode et du Costume (Fragonard) et l'ouverture du Hub créatif à Quiqueras de Beaujeu,
- A partir de 2026 : l'ouverture de la fondation Bustamante et la création d'une cité de l'image, dédiée à la formation et l'entrepreneuriat dans le domaine des industries culturelles et créatives, futur quartier écoresponsable et connecté.

Pendant ces années, les politiques culturelles et patrimoniales de l'État et des Collectivités locales ont exprimé une vision commune de l'intérêt général dans le cadre de l'adhésion à un socle de valeurs indissociables du projet républicain se traduisant par :

- L'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement ;
- Le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de

l'éducation artistique et culturelle ;

- La préservation et la valorisation du patrimoine, pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- Une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

Dans un contexte où la situation des finances publiques, mais aussi les fractures de la société, mettent l'ensemble de la puissance publique à l'épreuve, la ville d'Arles réaffirme son engagement en faveur de la Culture et du Patrimoine, en consacrant à ce secteur une enveloppe « projets » de près de 3 M€ à son budget 2026 à laquelle il faut rajouter 6,7 M€ de charges de personnel et fluides, soit 9,7 M€.

La Commune déploie sa politique culturelle et patrimoniale, par l'intermédiaire de sa Direction du Patrimoine et de la Culture et de ses services (Archives, Culture, Patrimoine) ainsi que par ses équipements culturels municipaux (Médiathèque, Musée Réattu et Théâtre d'Arles) et sollicite au quotidien le Ministère de la Culture, via sa Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Département des Bouches du Rhône, la Région Sud et la Communauté d'Agglomération ACCM, pour espérer reconduire un partenariat solide contribuant à son rayonnement culturel et patrimonial.

### **Opérations conduites par le service du Patrimoine**

#### **1 / Étude Schéma Directeur Patrimonial – Phase 1**

La mise en place du schéma directeur s'inscrit dans la continuité des échanges engagés avec la DRAC autour de la mise à jour du plan de gestion UNESCO de la ville d'Arles. Ce schéma directeur a pour vocation d'enrichir et de compléter ce plan, en apportant une vision stratégique et cohérente pour futurs projets. L'objectif est de définir un cadre clair permettant de prioriser les actions, d'optimiser les financements et de garantir la conformité avec les exigences patrimoniales et réglementaires. Ce document constituera un outil de pilotage essentiel pour coordonner les projets et assurer leur pérennité.

Le calendrier prévisionnel prévoit l'élaboration d'une ossature et d'une trame du schéma directeur d'ici fin 2028 – début 2029, en cohérence avec le rythme de mise à jour du plan de gestion UNESCO. Cette démarche collaborative vise à renforcer la lisibilité des interventions et à soutenir une stratégie durable pour la valorisation et la préservation du patrimoine arlésien.

Les bâtiments concernés par la priorité 1 en 2026 sont les Thermes de Constantin, l'église Sainte-Anne, l'Amphithéâtre pour la gestion des eaux pluviales et l'accessibilité, l'église Saint-Trophime (couverture et élévation Nord), les remparts antiques (portion de la porte d'Auguste à la rue Portagnel). Ce Schéma Directeur Patrimonial sera réalisé en 3 phases. Pour l'année 2026, le coût prévisionnel s'élève à 41 000 € HT.

#### **2 / Étude Phytosanitaire des végétaux des Alyscamps**

Compte-tenu notamment de la présence du chancre coloré des platanes relevée à proximité (Croisière), l'ABF a souhaité qu'une étude phytosanitaire soit réalisée sur le site des Alyscamps, afin d'actualiser les données sanitaires datant d'une dizaine d'années.

Le montant de cette étude est estimé à 3 800 € HT.

#### **3 / Théâtre Antique - Sécurisation Mur Nord - Tranche 2**

Durant l'été 2024, trois murs d'enceinte mitoyens de soutènement des immeubles de la rue Porte de Laure ont connu des éboulements obligeant les services techniques de la Ville à installer de toute urgence un périmètre de sécurité pour empêcher l'accès des visiteurs à proximité. Un péril a été déclaré au tribunal de Marseille et une surveillance régulière du mur a été mise en place en attendant études et travaux. Une 1ère phase de travaux concernant les

parcelles AE 413 / 414 / 412 / 411 / 410 / 407 / 404 et 534 a été financée sur l'exercice 2025. Les travaux de la seconde phase prévue en 2026 sur les parcelles AE 414 / 401 / 402 comprendront une mise hors péril et en sécurisation des murs ainsi qu'une restauration des maçonneries pérenne et conforme à l'existant.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 164 846 € HT (MOE : 23.128 € HT – Travaux 141.718 € HT).

#### **4 / Église des Prêcheurs**

L'église, utilisée chaque année pour des expositions et des événements variés (bodegas, concerts, RIP, etc....) présente des désordres structurels graves mettant en péril sa conservation de même que la sécurité du public. Un constat visuel, en septembre 2024, a montré d'importantes fissures, dont les plus inquiétantes se situent au niveau des voûtes de la nef, de nombreuses infiltrations d'eau et des désordres liés à la pollution, et a conduit, par mesure de sécurité, à une fermeture complète de l'édifice jusqu'à nouvel ordre. Une étude approfondie de Maîtrise d'œuvre a été conduite en 2025, afin de permettre le démarrage des travaux nécessaires à la conservation de l'édifice dès 2026. Ces travaux seront réalisés en 2 tranches (2026 et 2027). La tranche 1 comprendra des travaux de confortement et de maçonnerie sur le chœur, la chapelle St Dominique, le pilier Sud-Ouest (fortement fragilisé, il s'est avéré nécessaire, en concertation avec la DRAC et le CD 13, de le consolider en priorité) ainsi que le traitement des abords, avec un suivi archéologique du chantier (les travaux de la tranche 2 en 2027 porteront sur la nef).

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 469 618 € HT (MOE Tranche 2 : 21.516 € HT - Travaux Tranche 1 : 448.102 € HT).

#### **5 / Église Sainte Anne**

L'église Sainte-Anne présente des désordres structurels nécessitant une intervention urgente afin de garantir la sécurité des visiteurs et la conservation du monument.

Si les études de diagnostic sont prévues par le schéma directeur tranche 1, il n'en demeure pas moins que dès à présent, des traces de perte de matière provenant des voûtes sont régulièrement observées au sol, témoignant d'une dégradation active et que plusieurs fissures préoccupantes ont été relevées, pouvant compromettre la stabilité des parties hautes de l'édifice. Il est donc nécessaire dès 2026 d'aller plus avant dans les études de Maîtrise d'œuvre (APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC) pour procéder à des vérifications approfondies afin d'identifier l'origine des désordres et d'évaluer leur impact en vue de définir les solutions de restauration adaptées. Ceci afin de permettre de lancer les travaux sur l'exercice 2027.

Le montant prévisionnel de la MOE est estimé à 59 168 € HT.

#### **6 / Travaux de gros entretien du Patrimoine**

##### **6/1 Cryptoportiques**

Des infiltrations dans les Cryptoportiques ont entraîné des investigations et notamment une campagne de fumigation menée par la Saur le 28 mars 2025, un défaut d'étanchéité des regards et canalisations d'eaux usées a alors été identifié dans une cour privée. Une mise en demeure a été adressée au propriétaire afin d'assurer la suppression des causes d'humidité et la conformité des installations. À la suite de cette phase de travaux, des travaux d'assainissement sont planifiés pour 2026, comprenant le nettoyage des surfaces pour éliminer les liquides et résidus biologiques dus aux infiltrations, le brossage doux des pierres et surfaces et la reprise des joints dégradés au mortier de chaux.

Le coût des travaux est estimé à 49 998 € HT.

##### **6/2 Thermes de Constantin**

Depuis le mois d'août 2025, certaines chutes de pierres ont été constatées aux Thermes. Dans

un premier temps, un suivi régulier des zones sensibles a été assuré afin de surveiller l'évolution du phénomène. Face à la persistance du risque, des barrières Héras ont été progressivement mises en place pour sécuriser les secteurs les plus exposés. À ce jour, quatre zones sont protégées par des barrières. L'état actuel s'apparente à un péril, ce qui justifie une action rapide. Les études diagnostiques seront réalisées dans le cadre du schéma directeur, et les travaux de conservation urgents interviendront ensuite, sous contrôle du MOE.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 41 030 € HT.

### **6/3 Dévégétalisation annuelle et petites maçonneries**

En parallèle de son programme de restauration et de mise en valeur du patrimoine, la ville mène également plusieurs actions ponctuelles sur l'ensemble des sites ne faisant pas l'objet d'une restauration globale et s'est engagée dans l'entretien des monuments en intervenant notamment sur la végétation parasite. L'intervention s'effectue en plusieurs temps pour traiter, arracher et rejointoyer au mortier de chaux afin de limiter la repousse et conforter les maçonneries. Ces travaux nécessitent un retour après plusieurs années consécutives afin de vérifier qu'aucune repousse n'a eu lieu et compléter les petites maçonneries le cas échéant.

En deçà de l'entretien fonctionnel des édifices, il s'agit là de rendre la dévégétalisation efficace sur des zones de construction pointées par les services municipaux (en accord avec le maître d'œuvre) comme étant sensibles (conditions climatiques favorables à la pousse de végétaux).

La campagne 2026 concerne les sites suivants : l'église Saint-Julien, la Verrerie, les Remparts, l'église des Carmes Déchaussés, le Pont de Crau, le musée Réattu, la commanderie Sainte-Luce, l'église Saint-Blaise.

Le coût prévisionnel est estimé à 50.001 € HT.

## **7 / Objets Mobiliers**

### **7/1 Grands tableaux de Louis Finson - Tranche 3**

L'église Saint-Trophème d'Arles conserve trois œuvres majeures de Louis Finson, peintre caravagesque actif au début du XVIIe siècle : l'Adoration des Mages, la Lapidation de Saint Étienne et l'Annonciation. Ces tableaux constituent des pièces essentielles pour comprendre l'influence du Caravage, avec lequel Finson partagea son atelier à Naples et dont il réalisa des copies. Une opération d'ensemble pour la conservation de ces objets mobiliers et de leurs encadrements a été engagée dès 2024 (études préalables et diagnostics), s'est poursuivie en 2025 avec la restauration des toiles, et s'achèvera en 2026 avec le traitement des encadrements et retables. Le ré-accrochage des toiles est envisagé en 2027, en fonction du calendrier du projet d'exposition internationale sur Louis Finson mené par les musées de Naples et de Marseille, où elles seront exposées.

Le coût prévisionnel de la tranche 3 est estimé à 132.428 € HT.

### **7/2 St Antoine Abbé de Finson**

Cette œuvre d'excellente facture est attribuée depuis peu, par des spécialistes de l'art flamand, au peintre Louis Finson. Elle représente le saint âgé, barbu, en habit d'ermite accompagné de ses attributs traditionnels. Conservée dans de très mauvaises conditions depuis les bombardements de 1944 près de l'église St Julien, où elle fut un temps entreposé, elle a été souvent roulée et a été retrouvée dans un grenier... Inscrite depuis le 15 mai 2025 à l'inventaire des Monuments Historiques, il est prévu de procéder à sa restauration complète et sa remise sur châssis afin de pouvoir l'exposer à nouveau.

Le projet est estimé à 28.720 € HT.

### **7/3 Sainte Ursule de Jacques Peytret**

Ce tableau du XVIIe siècle, attribué à Jacques Peytret, architecte, dessinateur et peintre arlésien, constitue un témoignage exceptionnel du patrimoine local. L'œuvre représente Sainte

Ursule, martyre des III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècles, entourée des 11 000 Vierges. L'artiste est notamment connu pour avoir réalisé l'actuel Hôtel de Ville (avec Jules Hardouin-Mansart), l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu et le socle de l'obélisque. Le tableau Sainte Ursule fut extrait de l'église Saint-Julien après les bombardements de 1944. Il a été roulé, plusieurs fois déplacé et conservé dans des conditions précaires. Avant son diagnostic, il était entreposé dans un grenier de demeure privée ouvert aux courants d'air et aux pigeons. Ce stockage inadapté et prolongé a entraîné empoussièrement, déformations, usures, auréoles d'humidité et de nombreuses déchirures. Il est prévu de procéder à la restauration complète de la toile par une restauratrice spécialisée et de remettre la toile sur un châssis adapté pour garantir sa conservation à long terme.

Le projet est estimé à 19.200 € HT.

#### **7/4 La Piéta de l'église de la Major**

Ce tableau anonyme daté de 1677 représente une Pietà ou Déploration du Christ. Il se distingue par la présence du portrait de monseigneur de Roquemartine, évêque de Grasse, d'origine arlésienne, et qui en fut le commanditaire. Initialement intégré au retable de l'église de La Major, près du pilier du chœur côté Épître, le tableau a été déposé à une date indéterminée. Il se trouve, depuis au moins 2015, dans un atelier de restauration, en attente d'intervention. La toile est très encrassée et présente plusieurs déchirures, dont une au centre assez importante. Les interventions prévues sont les suivantes : réaliser un bilan sanitaire complet par un restaurateur agréé du patrimoine, procéder à la restauration de la toile et de son châssis et réintégrer le tableau dans son retable à l'église Notre-Dame La Major.

Le projet est estimé à 17.250 € HT.

#### **7/5 Lustres de la Chapelle de la vierge - Église Saint Trophème**

La chapelle de la Vierge, édifée au XV<sup>e</sup> siècle, fait partie des chapelles ouvrant sur le déambulatoire et conserve, outre ses vitraux, un mobilier remarquable, inscrits ou classés au titre des Monuments historiques. Les deux lustres qui éclairent la chapelle datent du XVIII<sup>e</sup> siècle et sont inscrits au titre des Monuments historiques depuis le 30 mars 1981. Cette paire de lustres présente est particulièrement encrassée et oxydée. Ses pampilles sont fragilisées et se détachent au moindre mouvement. L'installation électrique est également vétuste et nécessite une révision. Les travaux suivants seront réalisés par un conservateur-restaurateur agréé : dépose des lustres et constat d'état détaillé, nettoyage, cirage et restauration des éléments métalliques et décoratifs, ré-électrification sécurisée puis repose des deux lustres dans la chapelle.

Le projet est estimé à 7.730 € HT.

#### **7/6 Restauration des fresques de Dyf - Étude**

Ce projet n'ayant pas pu être financé en 2025, il est représenté auprès des partenaires en 2026. La salle des fêtes a été construite au début des années 1930 accompagnée d'un jardin public, dit « jardin d'hiver », et d'un solarium où Marcel Dyf a peint cinq fresques. Les cinq panneaux rectangulaires décorent le mur de soubassement de la promenade des Lices et représentent des scènes liées à l'identité de la ville : chantier naval, scène de vendanges, fête du taureau, chevaux et Lion d'Arles. Ces fresques ont connu d'importantes dégradations à la suite des différents remaniements qui ont eu lieu depuis. La ville souhaite donc mandater un conservateur-restaurateur d'œuvre peinte, afin de réaliser un constat d'état et un chiffrage en vue d'une dépose et d'une restauration.

Le projet est estimé à 9.320 € HT.

### **8 / Visibilité et attractivité des Monuments**

Même s'il existe quelques panneaux et totems, la signalisation, la signalétique et les outils de médiation dans les monuments demeurent insuffisants. En 2023, une étude globale pour la visibilité et l'attractivité des monuments a fourni des préconisations phasées sur un plan pluriannuel. Ce plan pluriannuel a été décliné dès 2024, avec la phase 1, qui a permis la

réalisation d'un schéma directeur de signalisation et l'installation de l'affichage dynamique dans les accueils des monuments. En 2025, la phase 2 a concerné la diversification des outils de médiation avec la création d'un livret-jeu proposant une offre personnalisée et spécifique au public familial et d'une application numérique de visite pour les 6 monuments UNESCO, comportant des illustrations, des textes écrits et audio en cinq langues pour une visite en autonomie. La phase 4 du programme sera déclinée en 2026 par la fabrication et l'installation de la signalétique conçue en 2024 et la création d'un site Internet « Arles Monuments ». Le coût du projet de la phase 4 est estimé à 41.700 € HT.

### **9 / Ville d'Art et d'Histoire**

Dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire, la ville d'Arles développe une politique d'animation et de valorisation de son patrimoine pour les Arlésiens, le jeune public et les visiteurs. La demande de subvention 2026 porte sur les actions de médiation dans les monuments de la ville pour une quarantaine de classes (une centaine d'intervention auprès des scolaires) et plus largement dans le site patrimonial remarquable, avec des visites thématiques, des conférences, des rencontres avec des professionnels ou des tables rondes à l'attention des Arlésiens et des visiteurs.

Le projet est estimé à 46.000 € TTC.

### **Opérations conduites par le Musée Réattu**

#### **10 / Ateliers Publics Médiation**

Les actions de médiation en direction des différents publics seront en 2026 déclinées sur 3 volets :

- la réalisation de reproduction tactiles d'œuvres des collections du Musée afin de permettre aux visiteurs aveugles ou malvoyants de découvrir des œuvres majeures,
- des actions autour de la photographie pour les adolescents avec l'artiste Suzanne Hetzel,
- des rencontres avec des artistes plasticiens, photographes et sonores pour apporter au public un regard différent sur le ré-accrochage des collections : « Musée réinventé ».

Le projet est estimé à 15.000 € TTC.

### **Opérations conduites par le service des Archives Municipales**

#### **11/1 Campagne de numérisation 2026**

En 2026, la campagne de travaux permettra la poursuite de la numérisation des registres de la peste de 1636 et 1720 engagée en 2025. Il s'agira principalement des rôles concernant les personnes suspectes, mises en quarantaine et décédées de la peste, ainsi que des mesures de protection et des ordonnances du bureau de santé.

Le projet est estimé à 4.261 € HT.

#### **11/2 Campagne de restauration 2026**

En 1980 un dégât des eaux avait endommagé des registres des comptes de la ville de 1437 à 1599. Ces derniers avaient été traités (lyophilisation et séchage rapide) par le CICL mais le traitement avait fait augmenter leur volume et ils n'avaient pas été reboîtés. La Ville a engagé une campagne de restauration étalée sur 6 ans pour réaliser ces travaux. En 2025, pour la 1ère tranche, 15 registres ont été restaurés (de 1437 à 1516). Une seconde tranche interviendra en 2026 pour 15 nouveaux registres concernant les années 1517 à 1530.

Le projet est estimé à 3.442 € HT.

### **Opérations conduites par le service de la Culture**

#### **12 / Arles se livre 2026**

La Ville organisera en février 2026 la 9ème édition de l'événement « Arles se livre » manifestation désormais inscrite dans le paysage culturel arlésien. Au programme : deux

salons du livre (autour des libraires et des historiens), douze rencontres littéraires (avec des auteurs et des traducteurs), huit ateliers « les beaux métiers du livre », trois lectures musicales et deux visites des fonds patrimoniaux de la Médiathèque.  
Le projet est estimé à 30.000 € TTC.

### **Opérations conduites par le Théâtre Municipal**

#### **13/1 Projet global 2026 - Fonctionnement**

Le projet artistique du théâtre d'Arles s'est donné pour principaux objectifs :

- D'offrir une programmation pluridisciplinaire dans les domaines du théâtre, du cirque, de la danse et de la musique,
- D'avoir une attention particulière aux sorties en famille et au jeune public,
- De cultiver des liens avec les populations du territoire : partager son projet artistique avec tous les publics et notamment les publics plus éloignés du monde artistique, le milieu scolaire et universitaire ainsi que les territoires ruraux peu ou pas équipés,
- De proposer des fils conducteurs dans la saison sous forme de correspondances d'un spectacle à l'autre,
- D'accompagner des artistes,
- De développer une programmation ponctuelle hors les murs,
- De construire, pérenniser, développer les partenariats et mises en réseau,
- De favoriser les projets participatifs après la pandémie, développer la formation.
- De favoriser la réflexion autour de la création numérique dans le spectacle vivant.

Le projet est estimé à 1.346.380 € HT.

#### **13/2 Mieux produire – Mieux diffuser**

Le dispositif « Mieux produire, mieux diffuser », initié par le Ministère de la Culture, vise à mettre en œuvre une politique d'aide et de soutien à la création artistique du spectacle vivant prenant en compte l'aide à la création puis la diffusion d'œuvres par des acteurs de diffusion agissant sur un territoire commun. Cette dynamique vise à favoriser la pérennité, l'essor des créations, en impulsant une dynamique de diffusion dans des lieux situés sur un même territoire. Cette démarche favorise un effet d'entraînement auprès d'autres lieux du territoire conduisant la compagnie à présenter in fine un nombre de représentations conséquents dans un temps resserré (effet de tournée et de péréquation). Cette pratique permettra aux diffuseurs de bénéficier d'économies d'échelles et contribuera à une meilleure maîtrise de l'impact écologique liée à la diffusion des spectacles.

Le projet est estimé à 76.314 € TTC.

#### **13/3 Option Théâtre au Lycée**

En soutien aux ateliers à destination des élèves en option théâtre des Lycées Montmajour (Arles) et l'Emperi (Salon-de-Provence), ces ateliers spécifiques sont menés par la Compagnie Sortie 23 (Lycée Montmajour) et la compagnie Ildi!eldi (Lycée l'Emperi).

Le projet est estimé à 8.251 € TTC.

#### **13/4 Ateliers et stages**

Le théâtre d'Arles offre un panel d'ateliers tout public tout au long de la saison sans prérequis de niveau ou pratique artistique préalable. Ouvert à tous ces ateliers sont l'occasion de créer du "Commun" en dehors de la fréquentation aux spectacles et d'offrir des temps de rencontres et d'échanges plus intimistes à nos spectateurs. Avec notamment, des ateliers un jeudi par mois avec Iraka, slameur arlésien ; des stage parent / enfant une fois dans l'année autour de la programmation jeune public ; un stage danse tout public et 1 stage théâtre tout public. Des ateliers-garderie trois fois dans la saison pour les petits de 6 à 10 ans. Un stage "jeune" durant les vacances de Printemps

Le projet est estimé à 4.196 € TTC.

### **13/5 Formation des enseignants du 1er et second degré et ateliers de pratiques 1er degré**

Le théâtre d'Arles développe une politique de formation à destination du premier et second degré notamment avec le soutien de la professeure relais Karine Vial. Nous aimerions permettre chaque année deux temps de formations : un temps pour le premier degré construit avec l'IEN et un stage PAF (plan académique de formation).

Le théâtre propose également des parcours aux classes du territoire, ces parcours sont agrémentés de temps de rencontre et d'ateliers de pratique. Les classes ont peu de moyens pour offrir de véritable école du spectateur aux enfants et nous aimerions structurer nos parcours pour cinq classes de primaires par an autour de notre programmation jeune public.

Le projet est estimé à 4.000 € TTC.

### **13/6 Réponse à AAP Culture et Justice - Les Arts du Cirque**

Ce projet a pour objectif de permettre à des jeunes, mineurs et majeurs, isolés des pratiques artistiques et culturelles de découvrir l'univers du cirque contemporain et s'exercer aux fondamentaux de la pratique, au sein du théâtre d'Arles. Il s'agira de lever les a priori et les préjugés sur l'univers du cirque, et d'apprendre avec cet art à vivre ensemble pendant plusieurs jours, en veillant à ce que chacun trouve sa place au sein du groupe que ce soit sur les agrès, derrière une table en magie, devant et/ou derrière un appareil photo ... Le projet propose une pédagogie innovante : utiliser les arts du cirque non pas comme une fin en soi, mais comme un moyen d'expression, de créativité et de développement de chacun, dans l'écoute bienveillante, la découverte, le plaisir du jeu, la confiance en soi, et l'autonomie.

Le projet est estimé à 6.482 € TTC.

Détail des demandes de subventions 2026

L'ensemble de ces opérations représente un coût de 2.908.262 € TTC, et le plan de financement prévisionnel global s'établit comme suit :

<b>Montant global TTC</b>	<b>2 908 262 €</b>
DRAC PACA	747 694 €
Département 13	468 325 €
Autres	444 826 €
Ville d'Arles	1 247 417 €

L'annexe jointe à la présente délibération récapitule le détail des demandes de subventions sollicitées pour l'exercice 2026 auprès de la DRAC PACA, et du Département des Bouches-du-Rhône.

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, et l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 de ce décret,

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités d'intervention du Département quant au financement des dépenses d'équipement des Communes,

Considérant les dépenses d'investissement prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement et inscrites au budget principal de la Commune pour l'exercice 2026,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- SOLLICITER** auprès de la DRAC PACA les aides financières précisées dans l'annexe 1 à

la présente délibération pour un montant total de 747 694 €.

**2- SOLLICITER** auprès du Département des Bouches du Rhône les aides financières précisées dans l'annexe 1 à la présente délibération pour un montant total de 453.325 € au titre des Monuments Historiques.

**3- SOLLICITER** auprès du Département des Bouches du Rhône les aides financières précisées dans l'annexe 1 à la présente délibération pour un montant total de 15.000 € au titre de l'aide au Tourisme.

**4- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir sur ces dossiers de financement.

**5- AUTORISER** Monsieur le Maire, à toutes fins utiles, à solliciter toute autorisation d'urbanisme et de droits des sols qui s'avérerait nécessaire pour ces projets.

## Annexe 1

N° Délib	N° ETAT	N° CD 13	TYPES / LIEUX	OPERATIONS	DEPENSES		RECETTES			Charge nette
					TTC	HT	ETAT	CD 13	Autres	Ville d'Arles
				<b>Culture et Patrimoine - Etudes et travaux en site patrimonial</b>	<b>2 908 262 €</b>	<b>2 680 135 €</b>	<b>747 694 €</b>	<b>468 325 €</b>	<b>444 826 €</b>	<b>1 247 417 €</b>
					<b>53 760 €</b>	<b>44 800 €</b>	<b>22 400 €</b>	<b>10 250 €</b>	<b>0 €</b>	<b>21 110 €</b>
1	28 286 292	AC 028 115	Etudes générales	Schéma Directeur Patrimoine	49 200 €	41 000 €	20 500 €	10 250 €		18 450 €
2	28 313 282		Alyscamps	Etude Phytosanitaire	4 560 €	3 800 €	1 900 €			2 660 €
				<b>Culture et Patrimoine - Investissement (Tx et MOE)</b>	<b>1 258 596 €</b>	<b>1 049 309 €</b>	<b>505 632 €</b>	<b>291 354 €</b>	<b>0 €</b>	<b>461 610 €</b>
3	28 316 048	AC 028 116	Théâtre Antique	Sécurisation mur Nord MOE T2	27 754 €	23 128 €	11 564 €	5 782 €		10 408 €
3	28 317 440	AC 028 116	Théâtre Antique	Sécurisation mur Nord Travaux T2	170 062 €	141 718 €	70 859 €	35 430 €		63 773 €
4	28 303 904	AC 028 117	Prêcheurs	MOE 2026	25 819 €	21 516 €	10 758 €	5 379 €		9 682 €
4	28 305 175	AC 028 117	Prêcheurs	Péril structure Travaux Tranche 1	537 722 €	448 102 €	224 051 €	134 431 €		179 241 €
5	28 245 919	AC 028 119	Ste Anne	MOE avant Travaux	71 002 €	59 168 €	26 626 €	14 792 €		29 584 €
6/1	28 088 949	AC 028 051	Cryptoportiques	Travaux d'assainissement	59 998 €	49 998 €	22 499 €	12 500 €		24 999 €
6/2	28 314 701	AC 028 051	Thermes de Constantin	Travaux Entretien	49 236 €	41 030 €	18 464 €	10 258 €		20 515 €
6/3	28 223 620	AC 028 051	Dévégétalisation annuelle	Campagne Dévégétalisation 2026	60 002 €	50 001 €	22 500 €	12 500 €		25 001 €
7/1	28 317 666	AC 028 114	Objets Mobiliers	Tableaux Finson - Etudes et Travaux Tranche 3	158 914 €	132 428 €	66 214 €	39 728 €		52 971 €
7/2	28 314 145	AC 028 122	Objets Mobiliers	St Antoine Abbé	34 464 €	28 720 €	12 924 €	7 180 €		14 360 €
7/3	28 282 763	AC 028 122	Objets Mobiliers	Tableau Sainte Ursule de Peytret	23 040 €	19 200 €	5 760 €	4 800 €		12 480 €
7/4	28 281 583	AC 028 122	Objets Mobiliers	Tableau Piéta de la Major	20 700 €	17 250 €	6 900 €	4 313 €		9 488 €
7/5	28 280 075	AC 028 122	Objets Mobiliers	Lustres de la Chapelle Vierge St Trophime	8 700 €	7 730 €	2 319 €	1 933 €		4 449 €
7/6	28 299 122	AC 028 122	Objets Mobiliers	Peinture de Dyf	11 184 €	9 320 €	4 194 €	2 330 €		4 660 €
				<b>Culture et Patrimoine - Aide au Tourisme</b>	<b>50 040 €</b>	<b>41 700 €</b>	<b>0 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>35 040 €</b>
8		AC 028 120	Aide au Tourisme	Visibilité et attractivité Monuments 2026	50 040 €	41 700 €		15 000 €		35 040 €
				<b>Culture et Patrimoine - Patrimoines et Architecture</b>	<b>70 243 €</b>	<b>68 703 €</b>	<b>23 630 €</b>	<b>1 721 €</b>	<b>0 €</b>	<b>44 892 €</b>
9	28 049 256		Patrimoine	Ville d'Art et d'Histoire	46 000 €	46 000 €	14 000 €			32 000 €
10	27 889 251		Musée Réattu	Ateliers Publics Activités de médiation	15 000 €	15 000 €	7 500 €			7 500 €
11/1	27 798 922		Archives	Campagne numérisation 2026	5 113 €	4 261 €	2 130 €			2 983 €
11/2		AC 028 019	Archives	Campagne de restauration 2026	4 130 €	3 442 €		1 721 €		2 409 €
				<b>Culture et Patrimoine - Aide au livre et à la lecture</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>13 000 €</b>
12	27 801 373		Culture	Arles se livre 2026	30 000 €	30 000 €	4 000 €		13 000 €	13 000 €
				<b>Culture et Patrimoine - Création artistique</b>	<b>1 445 623 €</b>	<b>1 445 623 €</b>	<b>192 032 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>431 826 €</b>	<b>671 765 €</b>
13/1	26 665 127	AC 028 023	Théâtre Municipal	Fonctionnement 2026	1 346 380 €	1 346 380 €	147 000 €	150 000 €	429 380 €	620 000 €
13/2	27 108 599		Théâtre Municipal	Mieux Produire Mieux Diffuser	76 314 €	76 314 €	30 000 €			46 314 €
13/3	27 109 500		Théâtre Municipal	Option Théâtre Lycéens Montmajour et Empéri	8 251 €	8 251 €	4 400 €		1 846 €	2 005 €
13/4	27 636 847		Théâtre Municipal	Classes Théâtre en QPV et Hameaux	4 000 €	4 000 €	2 400 €		600 €	1 000 €
13/5	27 112 619		Théâtre Municipal	Ateliers et Stages tout public	4 196 €	4 196 €	2 700 €			1 496 €
13/6	28 156 309		Théâtre Municipal	AAP Culture Justice - Les Arts du Cirque	6 482 €	6 482 €	5 532 €			950 €



## ***FINANCES***

### **N°7 :OPÉRATIONS 2026 RELATIVES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

**Rapporteur(s)** : Sylvie PETETIN,  
**Service** : Finances

Réputée pour la richesse de son patrimoine et de son dynamisme culturel, la ville, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dès 1981, pour le bien culturel « Arles, monuments romains et romans » et depuis 1998, pour le bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » dénombre plus de 100 édifices protégés au titre des monuments historiques.

Son tissu artistique et culturel, animé par de nombreux artistes, auteurs, associations, institutions publiques et privées et écoles supérieures, est particulièrement dense. Tout au long de l'année, des programmations culturelles variées ainsi que des offres de formation de grande qualité sont proposées aux Arlésiens ainsi qu'aux visiteurs de la Ville.

Chaque année, la Commune mène des actions contribuant à son rayonnement culturel et patrimonial, en particulier en programmant des interventions de restauration sur son patrimoine monumental et l'organisation de manifestations culturelles ouvertes à tous.

En 2026, la Ville souhaite solliciter un partenariat avec la Région Sud pour la réalisation des projets suivants :

#### **SUR LE DISPOSITIF PLAN CONCERTÉ DE RESTAURATION (1 dossier)**

##### **Étude Schéma Directeur Patrimonial - Phase 1**

La mise en place du schéma directeur s'inscrit dans la continuité des échanges engagés avec la DRAC autour de la mise à jour du plan de gestion UNESCO de la ville d'Arles. Ce schéma directeur, qui sera réalisé en 3 phases, a pour vocation d'enrichir et de compléter ce plan, en apportant une vision stratégique et cohérente pour futurs projets. L'objectif est de définir un cadre clair permettant de prioriser les actions, d'optimiser les financements et de garantir la conformité avec les exigences patrimoniales et réglementaires. Ce document constituera un outil de pilotage essentiel pour coordonner les projets et assurer leur pérennité.

Le calendrier prévisionnel prévoit l'élaboration d'une ossature et d'une trame du schéma directeur d'ici fin 2028 – début 2029, en cohérence avec le rythme de mise à jour du plan de gestion UNESCO. Cette démarche collaborative vise à renforcer la lisibilité des interventions et à soutenir une stratégie durable pour la valorisation et la préservation du patrimoine arlésien.

Les bâtiments concernés par la phase 1 en 2026 sont les Thermes de Constantin, l'église Sainte-Anne, l'Amphithéâtre pour la gestion des eaux pluviales et l'accessibilité, l'église Saint-Trophème (couverture et élévation Nord), les remparts antiques (portion de la porte d'Auguste à la rue Portagnel).

Pour l'année 2026, le coût prévisionnel relatif à la phase 1 s'élève à 41.000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

<b><u>Montant HT</u></b>	<b><u>41 000 €</u></b>	
<b>REGION SUD</b>	<b>4 100 €</b>	<b>10%</b>
<b>DRAC PACA</b>	<b>20 500 €</b>	<b>50%</b>
<b>DEPARTEMENT 13</b>	<b>10 250 €</b>	<b>25%</b>
<b>VILLE D'ARLES</b>	<b>6 150 €</b>	<b>15%</b>

## **SUR LE DISPOSITIF CHAINE PATRIMONIALE (2 dossiers)**

### **1/ Église des Prêcheurs**

L'église, utilisée chaque année pour des expositions et des événements variés (bodegas, concerts, RIP, etc...) présente des désordres structurels graves mettant en péril sa conservation de même que la sécurité du public. Un constat visuel, en septembre 2024, a montré d'importantes fissures, dont les plus inquiétantes se situent au niveau des voûtes de la nef, de nombreuses infiltrations d'eau et des désordres liés à la pollution, et a conduit, par mesure de sécurité, à une fermeture complète de l'édifice jusqu'à nouvel ordre. Une étude approfondie de Maîtrise d'œuvre a été conduite en 2025, afin de permettre le démarrage des travaux nécessaires à la conservation de l'édifice dès 2026. Ces travaux seront réalisés en 2 tranches (2026 et 2027). La tranche 1 comprendra des travaux de confortement et de maçonnerie sur le chœur, la chapelle St Dominique, le pilier Sud-Ouest (fortement fragilisé, il s'est avéré nécessaire, en concertation avec la DRAC et le CD 13, de le consolider en priorité) ainsi que le traitement des abords, avec un suivi archéologique du chantier (les travaux de la tranche 2 en 2027 porteront sur la nef).

Pour l'année 2026, le montant prévisionnel des travaux de la Tranche 1 est estimé à 448.102 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b><u>Montant HT</u></b>	<b><u>448 102 €</u></b>	
<b>REGION SUD</b>	<b>44 810 €</b>	<b>10%</b>
<b>DRAC PACA</b>	<b>224 051 €</b>	<b>50%</b>
<b>DEPARTEMENT 13</b>	<b>134 431 €</b>	<b>30%</b>
<b>VILLE D'ARLES</b>	<b>44 810 €</b>	<b>10%</b>

### **2 / Objets Mobiliers**

#### **2 /1 St Antoine Abbé de Finson**

Cette œuvre d'excellente facture est attribuée depuis peu, par des spécialistes de l'art flamand, au peintre Louis Finson. Elle représente le saint âgé, barbu, en habit d'ermite accompagné de ses attributs traditionnels. Conservée dans de très mauvaises conditions depuis les bombardements de 1944 près de l'église St Julien, où elle fut un temps entreposé, elle a été souvent roulée et a été retrouvée dans un grenier.... Inscrite depuis le 15 mai 2025 à l'inventaire des Monuments Historiques, il est prévu de procéder à sa restauration complète et sa remise sur châssis afin de pouvoir l'exposer à nouveau.

Le projet 2026 est estimé à 28.720 € HT.

#### **2/2 Sainte Ursule de Jacques Peytret**

Ce tableau du XVIIe siècle, attribué à Jacques Peytret, architecte, dessinateur et peintre

arlésien, constitue un témoignage exceptionnel du patrimoine local. L'œuvre représente Sainte Ursule, martyre des III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècles, entourée des 11 000 Vierges. L'artiste est notamment connu pour avoir réalisé l'actuel Hôtel de Ville (avec Jules Hardouin-Mansart), l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu et le socle de l'obélisque. Le tableau Sainte Ursule fut extrait de l'église Saint-Julien après les bombardements de 1944. Il a été roulé, plusieurs fois déplacé et conservé dans des conditions précaires. Avant son diagnostic, il était entreposé dans un grenier de demeure privée ouvert aux courants d'air et aux pigeons. Ce stockage inadapté et prolongé a entraîné empoussièrement, déformations, usures, auréoles d'humidité et de nombreuses déchirures. Il est prévu de procéder à la restauration complète de la toile par une restauratrice spécialisée et de remettre la toile sur un châssis adapté pour garantir sa conservation à long terme.

Le projet 2026 est estimé à 19.200 € HT.

### **2/3 La Piéta de l'église de la Major**

Ce tableau anonyme daté de 1677 représente une Pietà ou Déploration du Christ. Il se distingue par la présence du portrait de monseigneur de Roquemartine, évêque de Grasse, d'origine arlésienne, et qui en fut le commanditaire. Initialement intégré au retable de l'église de La Major, près du pilier du chœur côté Épître, le tableau a été déposé à une date indéterminée. Il se trouve, depuis au moins 2015, dans un atelier de restauration, en attente d'intervention. La toile est très encrassée et présente plusieurs déchirures, dont une au centre assez importante. Les interventions prévues sont les suivantes : réaliser un bilan sanitaire complet par un restaurateur agréé du patrimoine, procéder à la restauration de la toile et de son châssis et réintégrer le tableau dans son retable à l'église Notre-Dame La Major.

Le projet 2026 est estimé à 17.250 € HT.

### **2/4 Lustres de la Chapelle de la vierge - Église St Trophème**

La chapelle de la Vierge, édifiée au XV<sup>e</sup> siècle, fait partie des chapelles ouvrant sur le déambulatoire et conserve, outre ses vitraux, un mobilier remarquable, inscrits ou classés au titre des Monuments historiques. Les deux lustres qui éclairent la chapelle datent du XVIII<sup>e</sup> siècle et sont inscrits au titre des Monuments historiques depuis le 30 mars 1981. Cette paire de lustres présente est particulièrement encrassée et oxydée. Ses pampilles sont fragilisées et se détachent au moindre mouvement. L'installation électrique est également vétuste et nécessite une révision. Les travaux suivants seront réalisés par un conservateur-restaurateur agréé : dépose des lustres et constat d'état détaillé, nettoyage, cirage et restauration des éléments métalliques et décoratifs, ré-électrification sécurisée puis repose des deux lustres dans la chapelle.

Le projet 2026 est estimé à 7.730 € HT.

### **2/5 Restauration des fresques de Dyf - Étude**

La salle des fêtes a été construite au début des années 1930 accompagnée d'un jardin public, dit « jardin d'hiver », et d'un solarium où Marcel Dyf a peint cinq fresques. Les cinq paonneaux rectangulaires décorent le mur de soubassement de la promenade des Lices et représentent des scènes liées à l'identité de la ville : chantier naval, scène de vendanges, fête du taureau, chevaux et Lion d'Arles. Ces fresques ont connu d'importantes dégradations à la suite des différents remaniements qui ont eu lieu depuis. La ville souhaite donc mandater un conservateur-restaurateur d'œuvre peinte, afin de réaliser un constat d'état et un chiffrage en vue d'une dépose et d'une restauration.

Le projet 2026 est estimé à 9.320 € HT.

L'ensemble de ces restaurations d'objets mobiliers s'élève à 82 220€ HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b><u>Montant HT</u></b>	<b><u>82 220 €</u></b>	
<b>REGION SUD</b>	<b>8 222 €</b>	<b>10%</b>
<b>DRAC PACA</b>	<b>36 999 €</b>	<b>45%</b>
<b>DEPARTEMENT 13</b>	<b>20 555 €</b>	<b>25%</b>
<b>VILLE D'ARLES</b>	<b>16 444 €</b>	<b>20%</b>

**SUR LE DISPOSITIF SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS POUR LE LIVRE ET LA LECTURE ET RÉSIDENCES D'AUTEURS – ACTION SPÉCIFIQUE (1 dossier)**

**Arles se livre 2026**

La Ville organise en février 2026 la 9ème édition de l'événement « Arles se livre » manifestation désormais inscrite dans le paysage culturel arlésien. Au programme : deux salons du livre (autour des libraires et des historiens), douze rencontres littéraires (avec des auteurs et des traducteurs), huit ateliers « les beaux métiers du livre », trois lectures musicales et deux visites des fonds patrimoniaux de la Médiathèque.

Le projet est estimé à 30.000 € TTC, dont 11.000 € pris en charge directement par l'Office du Tourisme d'Arles.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b><u>Montant TTC</u></b>	<b><u>30 000 €</u></b>	
<b>REGION SUD</b>	<b>10 000 €</b>	<b>33%</b>
<b>OFFICE DU TOURISME</b>	<b>11 000 €</b>	<b>37%</b>
<b>FONDATION MICHALSKI</b>	<b>2 000 €</b>	<b>7%</b>
<b>DRAC PACA</b>	<b>4 000 €</b>	<b>13%</b>
<b>VILLE D'ARLES</b>	<b>3 000 €</b>	<b>10%</b>

**SUR LE DISPOSITIF SOUTIEN AUX LIEUX POUR MUSIQUES, THÉÂTRE, ART DU MOUVEMENT, ARTS VISUELS – ACTION SPÉCIFIQUE - THÉÂTRE (1 dossier)**

**Théâtre Municipal d'Arles – Projet global 2026**

Le projet artistique du théâtre d'Arles s'est donné pour principaux objectifs :

- d'offrir une programmation pluridisciplinaire dans les domaines du théâtre, du cirque, de la danse et de la musique,
- d'avoir une attention particulière aux sorties en famille et au jeune public,
- de cultiver des liens avec les populations du territoire : partager son projet artistique avec tous les publics et notamment les publics plus éloignés du monde artistique, le milieu scolaire et universitaire ainsi que les territoires ruraux peu ou pas équipés,
- de proposer des fils conducteurs dans la saison sous forme de correspondances d'un spectacle à l'autre,
- d'accompagner des artistes,
- de développer une programmation ponctuelle hors les murs,
- de construire, pérenniser, développer les partenariats et mises en réseau,
- de favoriser les projets participatifs après la pandémie, développer la formation,
- de favoriser la réflexion autour de la création numérique dans le spectacle vivant.

Le projet est estimé à 1.346.380 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<u>Montant HT</u>	<u>1 346 380 €</u>	
<b>REGION SUD</b>	<b>100 000 €</b>	<b>7%</b>
DRAC PACA	147 000 €	11%
DEPARTEMENT 13	150 000 €	11%
AUTRES	329 380 €	24%
VILLE D'ARLES	620 000 €	46%

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités d'intervention du Département et de la Région quant au financement des dépenses d'équipement des Communes,

Considérant les dépenses d'investissement prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement et inscrites au budget principal de la Commune pour l'exercice 2026,

Je vous demande de bien vouloir :

**1 - SOLLICITER** auprès de la Région Sud une aide financière globale de 167.132 € décomposée comme suit :

- . 4.100 € au titre du dispositif Plan Concerté de Restauration,
- . 53.032 € au titre du dispositif Chaîne Patrimoniale,
- . 10.000 € au titre du dispositif Soutien aux manifestations pour le livre et la lecture,
- . 100.000 € au titre du dispositif Soutien aux lieux pour musiques, théâtre, art du mouvement, arts visuels – Action spécifique - Théâtre.

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir sur ces dossiers de financement.

## **FINANCES**

### **N°8 : PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES AUPRÈS DE L'ÉTAT - FIPDR 2026 - PROGRAMMES « S » ET « D »**

**Rapporteur(s) :** Sylvie PETETIN,  
**Service :** Finances

Dotée d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et d'une Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique (CCTP) active, la Ville a élaboré son Diagnostic Local de Sécurité (DLS) ainsi qu'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Dès 2021, la Municipalité mis en œuvre, avec l'aide de l'État et du Département, différents moyens pour atteindre ses objectifs, notamment avec la création d'un Hôtel de Police Municipale doté d'un nouveau Centre de Supervision Urbain (CSU), le développement de son système de vidéoprotection et le recrutement de policiers municipaux (de 12 en 2020 à 61 prévus en 2026).

En 2026, la Ville souhaite poursuivre les actions de sa politique de sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation autour de 4 axes principaux :

#### **1 - Vidéo protection**

En concertation avec les forces de Police et Gendarmerie Nationale, la Ville poursuit chaque année le renforcement de son système de vidéoprotection et le déploiement de caméras en Centre-Ville comme dans ses quartiers et villages.

Le nombre de caméras a ainsi augmenté de 50% et les abords des collèges et lycées, de certaines écoles, une majeure partie des quartiers du Centre et des villages sont en quasi-totalité protégés.

Certains lieux potentiellement criminogènes demeurent cependant sensibles et pour 2026, 10 nouvelles caméras devraient être implantées sur des sites définis par les forces de l'ordre nationales en zone Police et Gendarmerie.

Le montant de l'opération est de 223.120 € HT, et le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

<b>Vidéoprotection</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ETAT FIPD	44 624 €	20%
DEPARTEMENT 13	125 951 €	56%
VILLE D'ARLES	52 545 €	24%
<b>TOTAL</b>	<b>223 120 €</b>	

#### **2 - Équipement de la Police Municipale**

La Ville a signé un Contrat de Sécurité Intégré avec l'État, par lequel elle s'est engagée à renforcer sa Police Municipale avec le recrutement de nouveaux effectifs.

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble de ses concitoyens, la Ville a également créé une Police rurale qui intervient dans l'ensemble de ses villages.

De 12 agents en 2020, l'effectif des policiers municipaux s'élevait en 2025 à 51 agents et 10 agents supplémentaires doivent rejoindre les effectifs en 2026.

Afin de permettre à l'ensemble de ces agents d'accomplir pleinement leurs missions en toute sécurité, la Ville acquiert, chaque année, divers matériels dédiés : gilets par balles, armements, caméras piétons, barrières anti-béliers ....

En 2026, la Ville souhaite équiper, avec l'aide du FIPDR, les dix nouveaux policiers et huit agents ASVP, de gilets pare-balles et caméras piétons.

Le coût de ce matériel s'élève 12.508€, et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Matériel PM</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ETAT FIPD	5 300 €	42%
REGION SUD	4 753 €	38%
VILLE D'ARLES	2 455 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>12 508 €</b>	

### **3 - Plan de Prévention et de Mise en Sûreté des Écoles**

En 2025, la Ville a mis en œuvre la tranche 1 de son Plan de Prévention et de Mise en Sécurité (PPMS), établi en concertation avec l'Éducation Nationale, les directeurs d'écoles ainsi que les forces de secours et de police, afin d'assurer la protection des enfants, du personnel enseignant, du personnel des écoles et des établissements scolaires en cas de risques majeurs ou d'attentat.

L'objectif final de ce plan est que les 39 établissements scolaires de la Ville soient dotés :

- 1- D'alarmes PPMS et d'alarmes anti-effractions reliées au CSU,
- 2- De visiophones,
- 3- De rideaux ou films occultants,
- 4- De clôtures rehaussées en cas de nécessité.

En 2026, la Ville programme donc la tranche 2 de travaux dans les établissements scolaires non équipés en 2025.

Le coût de cette opération s'élève à 99.965 €, et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>PPMS</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ETAT FIPD	79 972 €	80%
VILLE D'ARLES	19 993 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>99 965 €</b>	

### **4 - Actions de prévention en direction de la jeunesse**

Dans le cadre de la prévention de la Délinquance, le CLSPD programme des actions de

prévention et de médiation destinées à lutter et protéger les jeunes de la commune de l'influence néfaste de trafics éventuels et des conduites addictives (actions de médiation, rencontres avec des acteurs institutionnels, implication des jeunes des différents quartiers, souvent rivaux dans un projet commun).

#### 4 - 1 : Organisation d'une journée de cohésion territoriale en direction des jeunes

En 2026, l'organisation d'une journée de cohésion territoriale réunissant la population et plusieurs acteurs institutionnels est programmée. L'objectif de cette action est de renforcer les liens entre les jeunes et les institutions, de prévenir les comportements à risques et de rapprocher les jeunes des professionnels des forces de secours, de l'ordre, et de l'Éducation Nationale.

Le coût de cette opération s'élève à 6.240 € et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Journée de Cohésion territoriale 2026</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ETAT FIPD	3 740 €	60%
DEPARTEMENT 13	1 250 €	20%
VILLE D'ARLES	12 50 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>6 240 €</b>	

#### 4 - 2 : Réalisation d'un court métrage de prévention

Ce court métrage, co-réalisé par les jeunes des différents QPV de la Ville avec les partenaires associatifs et institutionnels, sera présenté ensuite par les jeunes eux-mêmes dans les structures accueillant des activités « jeunesse » (centres sociaux, maisons de quartier, mairies annexes, structures sportives et de loisirs).

Le coût de cette opération s'élève à 7 000 € et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Court métrage Prévention</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ETAT FIPD	4 000 €	57%
DEPARTEMENT 13	1 000 €	14%
VILLE D'ARLES	2 000 €	29%
<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>	

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, et l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 de ce décret,

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant le financement par les Départements et les Régions des opérations d'investissement dont la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par les Communes,

Considérant les dépenses d'investissement prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement, et inscrites au budget principal de la Commune pour l'exercice 2026,

Considérant les dépenses de fonctionnement inscrites au budget principal de la Commune

pour l'exercice 2026,

Je vous demande de bien vouloir :

- 1- AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'État au titre du FIPDR « Programme S » 2026 pour l'extension du dispositif de vidéo protection à hauteur de 44.624 €.
- 2- AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'État au titre du FIPDR « Programme S » 2026 pour l'acquisition de matériel pour la Police Municipale à hauteur de 5.300 €.
- 3- AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière au titre du FIPDR « Programme S » 2026 pour la réalisation du PPMS 2026 à hauteur de 79.972 €.
- 4- AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'État au titre du FIPDR « Programme D » à hauteur de 7.740€ pour l'organisation d'une journée de cohésion territoriale destinée aux jeunes de la Commune et pour la réalisation du tournage d'un court métrage par des jeunes issus des différents QPV de la Ville, dans le cadre de sa politique de lutte contre les trafics et conduites addictives des jeunes.
- 5- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document à intervenir dans ces dossiers.

## **FINANCES**

### **N°9 :PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2026 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**Rapporteur(s) :** Sylvie PETETIN,

**Service :** Finances

Dotée d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et d'une Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique (CCTP) active, la Ville a élaboré son Diagnostic Local de Sécurité (DLS) ainsi qu'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Dès 2021, la Municipalité mis en œuvre, avec l'aide de l'État et du Département, différents moyens pour atteindre ses objectifs, notamment avec la création d'un Hôtel de Police Municipale doté d'un nouveau Centre de Supervision Urbain (CSU), le développement de son système de vidéoprotection et le recrutement de policiers municipaux (de 12 en 2020 à 61 prévus en 2026).

En 2026, la Ville souhaite poursuivre les actions de sa politique de sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation autour de 2 axes en particulier.

#### **1/ Vidéo protection**

En concertation avec les forces de Police et Gendarmerie Nationale, la Ville poursuit chaque année le renforcement de son système de vidéoprotection et le déploiement de caméras en Centre-Ville comme dans ses quartiers et villages.

Le nombre de caméras a ainsi augmenté de 50% et les abords des collèges et lycées, de certaines écoles, une majeure partie des quartiers du Centre et des villages sont en quasi-totalité protégés.

Certains lieux potentiellement criminogènes demeurent cependant sensibles et pour 2026, 10 nouvelles caméras devraient être implantées sur des sites définis par les forces de l'ordre nationales en zone Police et Gendarmerie.

#### **1/1 - Vidéo protection Hors écoles**

En 2026, la Vidéoprotection Hors Écoles concernera l'implantation de 8 nouvelles caméras en zone Police (Centre-Ville, Quartier du Trébon, Quartier Croisière/Alyscamps, et de Pont de Crau) et de 2 en zone Gendarmerie (à Salin de Giraud et à Mas-Thibert).

Le montant de l'opération « Vidéoprotection Hors Écoles 2026 » s'élève à 209.919 € HT, et le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

<b>Vidéoprotection Hors écoles</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ETAT FIPD	41 984 €	20%
DEPARTEMENT 13	125 951 €	60%
VILLE D'ARLES	41 984 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>209 919 €</b>	

#### **1/ 2 - Vidéo protection Écoles**

Concernant la vidéoprotection aux abords des établissements scolaires qui sont en quasi-totalité déjà protégés, la programmation 2026 concernera l'école des Alyscamps et le lycée Montmajour (côté chemin des Moines).

Le montant de l'opération pour les établissements scolaires retenus s'élève à 37.515 € HT et le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

<b>Vidéoprotection Ecoles</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
DEPARTEMENT 13	30 011 €	80%
VILLE D'ARLES	7 504 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>37 515 €</b>	

## **2/ Actions de prévention en direction de la jeunesse**

Dans le cadre de la prévention de la Délinquance, le CLSPD programme des actions de prévention et de médiation destinées à lutter et protéger les jeunes de la commune de l'influence néfaste de trafics éventuels et des conduites addictives (actions de médiation, rencontres avec des acteurs institutionnels, implication des jeunes des différents quartiers, souvent rivaux dans un projet commun).

### **2 /1 - Organisation d'une journée de cohésion territoriale en direction des jeunes**

En 2026, l'organisation d'une journée de cohésion territoriale réunissant la population et plusieurs acteurs institutionnels est programmée. L'objectif de cette action est de renforcer les liens entre les jeunes et les institutions, de prévenir les comportements à risques et de rapprocher les jeunes des professionnels des forces de secours, de l'ordre, et de l'Éducation Nationale.

Le coût de cette opération s'élève à 6.240 € et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Journée de Cohésion territoriale 2026</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ETAT FIPD	3 740 €	60%
DEPARTEMENT 13	1 250 €	20%
VILLE D'ARLES	1 250 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>6 240 €</b>	

### **2/2 - Réalisation d'un court métrage de prévention**

Ce court métrage, co-réalisé par les jeunes des différents QPV de la Ville avec les partenaires associatifs et institutionnels, sera présenté ensuite par les jeunes eux-mêmes dans les structures accueillant des activités « jeunesse » (centres sociaux, maisons de quartier, mairies annexes, structures sportives et de loisirs).

Le coût de cette opération s'élève à 7.000 € et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Court métrage Prévention</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ETAT FIPD	4 000 €	57%
DEPARTEMENT 13	1 000 €	14%
VILLE D'ARLES	2 000 €	29%
<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>	

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant le financement par les Départements et les Régions des opérations d'investissement dont la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par les Communes,

Considérant les dépenses d'investissement prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement et inscrites au budget principal de la Commune pour l'exercice 2026,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au titre des dispositifs « Aide aux équipements pour la sécurité publique 2026 » pour l'extension du dispositif de vidéo protection (hors écoles) à hauteur de 125.951 €.

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au titre des dispositifs « Aide aux équipements pour la sécurité publique 2026 » pour l'extension du dispositif de vidéo protection aux abords de l'école des Alyscamps et du lycée Montmajour (programme écoles) à hauteur de 30.011 €.

**3- AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au titre des dispositifs « Prévention éducative et sociale 2026 » à hauteur de 2.250 € pour l'organisation d'une journée de cohésion territoriale destinée aux jeunes de la Commune et pour la réalisation du tournage d'un court métrage par des jeunes issus des différents QPV de la Ville, dans le cadre de sa politique de lutte contre les trafics et conduites addictives des jeunes.

**4- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document à intervenir dans ces dossiers.

## **FINANCES**

### **N°10 : OPÉRATION "AIDE AUX FORCES DE SÉCURITÉ 2026" - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

**Rapporteur(s)** : Sylvie PETETIN,  
**Service** : Finances

Dotée d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et d'une Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique (CCTP) active, la Ville a élaboré son Diagnostic Local de Sécurité (DLS) ainsi qu'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Dès 2021, la Municipalité mis en œuvre, avec l'aide de l'État et du Département, différents moyens pour atteindre ses objectifs, notamment avec la création d'un Hôtel de Police Municipale doté d'un nouveau Centre de Supervision Urbain (CSU), le développement de son système de vidéoprotection et le recrutement de policiers municipaux (de 12 en 2020 à 61 prévus en 2026).

En 2026, la Ville souhaite poursuivre les actions de sa politique de sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, et pour cela solliciter le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour l'acquisition d'Équipement de sa Police Municipale.

La Ville a signé un Contrat de Sécurité Intégré avec l'État, par lequel elle s'est engagée à renforcer sa Police Municipale avec le recrutement de nouveaux effectifs.

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble de ses concitoyens, la Ville a également créé une Police rurale qui intervient dans l'ensemble de ses villages.

De 12 agents en 2020, l'effectif des policiers municipaux s'élevait en 2025 à 51 agents et 10 agents supplémentaires doivent rejoindre les effectifs en 2026.

Afin de permettre à ces agents d'accomplir pleinement leurs missions en toute sécurité, la Ville acquiert, chaque année, divers matériels dédiés : gilets par balles, armements, caméras piétons, barrières anti-béliers ....

En 2026, la Ville souhaite équiper, avec l'aide du Conseil Régional Provence Sud Côte d'Azur, les dix nouveaux policiers et huit agents ASVP, de gilets pare-balles, de caméras piétons, de VTT électriques et d'équipements de contrôle et de sécurité.

Le coût de ce matériel s'élève 41.847 €, et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Matériel Police Municipale</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ÉTAT FIPD	5 300 €	13%
RÉGION SUD	20 924 €	50%
VILLE D'ARLES	15 623 €	37%
<b>TOTAL</b>	<b>41 847 €</b>	

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant le financement par les Départements et les Régions des opérations d'investissement dont la

Maîtrise d’Ouvrage est assurée par les Communes,

Considérant les dépenses d’investissement prévues au Plan Pluriannuel d’Investissement et inscrites au budget principal de la Commune pour l’exercice 2026,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l’aide financière du Conseil Régional Provence Alpes Sud Côte d’Azur, au titre du dispositif « Aide aux Forces de Sécurité 2026 », pour l’acquisition de matériel pour la Police Municipale à hauteur de 20.924 €.

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document à intervenir dans ces dossiers.

## *FINANCES*

### **N°11 : TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2026 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**Rapporteur(s)** : Sylvie PETETIN,  
**Service** : Finances

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône poursuit sa politique d'aide en faveur des communes en reconduisant en 2026 le dispositif d'« Aide aux Travaux de Proximité ». Celui-ci permet de financer 70% du coût hors taxe de travaux d'investissement (équipements sportifs, voies et réseaux, aménagement du paysage urbain, espaces publics, rénovation de bâtiments scolaires, ...) sous maîtrise d'ouvrage communale avec une dépense subventionnable plafonnée à 85.000 € HT.

Pour 2026, la Ville souhaite présenter une programmation au titre de ce dispositif avec cinq opérations, concernant des travaux visant à l'amélioration du cadre de vie des scolaires et des habitants.

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône est sollicité pour l'octroi des subventions suivantes, étant précisé que la Ville ne fait pas appel à d'autres partenaires financiers et que les plans de financement prévisionnels s'établissent comme suit :

<b>N°</b>	<b>Opérations</b>	<b>MONTANT HT ELIGIBLE</b>	<b>Aide sollicitée 70%</b>	<b>Part Ville 30%</b>
AC-028414	Ecole Victoria Lyles - Réfection des blocs sanitaires	46 976 €	32 883 €	14 093 €
AC-028344	Ecole Jean Buon - Réfection des menuiseries	58 333 €	40 833 €	17 500 €
AC-028358	Prévention des risques majeurs - Installations de sirènes d'alarme	58 450 €	40 915 €	17 535 €
AC-028413	Appontement Fluvial - Genfarmerie Nationale	85 000 €	59 500 €	25 500 €
AC-028745	Plan de Prévention mise en Sureté (PPMS) des Ecoles des quartiers QPV	69 666 €	48 766 €	20 900 €
	<b>TOTAL</b>	<b>318 425 €</b>	<b>222 898 €</b>	<b>95 528 €</b>

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant le financement par les Départements des opérations d'investissement dont la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par les Communes,

Considérant les dépenses d'équipement prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissement et inscrites au Budget Général de la Commune pour l'exercice 2026,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- APPROUVER** la tranche du programme « Travaux de proximité 2026 » décrite ci-dessus.

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter pour ces cinq opérations l'aide financière du Département au titre du dispositif « Aide aux Travaux de Proximité » 2026 pour un montant total de 222.898 €.

**3- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document à intervenir à la suite de cette délibération.



## ***FINANCES***

### **N°12 :DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) ET DES FONDS VERTS - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT**

**Rapporteur(s)** : Sylvie PETETIN,

**Service** : Finances

Pour le financement d'opérations aujourd'hui inscrites au budget de l'exercice en cours, la Ville souhaite solliciter plusieurs subventions en 2026 auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et des Fonds Verts 2026.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est un fonds qui permet à l'État d'accompagner les projets des collectivités sous forme de subventions. Ce fonds est en particulier mis en œuvre sur des dispositifs tels que le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ou le Contrat Action Cœur de Ville (ACV).

Elle permet d'accompagner financièrement les communes sur le développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique, la mise aux normes et la sécurisation des bâtiments publics et les infrastructures de mobilité.

La Ville souhaite ainsi proposer deux projets pour des demandes de subvention dans le cadre précisé ci-dessus.

#### **- Travaux de sécurité sur la Piscine Guy Berthier au Trébon**

La piscine Guy Berthier, le plus important équipement aquatique de la Ville, comprend un bassin sportif de 25 x 10 mètres, doté de six couloirs et d'une profondeur de 1,90 à 4,30 mètres, ainsi qu'un bassin d'apprentissage de 15 x 12 mètres avec une profondeur progressive de 0 à 1,20 mètre. Elle est ouverte à tous les pratiquants individuels, aux clubs sportifs, aux scolaires et chaque dimanche matin, la température du petit bassin est portée à 32 °C pour accueillir les bébés nageurs.

Datant des années 1970, elle présente des désordres importants, en particulier sur la structure en acier de ses deux bassins, qui montrent des signes d'usure avancée. En particulier, les surfaces immergées sont très fortement enroutées, ce qui à terme peut nuire à la qualité de l'eau et n'offre plus une étanchéité parfaite, et des zones d'enrouillements importantes ont également été constatées au niveau des soudures d'IPN des structures.

En 2026, il est prévu un décapage complet des surfaces internes afin d'obtenir un support conforme aux exigences de salubrité et de sécurité, et la mise en œuvre d'une nouvelle étanchéité. La remise en peinture sera réalisée avec un système anticorrosion certifié, de manière à stopper et prévenir toute propagation de la corrosion structurelle.

Les équipements en inox seront remplacés par des éléments neufs en acier inoxydable garantissant une meilleure tenue en milieu chloré et les éclairages submersibles seront renouvelés par des projecteurs LED. Ces travaux permettront en outre des économies de fluides (eau / électricité).

Sur le grand bassin, pour des raisons de sécurité, il est également prévu la dépose et la reprise des plots de départ, incluant la vérification des ancrages et la mise en conformité des scellements.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<b>Piscine Berthier</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ETAT DSIL 2026	159 438 €	35%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	204 992 €	45%
VILLE D'ARLES	91 108 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>455 538 €</b>	

#### **- Rénovation et mise en sécurité du Gymnase Louis Brun à Barriol**

La Ville souhaite entreprendre la rénovation de l'étanchéité et l'amélioration du confort thermique du gymnase Louis Brun, avec plusieurs objectifs durables dans le temps. Ces travaux se situent au niveau de toiture principale et au niveau des toiture terrasse du ping-pong et permettront de :

- Résoudre les fuites en toiture du gymnase afin de garantir la pérennité de bâtiment mis en service en 1982, il y a près de 45 ans, avec le choix d'un traitement limitant les dilatations thermiques pour moins de contraintes mécaniques des fixations et des joints et un vieillissement ralenti des isolants et pare-vapeur.
- Améliorer le confort d'été, avec le choix d'une membrane fortement réfléchissante et anti-UV, le gain attendu étant la réduction de la charge thermique estivale du gymnase, avec une baisse de la température intérieure estimées de 2 à 6°C (réduction des pics thermiques en fin de journée au moment où le gymnase est le plus utilisé, ainsi qu'une stabilisation de la température ambiante).

Outre la pérennité durable du bâtiment qui sera amélioré et un meilleur confort thermique, un gain énergétique entre 15% et 25% est attendu sur les consommations de chauffage. Les travaux envisagés prévoient aussi le calorifugeage des canalisations de bouclage du réseau d'eau chaude sanitaire pour une réduction de 30 à 40% des pertes calorifiques l'amointrissement du risque légionellose.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<b>Gymnase Louis Brun</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ETAT DSIL 2026	48 153 €	30%
CONSEIL REGIONAL PACA	80 255 €	50%
VILLE D'ARLES	32 102 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>160 510 €</b>	

Le Fonds Verts « Renaturation en Ville » vise à renforcer la présence de la nature en ville et à améliorer la gestion de l'eau pour faire face aux défis climatiques actuels.

Il permet d'accompagner des projets sur différentes thématiques, en particulier la renaturation des sols et des espaces urbains et le confortement de la présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville. Ce Fonds encourage le développement de la nature au sein des espaces urbanisés, en créant ou améliorant des espaces verts, en restaurant les sols écologiquement et en promouvant leur gestion durable.

La Ville souhaite ainsi proposer un projet pour une demande de subvention dans le cadre précisé ci-dessus.

## **- Création d'une prise d'eau sur le Canal du Vigueirat pour permettre l'arrosage en eau brute du Parc des Ateliers**

Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique « Renaturation en Ville » du Fonds Vert car il permet de :

- Conserver et maintenir un grand espace vert existant (les 9 hectares du Parc des Ateliers constituent un îlot de verdure essentiel en centre-ville) en garantissant une irrigation pérenne, essentielle pour préserver la canopée arborée et les plantations dans un contexte de sécheresse accrue.
- Gérer écologiquement cet espace vert avec un arrosage reposant exclusivement sur l'eau brute, réduisant ainsi l'empreinte chimique et énergétique de l'eau potable.
- Maintenir la biodiversité urbaine car ce vaste espace de nature en ville contribue à la trame verte et bleue d'Arles et constitue un corridor écologique, hébergeant faune et flore spécifiques des milieux humides et méditerranéens urbains.

Les aménagements sont conçus pour s'intégrer au paysage existant, sans impact visuel sur le site, notamment en lisière du secteur UNESCO des Alyscamps : la station de pompage étant discrètement intégrée, préservant ainsi l'ambiance paysagère et patrimoniale.

Le projet valorise un espace naturel urbain existant, permettant à la nature déjà présente de prospérer malgré les pressions urbaines et climatiques, et améliore ainsi le cadre de vie tout en restaurant les fonctions écologiques attendues par le dispositif.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<b>Prise d'eau au Vigueirat (Arrosage en eau brute du Parc des Ateliers)</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ETAT Fonds Verts 2026	103 324 €	80%
VILLE D'ARLES	25 831 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>129 155 €</b>	

Le Fonds Verts dit Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dans son axe 1 « Renforcer la performance environnementale des territoires » offre la possibilité aux communes de bénéficier d'une mesure de transition vers l'économie circulaire pour réduire l'empreinte environnementale des services publics locaux.

La Ville souhaite solliciter une demande de subvention dans ce cadre.

## **- Création d'une plateforme d'optimisation environnementale des flux de propreté urbaine**

Ce projet répond aux exigences de ce dispositif en créant une plateforme communale de massification des flux issus de la propreté urbaine (balayeuses, encombrants hors collecte ménagère, déchets verts, dépôts sauvages, déchets corbeilles de rue bi-flux) en vue d'un regroupement/tri sommaire et d'une évacuation optimisée vers les exutoires adaptés, et de les orienter efficacement vers les filières adaptées afin d'optimiser la logistique.

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- Réduire l'émission de GES,
- Optimiser les flux,
- Diminuer les déchets ultimes,
- Optimiser le remplissage des caissons

- Réduire les rotations et kilomètres parcourus (optimisation remplissage)
- Diminuer les tonnages non triés envoyés en exutoire final
- Orienter les flux vers les filières adaptées (pré-tri de flux)
- Améliorer la traçabilité et la conformité réglementaire

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<b>Plateforme municipale d'optimisation des flux de propreté urbaine</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ETAT Fonds Verts 2026	125 316 €	60%
VILLE D'ARLES	83 544 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>208 860 €</b>	

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, et l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 de ce décret,

Considérant les dépenses d'équipement prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissement et inscrites au Budget Général de la Commune pour l'exercice 2026,

Je vous demande de bien vouloir

**1- SOLLICITER** auprès de l'État les aides financières au titre de la DSIL 2026, telles que présentées ci-dessus, pour un montant total de 207.591 € ;

**2- SOLLICITER** auprès de l'État une aide financière au titre des Fonds Verts 2026, telle que présentée ci-dessus, pour un montant total de 228.640 € ;

**3- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir sur ces dossiers de financement.

**4- AUTORISER** Monsieur le Maire, à toutes fins utiles, à solliciter toute autorisation d'urbanisme et de droits des sols qui s'avérerait nécessaire pour ces projets.

## *FINANCES*

### **N°13 :OPÉRATION "NOS COMMUNES D'ABORD 2026" - RÉNOVATION DU GYMNASSE LOUIS BRUN - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

**Rapporteur(s)** : Sylvie PETETIN,  
**Service** : Finances

Dès 2017, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis l'adaptation et la lutte contre le changement climatique au cœur de son action, en adoptant son plan climat « Une COP d'avance », avec l'ambition d'aller encore plus loin en faveur des enjeux du changement climatique, organisés autour de six axes : l'air, la mer, la terre, l'énergie, les déchets, la vie au quotidien.

Le cadre d'intervention « Nos communes d'abord », inscrit dans cette ambition, permet de soutenir les projets des communes déclinant opérationnellement les objectifs régionaux en termes de sobriété foncière, d'aménagement durable et de transition énergétique et écologique. Il s'agit également d'accompagner les démarches de revitalisation des centres-anciens et de sobriété énergétique menées par les communes qu'il s'agisse d'étude ou de travaux.

Sont en particulier éligibles à ce dispositif les projets de réhabilitation énergétique de bâtiments et d'équipements publics s'inscrivant dans des démarches de rénovation globale.

La Ville souhaite ainsi proposer au financement régional dans ce cadre le projet de rénovation de l'étanchéité et d'amélioration du confort thermique du Gymnase Louis Brun à Barriol.

#### **- Rénovation de l'étanchéité et amélioration du confort thermique du Gymnase Louis Brun à Barriol**

Les travaux envisagés visent à résoudre les fuites en toiture et à améliorer l'isolation du gymnase principal, de la salle de ping-pong et du club de plongée, pour garantir la pérennité du bâtiment et réduire la charge thermique du gymnase, surtout en période estivale, avec une réduction des pics thermiques jusqu'à 6°C.

Le calorifugeage intégral de toutes les canalisations de bouclage d'eau chaude sanitaire (ECS) sera également réalisé, pour un gain de performances énergétiques et des économies de fluides.

<b>Rénovation thermique du Gymnase Louis Brun à Barriol</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ETAT DSIL	48 153 €	30%
REGION SUD - PACA	80 255 €	50%
VILLE D'ARLES	32 102 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>160 510 €</b>	

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant le financement par les Départements et les Régions des opérations d'investissement dont la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par les Communes,

Considérant les dépenses d'équipement prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissement et inscrites au Budget Général de la Commune pour l'exercice 2026,

Je vous demande de bien vouloir

**1- SOLLICITER** auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur l'aide financière telle que présentée ci-dessus, pour un montant total de 80.255 €.

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir sur ces dossiers de financement.

**3- AUTORISER** Monsieur le Maire, à toutes fins utiles, à solliciter toute autorisation d'urbanisme et de droits des sols qui s'avérerait nécessaire pour ces projets.

## *FINANCES*

### **N°14 : DIVERSES OPÉRATIONS - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**Rapporteur(s) :** Sylvie PETETIN,

**Service :** Finances

Pour le financement d'opérations aujourd'hui inscrites au budget de l'exercice en cours, la Ville envisage de solliciter plusieurs subventions en 2026 auprès du Département des Bouches du Rhône.

La Ville souhaite ainsi proposer deux projets :

#### **- Rénovation des éclairages du Complexe Sportif Fernand Fournier**

La Ville d'Arles souhaite, après les travaux de rénovation de la tribune et du stade d'honneur, réalisés en 2024, engager la réfection complète des éclairages des terrains de sports du complexe Fernand Fournier.

Ceux-ci datent des années 70 et utilisent une technologie à iodure obsolète et très coûteuse en fonctionnement et en maintenance. De plus, une expertise récente des installations d'éclairage du stade montre que les mâts soutenant les projecteurs présentent des désordres irréversibles et de graves corrosions sur les parties visibles et enfouies, et que leur remplacement est nécessaire pour des raisons de sécurité.

Les travaux envisagés, qui auront lieu sur le stade d'honneur et la piste d'athlétisme, le terrain d'entraînement et les terrains de tennis ont pour objectifs de :

- Réaliser de substantielles économies d'énergie avec l'utilisation de nouvelles technologies permettant la programmation et la modulation des éclairages,
- Sécuriser les installations et aires extérieures de pratiques sportives,
- Améliorer le confort des usagers,
- Respecter les règlements fédéraux pour permettre les compétitions,
- Diminuer la pollution nocturne.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<b>Eclairages Complexe Sportif Fournier</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ACCM	250 000 €	36%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	202 103 €	29%
VILLE D'ARLES	250 000 €	36%
<b>TOTAL</b>	<b>702 103 €</b>	

#### **- Travaux de sécurité sur la Piscine Guy Berthier au Trébon**

La piscine Guy Berthier, le plus important équipement aquatique de la Ville, comprend un bassin sportif de 25 x 10 mètres, doté de six couloirs et d'une profondeur de 1,90 à 4,30 mètres, ainsi qu'un bassin d'apprentissage de 15 x 12 mètres avec une profondeur progressive de 0 à 1,20 mètre. Elle est ouverte à tous les pratiquants individuels, aux clubs sportifs, aux scolaires et chaque dimanche matin, la température du petit bassin est portée à 32 °C pour accueillir les bébés nageurs.

Datant des années 1970, elle présente des désordres importants, en particulier sur la structure en acier de ses deux bassins, qui montrent des signes d'usure avancée. En particulier, les surfaces immergées sont très fortement enrouillées, ce qui à terme peut nuire à la qualité de l'eau et n'offre plus une étanchéité parfaite, et des zones d'enrouillements importantes ont également été constatées au niveau des soudures d'IPN des structures.

En 2026, il est prévu un décapage complet des surfaces internes afin d'obtenir un support conforme aux exigences de salubrité et de sécurité, et la mise en œuvre d'une nouvelle étanchéité. La remise en peinture sera réalisée avec un système anticorrosion certifié, de manière à stopper et prévenir toute propagation de la corrosion structurelle.

Les équipements en inox seront remplacés par des éléments neufs en acier inoxydable garantissant une meilleure tenue en milieu chloré et les éclairages submersibles seront renouvelés par des projecteurs LED. Ces travaux permettront en outre des économies de fluides (eau / électricité).

Sur le grand bassin, pour des raisons de sécurité, il est également prévu la dépose et la reprise des plots de départ, incluant la vérification des ancrages et la mise en conformité des scellements.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<b>Piscine Berthier</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
ETAT DSIL 2026	159 438 €	35%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	204 992 €	45%
VILLE D'ARLES	91 108 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>455 538 €</b>	

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant le financement par les Départements des opérations d'investissement dont la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par les Communes,

Considérant les dépenses d'équipement prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissement et inscrites au Budget Général de la Commune pour l'exercice 2026,

Je vous demande de bien vouloir

**1- SOLLICITER** auprès du Département des Bouches du Rhône les aides financières telles que présentées ci-dessus, pour un montant total de 407.095 €.

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir sur ces dossiers de financement.

**3- AUTORISER** Monsieur le Maire, à toutes fins utiles, à solliciter toute autorisation d'urbanisme et de droits des sols qui s'avérerait nécessaire pour ces projets.

## *FINANCES*

### **N°15 : RÉFECTION DES ÉCLAIRAGES DU COMPLEXE SPORTIF FOURNIER - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ACCM**

**Rapporteur(s)** : Sylvie PETETIN,  
**Service** : Finances

Le pacte financier et fiscal adopté par la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM), lors du Conseil Communautaire du 20 juin 2024, prévoit la mise en œuvre de fonds de concours à destination des Communes qui la composent, à hauteur de 250 000 € par an, pour la réalisation de projet d'investissement d'envergure s'articulant dans les 4 axes majeurs du projet 2024-2030 territoire :

- La transition écologique,
- La promotion d'un bassin de vie attractif,
- Le soutien des transitions sociétales,
- Le développement des coopérations infra et supra-territoriales.

La Ville d'Arles souhaite répondre à l'appel à projet 2026 d'ACCM et proposer une opération d'investissement concernant la réfection complète des éclairages des terrains de sports du complexe Fernand Fournier.

Ces travaux 2026, pour lesquels la Ville sollicite l'aide financière d'ACCM, ont pour objectifs de :

- Réaliser de substantielles économies d'énergie avec l'utilisation de nouvelles technologies permettant la programmation et la modulation des éclairages,
- Sécuriser les installations et aires extérieures de pratiques sportives,
- Améliorer le confort des usagers,
- Respecter les règlements fédéraux pour permettre les compétitions,
- Diminuer la pollution nocturne.

Le coût prévisionnel de ces actions s'élève à 702.103 € HT – (842.524 € TTC).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses HT</b>	<b>702 103 €</b>	
Département	202 103 €	29%
ACCM	250 000 €	36%
Ville d'Arles	250 000 €	36%

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 juin 2024 approuvant le règlement des fonds de concours de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette,

Considérant que la commune d'Arles souhaite réaliser la réfection complète des éclairages des terrains de sports du complexe sportif Fernand Fournier, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette,

Considérant les dépenses d'investissement prévues au Budget d'Investissement 2026 de la Commune d'Arles,

Considérant que le montant total du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement ci-dessus,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- SOLLICITER** auprès de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette une participation financière de 250 000€ en vue de participer au financement de l'opération de réfection complète des éclairages des terrains de sports du complexe sportif Fernand Fournier en 2026.

**2- PRÉCISER** que le montant estimatif des travaux relatifs au projet 2026 s'élève à 702.103 € HT (842.524 € TTC).

**3- AUTORISER** Monsieur le Maire, à toutes fins utiles, à solliciter toute autorisation d'urbanisme et de droit des sols qui s'avérerait nécessaire pour ce projet.

**4- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour compte de la Commune d'Arles, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **FINANCES**

### **N°16 : MISE EN CONFORMITÉ DES CRÈCHES - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**Rapporteur(s)** : Sylvie PETETIN,  
**Service** : Finances

La Ville d'Arles, avec son CCAS, est gestionnaire de plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant répartis sur le territoire communal, notamment :

- Lou Pitchounet (Centre - Ville)
- L'Hirondelle (Centre - Ville)
- La Souris Verte (Quartier du Trébon)
- Pigeon Vole (Quartier de Trinquetaille)

Ces structures font l'objet de visites réglementaires annuelles réalisées par le Service des Modes d'Accueil de la Petite Enfance (SMAPE), en lien avec les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les constats issus de ces visites ont mis en évidence divers écarts de conformité au regard des prescriptions de l'arrêté du 31 août 2021. Les structures existantes disposent d'un délai de mise en conformité fixé au 1er septembre 2026.

Les travaux projetés portent principalement sur la sécurisation et la remise à niveau des équipements existants, notamment les menuiseries intérieures, les dispositifs réglementaires, l'éclairage et certains équipements extérieurs.

Le montant de ces travaux d'investissement s'élève 143.490 € HT. Le plan de financement est le suivant :

<b>Dossier Socle 29 302 085</b>	<b>Opérations</b>	<b>Montant HT éligible</b>	<b>Aide CAF 13 80%</b>	<b>Part Ville 20%</b>
29 179 625	La Souris Verte	52 390 €	41 912 €	10 478 €
29 302 397	Lou Pitchounet	45 680 €	36 544 €	9 136 €
29 302 993	L'Hirondelle	13 520 €	10 816 €	2 704 €
29 303 390	Pigeon Vole	31 900 €	25 520 €	6 380 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>143 490 €</b>	<b>114 792 €</b>	<b>28 698 €</b>

Considérant les dépenses d'équipement prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissement et inscrites au Budget Général de la Commune pour l'exercice 2026,

Considérant les conditions d'aides à l'investissement de la Caisse d'Allocation familiale des Bouches du Rhône et les conditions d'éligibilité de cofinancement et d'autofinancement remplie par la Ville,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- APPROUVER** les travaux de mise en conformité et sécurité des établissements d'accueil

du Jeune enfant décrits ci-dessus.

**2- AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter pour ces opérations l'aide financière de la Caisse d'Allocation Familiale des Bouches du Rhône pour un montant total de 114.792 €.

**3- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document à intervenir à la suite de cette délibération.

## *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

### **N°17 :INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,

**Service** : DRH - Organisation et prospectives RH

Si l'exercice des mandats électifs locaux repose sur le principe de gratuité, le statut de l'élu prévoit toutefois le versement d'indemnités de fonction destinées à compenser les frais et sujétions résultant de l'exercice effectif des fonctions au service de l'intérêt général.

Sur le plan juridique, l'indemnité de fonction ne constitue ni un salaire, ni un traitement, ni une rémunération au sens du droit du travail ou de la fonction publique ; elle revêt la nature d'une dépense obligatoire pour la collectivité, dont l'attribution et le montant sont strictement encadrés par la loi.

#### **I. INDEMNITÉ DE FONCTION DU MAIRE**

Conformément aux textes en vigueur, l'indemnité de fonctions d'un Maire d'une commune de 50 000 à 99 999 habitants est fixée de droit à **110% de l'indice brut terminal** de la fonction publique.

Compte tenu des données du dernier recensement et du classement démographique de la Commune d'Arles, il est proposé de fixer l'indemnité de fonction applicable du Maire à 86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

#### **II. INDEMNITÉ DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Considérant que pour une commune de moins de 50 000 à 99 000 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation spéciale ne peut dépasser **44% de l'indice brut terminal** de la fonction publique.

Le Conseil Municipal peut voter dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale (constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et des indemnités maximales des adjoints au Maire sur la base de leur nombre maximal théorique) l'indemnisation d'un conseiller municipal.

Il est proposé de fixer l'indemnité de fonction applicable aux Adjointes et Adjointes de quartier à 24,4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et de fixer l'indemnité de fonction applicable aux Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation à 10,2 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les Conseillers Municipaux sans délégation ne perçoivent pas d'indemnité de fonction.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-20 à L2123-24 et R2123-23,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

Vu la circulaire DGCL/2026D/24 du 9 février 2026,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de ses 13 adjoints et 4 adjoints de quartier,

Vu les délibérations 2026\_0001 à 2026\_0006 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 relatives à l'élection du Maire, de ses adjoints et adjoints de quartier,

Considérant que l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités territoriales fixe des taux maximums de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu, de ce fait, de déterminer le taux des indemnités de fonctions allouées,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- ADOPTER** les décisions suivantes :

- Monsieur le Maire perçoit une indemnité de fonction égale à 86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Les Adjoints et Adjoints de quartier perçoivent une indemnité de fonction égale à 24,4% de de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Les Conseillers Municipaux ayant reçu délégation perçoivent une indemnité de fonction égale à 10,2% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Les Conseillers Municipaux n'ayant pas reçu de délégation ne perçoivent pas d'indemnité de fonction.

**2- DÉCIDER** que les dispositions de la présente délibération prennent effet au 29 mars 2026.

**3- PRÉCISER** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

**4- PRÉCISER** que les sommes nécessaires seront prélevées sur le budget communal.

**5- TRANSMETTRE** au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

**INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS AU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE D'ARLES**

PRENOM	NOM	FONCTION	DATE DEBUT DE MANDAT	LISTE/GROUPE	INDEMNITE DE FONCTION	MAJORATION CHEF LIEU 20%	MAJORATION STATION CLASSEE 25%	TOTAL
Patrick	de Carolis	Maire	22/03/2026	Arles au Cœur	3 461,96 €	692,39 €	865,49 €	5 019,84 €
Mandy	Graillon	1er Adjointe	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Cyril	Juglaret	2e Adjoint	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Claire	de Causans	3e Adjointe	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Pierre	Raviol	4e Adjoint	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Sylvie	Petetin	5e Adjointe	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Silvère	Bastien	6e Adjoint	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Sybille	Laugier-Serisanis	7e Adjointe	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Emmanuel	Lescot	8e Adjoint	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Claire	Mailhan	9e Adjointe	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Antoine	Parra	10e Adjoint	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Ilham	Bouaroua	11e Adjointe	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Gérard	Quaix	12e Adjoint	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Martine	Gournès	13e Adjointe	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Fabrice	Djemaï	Adjoint de quartier	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Antonia	Allard	Adjointe de quartier	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Denis	Bausch	Adjoint de quartier	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Aurélié	Janicki	Adjointe de quartier	22/03/2026	Arles au Cœur	981,73 €	196,35 €	245,43 €	1 423,51 €
Bertrand	Mazel	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Camille	Hoteman	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Sébastien	Abonneau	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Marie	Morangis	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Patrick	Chauvin	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Catherine	Balguerie-Raulet	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Christophe	Pachoud	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Martine	Grasser	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Adille	Chakri	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Elodie	Jalabert	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Gilbert	Poirier	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Françoise	Estève	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Erick	Souque	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Caroline	Maureau	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Guy	Rouvière	Conseiller Municipal	22/03/2026	Arles au Cœur	409,86 €			409,86 €
Richard	Vidal-Feuillerat	Conseiller Municipal	22/03/2026	Union pour Arles				
Pierre	Grand	Conseiller Municipal	22/03/2026	Union pour Arles				
Lucile	Venet	Conseiller Municipal	22/03/2026	Union pour Arles				
Sandra	Monteils	Conseiller Municipal	22/03/2026	Union pour Arles				
Malika	Lagneau	Conseiller Municipal	22/03/2026	Union pour Arles				
Nicolas	Koukas	Conseiller Municipal	22/03/2026	Union pour Arles				
Marie	Andrieu	Conseiller Municipal	22/03/2026	Union pour Arles				
Jean-Frédéric	Déjean	Conseiller Municipal	22/03/2026	Union pour Arles				
Valérie	Nicolaï	Conseiller Municipal	22/03/2026	Fiers d'Être Arlésiens				
Jean	François	Conseiller Municipal	22/03/2026	Fiers d'Être Arlésiens				
Rémy	Benson	Conseiller Municipal	22/03/2026	Fiers d'Être Arlésiens				
Jean-Michel	Jalabert	Conseiller Municipal	22/03/2026	Plus Proches d'Arles				



## *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

### **N°18 : MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,

**Service** : DRH - Organisation et perspectives RH

Les Conseils municipaux de certaines communes (par exemple : chefs-lieux de département, d'arrondissement, communes sièges des bureaux centralisateurs de canton, communes anciens chefs-lieux de canton, communes sinistrées, communes classées stations de tourisme ou attributaires de la Dotation de Solidarité Urbaine) peuvent, dans des limites bien précises, octroyer des majorations d'indemnités de fonction aux élus.

L'article L2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « l'application de majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct. »

La majoration est calculée à partir de l'indemnité octroyée et non du maximum autorisé.

Le respect de l'enveloppe globale indemnitaire est impératif.

Conformément à l'article L2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les caractéristiques de la Commune d'Arles permettent d'appliquer aux indemnités des élus, les majorations suivantes :

-+20 % au titre du classement en chef-lieu d'arrondissement ;

-+25 % au titre du classé de la Commune en station de tourisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2123-20 à L2123-24 et R2123-23,

Vu les Délibérations 2026\_0001 à 2026\_0006 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 relatives à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux.

Considérant que l'article L2123-22 du Code Général des Collectivités territoriales permet de voter des majorations de fonction aux conseillers municipaux délégués des communes de moins de 100 000 habitants,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- DÉCIDER** des montants de majoration applicable suivants, à compter du 29 mars 2026 :

- Monsieur le Maire perçoit une majoration de 20 % de l'indemnité du Maire au titre de chef-lieu d'arrondissement et une majoration de 25 % de l'indemnité du Maire au titre des communes classées station de tourisme ;

- Les Adjoints perçoivent une majoration de 20 % de l'indemnité des Adjoints au titre de chef-lieu d'arrondissement et une majoration de 25 % de l'indemnité des Adjoints au titre des communes classées station de tourisme

**2- PRÉCISER** que les sommes nécessaires seront prélevées sur le budget communal.

## *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

### **N°19 :REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS ENGAGÉS PAR LE MAIRE ET LES ÉLUS**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,

**Service** : Assemblées

Dans l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais engagés pour leur accomplissement :

- soit dans le cadre de l'exécution de mandats spéciaux : mission bien précise que le conseil municipal confie par délibération à un de ses membres (articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT) ;
- soit pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualité, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci (articles L2123-18-1 et R2123-22-2 du CGCT) ;
- soit au titre des frais engagés (inscription, hébergement et déplacements) dans le cadre du droit à la formation des élus (articles L2123-12, R2123-12 à R2123-22 du CGCT).

Les articles R.2123-22-1 et suivants du CGCT précisent que les élus peuvent prétendre sur justificatif de la durée réelle du déplacement, d'une part au paiement d'indemnités journalières destinées à rembourser forfaitairement leurs frais supplémentaires de repas et de nuitées et, d'autre part, au remboursement des frais de transport. La prise en charge de ces frais est assurée dans les conditions définies par le décret fixant forfaitairement les conditions et les modalités de remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat (décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006).

Par dérogation à ces articles et en application d'une circulaire ministérielle du 15 avril 1992 qui indique que « rien ne s'oppose à ce que les frais de séjour fassent l'objet d'un remboursement aux frais réels à la condition expresse que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée à l'élu et ne représentent pas un montant excessif », il est proposé le remboursement, sur la base des frais réels, des frais de missions (déplacement, restauration et hébergement) engagés par les membres du Conseil Municipal.

Le remboursement des frais au réel ne peut en aucun cas excéder les montants pouvant être considérés comme raisonnables pour le lieu et les conditions de séjour appréciés à l'aide des plafonds de références résultant du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

Peuvent être remboursés les frais suivants : transport individuel ou collectif, frais de péage, parking, hébergement, repas.

Le remboursement des frais se fera dans la limite des crédits disponibles, sur présentation des justificatifs en originaux et de l'ordre de mission correspondant.

Pour des raisons de commodité, il est proposé, pour les déplacements effectués en dehors de la zone euro, de faire application du remboursement forfaitaire des frais de déplacements engagés, sur la base des indemnités journalières des fonctionnaires de l'Etat (décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006).

Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

Vu les articles L 2123-12, L.2123-18, L2123-18-1 et R2123-12 et suivant du Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle du 15 avril 1992,

Considérant qu'il convient d'organiser les modalités de prise en charge des frais de déplacement des élus,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- REMBOURSER** les frais de déplacement et de séjour engagés par les membres du Conseil Municipal à l'occasion de mandats spéciaux ou pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualité, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci, ainsi que dans le cadre de l'exercice de leur droit à la formation instauré par la loi n°92-108 du 3 février 1992.

**2- DÉCIDER** que ces remboursements s'effectueront sur la base des frais réellement exposés au cours de leur mission, dans les conditions fixées par la circulaire ministérielle du 15 avril 1992 sauf pour les déplacements en dehors de la zone euro qui feront l'objet d'un remboursement forfaitaire dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat sur la base du décret du 3 juillet 2006.

**3- PRÉCISER** que chaque mandat spécial fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal précisant l'objet, le contenu et la durée du mandat, la désignation et la qualité des personnes envoyées en mission, ainsi que les modalités de remboursement des frais engagés à cette occasion.

## *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

### **N°20 :EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,

**Service** : Assemblées

Le droit à la formation des élus municipaux est organisé par le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-12 à L.2123-14 instituant un droit à la formation adaptée à leurs fonctions.

La réglementation indique que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Précisions que les membres du Conseil municipal qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé formation de 24 jours au total pour la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus.

Les frais de formation incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement et donnent droit à remboursement. Ils constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministère de l'intérieur.

Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont également compensées par la commune, dans la limite de 21 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus inscrit aux Budgets primitifs de la ville ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation constatés aux Comptes financiers uniques ne puisse excéder 20 % du même montant .

Enfin précision que la présente délibération concerne uniquement les frais de formations liés au droit à la formation des élus instauré par la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, et donc pris en charge par le budget de la collectivité.

#### **Conditions et modalités de prise en charge des frais de formation**

Les frais de formation comprennent les frais d'enseignement, les frais de séjour et de déplacement et le cas échéant les pertes de revenus subies par l'élu du fait de l'exercice de ce droit.

#### **Conditions préalables à la prise en charge des frais de formation :**

- l'organisme formateur doit être agréé par le Ministère chargé des collectivités territoriales,
- la formation doit être adaptée aux fonctions de conseiller municipal,
- un ordre de mission précisant l'objet de la formation et son adéquation avec les fonctions de l'élu demandeur doit être signé par le Maire avant tout départ en formation,

#### **Modalités de prise en charge des frais de formation par la Ville d'Arles :**

- les frais d'enseignement (inscription auprès de l'organisme de formation) seront payés par la ville, sur présentation d'une attestation de présence à la formation et de la facture, directement à l'organisme formateur,

- les frais de séjour et de transport seront remboursés aux élus dans les conditions fixés dans la délibération n°2026-XXXX du 9 avril 2026 relative au remboursement des frais de déplacements engagés par le Maire et les élus,  
- les pertes de revenu subies par l' élu du fait de l'exercice de son droit à la formation pourront être compensées par la commune dans la limite de vingt et un jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure. L' élu devra fournir les informations nécessaires pour justifier cette perte de revenu. A noter que cette compensation est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise aux prélèvements sociaux.

**Montant des crédits inscrits au budget :**

L'article L2123-14 du CGCT dispose que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux membres du conseil municipal.

Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant

Compte tenu des possibilités budgétaires, je vous propose que le montant prévisionnel des crédits annuels dédiés à l'exercice du droit de formation des élus soit fixé à 2% du montant des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux membres du conseil municipal.

Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,  
Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local,  
Vu les articles L.2321-2, L.2123-12 à L.2123-16 du Code général des collectivités territoriales

Considérant que dans les 3 mois mois qui suivent son renouvellement, le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres,

Considérant que le conseil municipal doit fixer les crédits affectés à la formation de ses membres,

Considérant que les frais de formation constituent une dépense obligatoire de la commune,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- RETENIR** le principe, pris dans le cadre de la préparation budgétaire, d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle pour la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux membres du conseil municipal..

**2- RAPPELER** que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- établissement avant les formations d'un ordre de mission précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- règlement par la ville des frais d'enseignement (dit frais pédagogiques ou frais d'inscription),
- liquidation de la prise en charge des frais sur justificatifs des dépenses dans les conditions adoptées par délibération n°2026-XXXX du 9 avril 2026 relative au remboursement des frais de déplacements engagés par le Maire et les élus,

**3- DÉCIDER** de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet suivant les mêmes conditions.

**4- PRÉCISER** que les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant, sans pouvoir être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle interviendra le renouvellement de l'assemblée délibérante

**4- AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

## *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

### **N°21 :REMBOURSEMENT AUX ÉLUS DES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS OU DE PERSONNES DÉPENDANTES**

**Rapporteur(s) :** Patrick DE CAROLIS,

**Service :** Assemblées

Depuis la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, les conseillers municipaux peuvent bénéficier du remboursement des frais de garde d'enfants de moins de 16 ans ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoins d'une aide personnelle à domicile, engagés pour pouvoir participer aux réunions liées à l'exercice effectif de leur mandat.

Il s'agit plus précisément des séances plénières du conseil municipal, des réunions des commissions dont les élus sont membres si elles ont été instituées par délibération du conseil municipal, des réunions des assemblées délibérantes des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune, ainsi que la présence aux cérémonies de commémorations. La liste des réunions concernées est fixée par l'article L.2123-1 du CGCT.

Il revient au conseil municipal de fixer les modalités de remboursement de ces frais listés à art. L.2123-18-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La présente délibération doit en particulier détailler la liste des pièces justificatives permettant à la ville de s'assurer que le remboursement correspond bien à une réunion visée par la loi et que la prestation de garde a été dûment déclarée. En outre, ce remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance en vigueur au montant de l'engagement de la dépense.

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,  
Vu le le CGCT et notamment les articles L.2123-1, L.2123-18-2 et suivants et D.2123-22-4-A,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de fixer par délibération la liste des pièces justificatives à fournir pour obtenir le remboursement des frais de garde des enfants ou de personnes dépendantes,

Je vous demande de bien vouloir :

**1- AUTORISER** le remboursement aux élus des frais mentionnés à l'article L.2123-18-2 du CGCT engagés en raison de leur participation aux réunions mentionnées à l'article L.2123-1 du CGCT.

**2 – FIXER** la liste des pièces à fournir pour le remboursement de ces frais tel qu'indiqué en annexe de la présente délibération, et ceci pour permettre à la commune de vérifier que la somme de toutes les aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôt dont l'élu bénéficie par ailleurs, ainsi que du remboursement par la commune, n'excède pas le montant de la prestation effectuée.

**3 – PRÉCISER** que ces remboursements ne peuvent excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

**4 – PRÉVOIR** les crédits afférents au budget de la commune.

**5 – AUTORISER** le Maire à signer tout acte venant en exécution de la présente délibération.

**Annexe à la délibération - remboursement aux élus des frais de garde d'enfants ou de personnes dépendantes, engagés pour pouvoir participer à certaines réunions**

<b>Objet :</b>	<b>Pièces justificatives à produire :</b>
<p>De s'assurer que la garde dont le remboursement est demandé concerne bien des enfants de moins de 16 ans, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes ayant besoin d'une aide personnelle dont la garde par les membres du conseil municipal à leur domicile est empêchée par la participation à une des réunions obligatoires.</p>	<p>Copie du livret de famille Copie carte d'invalidité Certificat médical Toute autre pièce utile</p>
<p>De s'assurer du caractère régulier et déclaré de la prestation des personnes physiques ou morales intervenant.</p>	<p>Copie des décomptes certifiés exacts</p>
<p>De s'assurer que la garde ou l'assistance a eu lieu au moment de la tenue de l'une de ces réunions</p>	<p>Attestation délivrée par le prestataire ou intervenant précisant la date et les heures de la garde ou de l'assistance ainsi que son coût facturé  Convocation ou invitation officielle</p>
<p>De s'assurer, à l'appui d'une déclaration sur l'honneur signée de l'élu, du caractère subsidiaire du remboursement : son montant ne peut excéder le reste à charge réel</p>	<p>Copie des décomptes certifiés exacts  Déclaration écrite sur l'honneur, datée et signée  Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition</p>



## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°22 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

**Rapporteur(s) :** Patrick DE CAROLIS,  
**Service :** Assemblées

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir procéder à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres visée à l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la totalité des procédures de passation que la collectivité mettra en œuvre pendant ce mandat.

L'article L1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que cette commission est composée: « lorsqu'il s'agit d'une commune de 3500 habitants et plus, par: - l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant, président, - 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.»

Il est rappelé que l'autorité habilitée à signer les marchés publics est Monsieur le Maire qui pourra déléguer cette fonction par arrêté conformément à l'article L2122-18 du CGCT.

La commission d'appel d'offres doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres :  
- lorsqu'un membre titulaire ne peut être remplacé du fait de l'inexistence de membres suppléants ;  
- ou si la composition de la commission ne permet plus de garantir l'expression pluraliste des élus.

L'article L 2121-21 du CGCT prévoit le vote à scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Ce même article précise en outre que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Vu les articles L 1411-5 II et L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique

Considérant que la commune de d'Arles doit se doter d'une commission d'appel d'offres pour la passation de certains marchés publics, conformément aux règles du code de la commande publique et du CGCT,

Considérant que la composition de cette commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste afin d'assurer l'expression pluraliste des élus au sein du conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner les cinq membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres, et les membres suppléants en nombre égal à celui des titulaires, et ce pour la durée du mandat au scrutin secret, de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'une liste peut contenir plus de noms que de sièges à pourvoir,

Considérant qu'une liste contenir moins de noms que de sièges à pourvoir,

Après appel à candidature, XX listes ont été présentées.

- liste
- liste
- liste
- liste

Je vous invite à bien vouloir procéder à votre choix en déposant les bulletins dans l'urne.

Dépouillement :

Nombre de Conseillers municipaux en exercice.....	45
a. Nombre de Conseillers présents et représentés.....	
b. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	
c. Nombre de bulletins nuls (art. L 66 du code électoral).....	
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral).....	
e. suffrages exprimés (b - c - d).....	
Majorité absolue.....	

Je vous demande de bien vouloir:

**1 - INSTITUER** la Commission d'Appel d'Offres et **INDIQUER** que sa composition est la suivante :

**Représentants titulaires :**

- 
- 
- 
- 
- 

**Représentants suppléants**

- 
- 
- 
- 
- 

**2 - RAPPELER** que l'autorité habilité à signer les marchés publics concernés est Monsieur le Maire qui pourra déléguer cette fonction par arrêté conformément à l'article L2122-18 du CGCT.

## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°23 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP)**

**Rapporteur(s) :** Patrick DE CAROLIS,

**Service :** Assemblées

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir procéder à la constitution de la commission de Délégation de Service Public visé à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour la totalité des procédures de passation que la collectivité mettra en œuvre pendant ce mandat.

L'article L 1411-5 II du CGCT précise que cette commission est composée : « lorsqu'il s'agit d'une commune de 3500 habitants et plus, la ou les Commission(s) de Délégations de Service Public sont composée(s) des membres suivants par :

- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président,
- 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.»

La commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est précisé que l'autorité habilitée à signer les conventions de délégation de service public est Monsieur le Maire qui pourra désigner un représentant aux fins de présidence de cette commission.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission de service public par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il sera procédé au renouvellement intégral de la commission de service public :

- lorsqu'un membre titulaire ne peut être remplacé du fait de l'inexistence des membres suppléants ;
- ou si la composition de la commission ne permet plus de garantir l'expression pluraliste des élus.

L'article L 2121-21 du CGCT prévoit le vote à scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Ce même article précise en outre que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Vu les articles L 1411-5 II et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que, pour l'examen des candidatures et des offres des délégataires de service public, il y a lieu de constituer une commission de délégation de service public conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT

Considérant qu'il convient de désigner les cinq membres titulaires de la commission de

délégation de service public, et les membres suppléants en nombre égal à celui des titulaires, et ce pour la durée du mandat au scrutin secret, de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'une liste peut contenir plus de noms que de sièges à pourvoir,

Considérant qu'une liste peut contenir moins de noms que de sièges à pourvoir

Après appel à candidature, XX listes ont été présentées :

- liste
- liste
- liste
- liste

Je vous invite à bien vouloir procéder à votre choix en déposant les bulletins dans l'urne.

Dépouillement :

Nombre de Conseillers municipaux en exercice.....	45
a. Nombre de Conseillers présents et représentés.....	
b. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	
c. Nombre de bulletins nuls (art. L 66 du code électoral).....	
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral).....	
e. suffrages exprimés (b – c – d).....	
Majorité absolue.....	

Je vous demande de bien vouloir :

**1 - INSTITUER** la Commission de Délégation de Service Public et **INDIQUER** que sa composition est la suivante :

Représentants titulaires :

- 
- 
- 
- 
- 

Représentants suppléants

- 
- 
- 
- 
- 

**2 - RAPPELER** que l'autorité habilité à signer les marchés publics concernés est Monsieur le Maire qui pourra déléguer cette fonction par arrêté conformément à l'article L2122-18 du CGCT.

## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°24 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,

**Service** : Assemblées

Dès son renouvellement, le conseil municipal doit procéder, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal.

Pour information, il n'est désormais plus fixé de nombre minimum de membres du CCAS. Toutefois, 4 catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration (art. L 123-6), on peut en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du président.

Dans un premier temps, nous allons donc fixer le nombre des administrateurs du CCAS, sachant qu'il déterminera le quotient électoral (articles L 123-6, R 123-11 et R 123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Je vous propose la composition suivante :

- 10 administrateurs élus
- 10 membres nommés par arrêté du Maire.

Il m'appartient de rappeler que le Maire est Président de droit du CCAS et qu'un Vice-président et un Vice-président délégué seront élus lors de la première réunion du Conseil d'administration du CCAS.

Vu les articles R 123-7, R 123-8, R 123-9 et R 123-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de déterminer le nombre des administrateurs élus du Centre Communal d'Action Sociale,

Je vous demande de bien vouloir :

**FIXER** à dix (10) le nombre des administrateurs élus du Centre Communal d'Action Sociale.

## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°25 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur(s) :** Patrick DE CAROLIS,

**Service :** Assemblées

Conformément aux articles R 123-7, R 123-8, R 123-9 et R 123-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été déterminé dans la délibération précédente.

Le nombre des administrateurs du CCAS a été fixé à 10 élus.

Il m'appartient de rappeler que le Maire est Président de droit du CCAS et que le Vice-président et le Vice-président délégué seront élus lors de la première réunion du Conseil d'administration du CCAS.

Les dispositions de l'article R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), précisent que les membres élus en son sein par le conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Aux termes de l'article R123-9 du CASF, lorsqu'un administrateur élu démissionne, il est remplacé par le conseiller municipal qui suivait sur la liste des candidats présentée au moment de la désignation des administrateurs du C.C.A.S. par le Conseil Municipal, ou à défaut, par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Au cas où il n'y aurait plus de candidat suivant sur la ou les listes présentées, il convient alors de renouveler l'intégralité des administrateurs élus.

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le vote à scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Ce même article précise en outre que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Vu les articles L123-6, R123-6, R123-8, R123-9 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL\_2026\_XXXX du 9 avril 2026 fixant à 10 le nombre d'administrateurs élus au sein du conseil d'Administration du CCAS,

Considérant que les membres élus par le conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant qu'une liste peut contenir plus de noms que de sièges à pourvoir,

Considérant qu'une liste peut contenir moins de noms que de sièges à pourvoir,

**Après appel à candidature :**

..... listes ont été présentées.

**Liste**

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**Liste**

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**Liste**

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**Liste**

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Je vous invite à bien vouloir procéder à votre choix en déposant les bulletins dans l'urne.

**Dépouillement**

- 1- Nombre de conseillers municipaux en exercice.....45
- 2- Nombre de conseillers présents et représentés.....
- 3- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....
- 4- A déduire bulletins blancs et litigieux à l'article L66 du Code Electoral .....
- 5- Suffrages exprimés.....**

**Ont obtenu :**

<b>Listes</b>	<b>Nombre de voix obtenues</b>	<b>Nombre de sièges obtenus</b>
liste		
liste		
liste		
liste		

**Sont donc élus administrateurs du CCAS :**

- .....

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Je vous demande de bien vouloir :

**DÉSIGNER** pour représenter la ville au Conseil d'administration du C.C.A.S. d'Arles les 10 candidats élus :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°26 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DES CENTRES SOCIAUX DE LA VILLE D'ARLES (EPACSA) : DÉSIGNATION DES MEMBRES**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,

**Service** : DGA éducation, vie sociale, relations à l'utilisateur

Par délibération n° 2015.274 du 30 septembre 2015, le Conseil municipal a décidé de la création d'une régie personnalisée chargée de la gestion des centres sociaux d'Arles : Mas Clairanne et Christian Chèze, en a approuvé les statuts et adopté la composition du Conseil d'administration. Cette Régie est dénommée « Établissement Public Administratif pour la gestion des Centres Sociaux d'Arles » (EPACSA).

Conformément à l'article 6 de ces statuts il convient dans un premier temps, de désigner dix membres titulaires et dix membres suppléants, représentant le Conseil municipal au Conseil d'administration de la régie.

Le conseil d'administration de la régie comprendra en outre, 6 représentants titulaires des usagers de Mas Clairanne et Christian Chèze et 6 suppléants (3 titulaires et 3 suppléants par centre social) dont les modalités d'élections sont fixées par la délibération n°2015.274 du 30 septembre 2015.

Ces élections seront organisées dans les centres sociaux à l'issue des élections municipales, puis proposés au Conseil municipal pour désignation conforme à l'article R2221-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Les représentants actuels sont maintenus dans leurs fonctions pendant cette période transitoire.

L'article L.2121-21 du CGCT prévoit le vote à scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une représentation.

Ce même article précise en outre que si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire.

Vu les articles L2121-21 et R 2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que conformément à l'article R 2221-5 du CGCT, « les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil municipal, sur proposition du Maire ».

Je vous demande de bien vouloir :

**DÉCLARER** qu'ont été désignés délégués de l'EPACSA, représentant le Conseil municipal :

**Membres titulaires :**

-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-

**Membres suppléants :**

-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-



## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°27 : CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES : DÉSIGNATION DES MEMBRES**

**Rapporteur(s) :** Patrick DE CAROLIS,

**Service :** Assemblées

En application de l'article 3 du règlement intérieur de la Régie Municipale des Pompes Funèbres, adopté par délibération n°2014-696 du 24 septembre 2014 et conformément à l'article R. 2221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient par la présente de désigner les membres de son Conseil d'exploitation.

Celui-ci est composé de douze membres dont six élus du conseil municipal et six personnalités qualifiées soit par leur compétences ayant un lien direct avec la continuité des services publics funéraires, soit par leur expérience acquise dans ce domaine, soit des représentant du personnel.

Un Président et un Vice-président seront élus par le Conseil d'exploitation parmi ses membres.

Les six personnalités qualifiées seront désignées à un conseil municipal ultérieur.

Les membres du conseil d'exploitation ne peuvent, à un titre quelconque, être entrepreneurs ou fournisseurs du service exploité en régie, ni faire partie du conseil d'administration d'une société qui est elle-même fournisseur de la régie. De même, ne peuvent être membre du conseil d'exploitation les propriétaires, associés, commanditaires, directeurs ou employés des entreprises privées de Pompes Funèbres avec lesquelles la régie peut se trouver en concurrence.

En application de l'article L 2121-21 du CGCT les nominations et représentations ont lieu au scrutin secret, néanmoins si personne n'y est opposé dans cette assemblée je vous propose un vote à main levées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, R.2221-4 et R.2221-5,

Considérant que l'article 3 du règlement intérieur de la Régie Municipale des Pompes Funèbres prévoit la désignation de six membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'exploitation,

Considérant qu'en application de l'article R. 2221-5 du CGCT, les membres du Conseil d'Administration ou du Conseil d'Exploitation sont désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Je vous demande de bien vouloir :

**1- DESIGNER** en tant que membres du Conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres, les six conseillers municipaux suivants :

- 
- 
- 
- 
- 
-



## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°28 : CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DU STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE D'ARLES : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,  
**Service** : Assemblées

Par délibération n° 2012.270 en date du 26 septembre 2012, le Conseil Municipal a décidé la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée de la gestion du stationnement payant hors voirie et en a approuvé les statuts.

Le Conseil d'exploitation de cette régie est composé de la façon suivante :  
- 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants du Conseil municipal  
- 3 personnalités qualifiées

Conformément à l'article 6 de ces statuts, il convient de désigner les six membres titulaires et six membres suppléants du Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Exploitation de la Régie du Stationnement Payant Hors Voirie d'Arles.

Le président sera élu par le Conseil d'exploitation.  
Les 3 personnalités qualifiées seront désignées lors d'un prochain Conseil municipal.

En application de l'article L 2121-21 du CGCT les nominations et représentations ont lieu au scrutin secret, néanmoins si personne n'y est opposé dans cette assemblée je vous propose un vote à main levées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, R.2221-4 et R.2221-5,

Considérant l'article 6 des statuts de la Régie Municipale chargée de la gestion du stationnement payant hors voirie prévoyant la désignation de six membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'exploitation,

Considérant qu'en application de l'article R. 2221-5 du CGCT, les membres du Conseil d'Administration ou du Conseil d'Exploitation sont désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Je vous demande de bien vouloir :

**1- DESIGNER** en tant que membres du Conseil d'exploitation de la Régie Municipale chargée de la gestion du stationnement payant hors voirie, les six conseillers municipaux suivants :

- 
- 
- 
- 
- 
- 
-

## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°29 : COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME : DÉSIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur(s) :** Patrick DE CAROLIS,

**Service :** Assemblées

L'Office de Tourisme, qui a un statut d'établissement public industriel est commercial (EPIC), est administré par un Comité de Direction et dirigé par un Directeur. La composition du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et les modalités de désignation de ses membres sont fixées par délibération du Conseil Municipal et régies par l'article 5 des statuts de l'EPIC.

Conformément à l'article L 133-5 du Code du Tourisme, les représentants de la collectivité territoriale ou de l'Établissement Public à Coopération Intercommunale, doivent détenir la majorité des sièges du Comité de Direction de l'Office de Tourisme.

L'article 5 des statuts de l'Office de Tourisme fixe à 17, le nombre de membre du Comité de Direction : 9 élus du conseil municipal (et 9 suppléants) et 8 représentants d'organismes qualifiés.

La présente délibération a pour objet de désigner les neuf membres du Conseil Municipal ainsi que leurs suppléants qui siégeront au Comité de Direction de l'Office de Tourisme.

L'article L.2121-21 du CGCT prévoit le vote à scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une représentation. Cependant si personne ne s'y oppose dans cette Assemblée je vous propose de procéder à main levée.

Vu les articles L2121-21 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L133-4 et suivants et R133-3 et suivants du code du tourisme,

Considérant que la composition du comité de direction de l'office de tourisme et les modalités de désignation de ses membres sont fixées par délibération du conseil municipal,

Je vous propose de désigner comme suit les représentants de ville au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et de bien vouloir :

**DÉCLARER** que sont désignés pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme les 18 élus du conseil municipal, 9 titulaires et 9 suppléants, suivants :

***Membres titulaires :***

-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-

***Membres suppléants :***

-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-



## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°30 :COMITE SYNDICAL ET COMITE TECHNIQUE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE (PNRC) : ÉLECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,  
**Service** : Assemblées

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC) est composé de différentes collectivités (et relève à ce titre de l'Article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales), dont la Ville d'Arles, et de divers d'établissements publics. Il est administré par un Comité Syndical pour lequel, conformément aux statuts du Parc, les communes membres doivent désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, le même article précise que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En l'absence de telle disposition, si aucun de vous ne s'y oppose, je vous propose de nous prononcer à main levée.

De plus, conformément aux obligations réglementaires, le Parc Naturel Régional de Camargue demande aux collectivités membres de désigner, parmi les membres du Comité Syndical, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Comité Technique. Le vote secret n'est pas requis pour cette désignation.

Vu la loi n° 2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc Naturel Régional de Camargue ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et L2121-21,  
Vu les statuts du PNRC,

Considérant qu'il convient d'élire les membres titulaires et suppléants au Comité Syndical et de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Comité Technique,

Les candidatures suivantes sont proposées :

#### **Comité syndical du PNRC**

**Délégué titulaire :**

-  
-  
-  
-

**Délégué suppléant :**

-  
-  
-  
-

#### **Comité technique du PNRC**

**Délégué titulaire :**

-

**Délégué suppléant :**

-

Je vous demande de bien vouloir :

**1- CONSIDÉRER** que la représentation de la Ville d'Arles au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue est établie comme suit :

**Membres titulaires :**

-  
-  
-  
-

**Membres suppléants :**

-  
-  
-  
-

**2- DESIGNER** le délégué titulaire et le délégué suppléant pour siéger au Comité Technique du Parc Naturel Régional de Camargue.

**Membre titulaire :**

-

**Membre suppléant :**

-

## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°31 :COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES (PNRA) : ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,  
**Service** : Assemblées

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Alpilles est composé de différentes collectivités (et relève à ce titre de l'Article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales), dont la Ville d'Arles. Il est administré par un Comité Syndical pour lequel, conformément aux statuts du Parc, chaque commune membre doit désigner un délégué titulaire.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, le même article précise que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En l'absence de telle disposition, si aucun de vous ne s'y oppose, je vous propose de nous prononcer à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et L2121-2,

Vu les statuts du Parc Naturel Régional des Alpilles,

Considérant qu'il convient d'élire le délégué titulaire au Comité syndical,

La candidature suivante est proposée :

**Délégué titulaire :**

-

Je vous demande de bien vouloir :

**CONSIDÉRER** que la représentation de la Ville d'Arles au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Alpilles est établie comme suit :

**Délégué titulaire :**

-

## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°32 :SYNDICAT MIXTE DES TRAVERSÉES DU DELTA DU RHÔNE (SMTDR) : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur(s) :** Patrick DE CAROLIS,

**Service :** Assemblées

Le Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône (SMTDR) a été créé par délibération du conseil municipal de la ville n° 99.131 du 21 mai 1999. Il a pour mission l'organisation, l'exploitation et le financement public des traversées fluviales du delta du Rhône, associant la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Bouches du Rhône et la Ville d'Arles.

L'article L. 5212-7 du (CGCT) prévoit que chaque commune est représentée dans le Comité par deux délégués titulaires et si la commune le souhaite, par un ou plusieurs délégués suppléants, appelés à siéger au Comité Syndical.

L'article L. 5211-7 du CGCT prévoit en outre que les syndicats sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres, dans les conditions prévues à l'article L.2122-7, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Ce même article prévoit toutefois que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Aussi, je vous propose, si personne n'y est opposé, de procéder au vote à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1, L.5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-7 et L.2122-7,

Considérant qu'il convient d'élire les membres titulaires et suppléants au Comité Syndical du SMTDR,

Nous avons enregistré les candidatures suivantes :

**Membres titulaires :**

**Membres suppléants :**

-  
-

-  
-

Aussi, je vous demande de bien vouloir :

**CONSIDÉRER** que la représentation de la Ville d'Arles au sein Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône est établie comme suit :

**Délégué titulaires :**

**Délégué suppléants :**

-  
-

-  
-



## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°34 :COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE PROVENCE FLUVIALE : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON SUPPLEANT**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,  
**Service** : Assemblées

Au vu de l'intérêt commun des collectivités à agir de manière coordonnée afin de développer l'offre touristique et les aménagements à destination de la croisière fluviale dans le département des Bouches-du-Rhône et plus particulièrement sur les communes de Tarascon, Port Saint Louis du Rhône et Martigues, le Département a proposé la création du Syndicat Mixte Provence Fluviale. La ville d'Arles y adhère depuis le 29 mars 2019, par délibération 2019-0053.

Les statuts du Syndicat mixte fixe le nombre de délégué titulaire à un pour la commune d'Arles ainsi qu'un suppléant pour siéger au sein du Comité syndical.

Donc conformément aux dispositions des articles L.5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-7 du CGCT, ainsi qu'aux statuts du Syndicat mixte, il nous appartient procéder à l'élection du délégué titulaire du Conseil Municipal, et de son suppléant, qui siègera au Comité Syndical de Provence Fluviale.

L'article L. 5211-7 du CGCT prévoit en outre que les syndicats sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres, dans les conditions prévues à l'article L.2122-7, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Ce même article prévoit toutefois que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Aussi, je vous propose, si personne n'y est opposé, de procéder au vote à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1, L.5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-7 et L.2122-7,

Vu les statuts du Syndicat mixte Provence Fluviale,

Considérant qu'il convient d'élire le membre titulaire et le membre suppléant au Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale,

Nous avons enregistré les candidatures suivantes :

**Délégué titulaire :** **Délégué suppléant :**

-

-

Je vous demande de bien vouloir :

**CONSIDÉRER** que la représentation de la Ville d'Arles au comité du Syndicat Mixte Provence Fluviale est définie comme suit :

**Délégué titulaire :** **Délégué suppléant :**

-

-





## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°36 :COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES (SICAS) : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,  
**Service** : Assemblées

Depuis 1980, l'État a concédé par adjudication, le canal dont il est propriétaire, au Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrionales (SICAS) qui assure un service public d'irrigation.

Le SICAS a pour objet l'exécution des engagements du concessionnaire qui, dans le cadre de la gestion et de l'exploitation du canal, comprennent en outre les travaux de petits et gros entretiens, ainsi que tous les travaux d'aménagement qui s'avèreraient nécessaires dans l'intérêt du service public.

Conformément aux dispositions de l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) lorsque les syndicats mixtes sont constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale, ceux-ci sont soumis aux dispositions articles L5210-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, l'article L. 5212-7 du (CGCT) prévoit que chaque commune est représentée dans le Comité par deux délégués titulaires appelés à siéger au Comité Syndical.

L'article L. 5211-7 du CGCT prévoit en outre que les syndicats sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres, dans les conditions prévues à l'article L.2122-7, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Ce même article prévoit toutefois que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Aussi, je vous propose, si personne n'y est opposé, de procéder au vote à main levée.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5711-1, L.5211-7, L. 5211-8, L. 5212-7 et L.2122-7,

Considérant qu'il convient d'élire les membres titulaires et suppléants au Comité Syndical du SICAS,

Nous avons enregistré les candidatures suivantes :

**Délégués titulaires :**

- 
- 

Je vous demande de bien vouloir :

**CONSIDÉRER** que la représentation de la Ville d'Arles au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrionales est établie comme suit :

- 
-



## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°37 :COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA CRAU (SIAC) : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,  
**Service** : Assemblées

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Crau (SIAC) est un organisme de gestion intercommunale des problèmes d'écoulement des eaux des plaines de la Crau. Le SIAC, créé par arrêté préfectoral du 27 novembre 1936, est composé des Communes d'Arles, de Saint-Martin de Crau, de Mouriès, d'Aureille et d'Eyguières, en application des articles L5212-1 à L5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales. Son siège est à Saint-Martin de Crau dont les services municipaux assurent l'administration du Syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) lorsque les syndicats mixtes sont constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale, ceux-ci sont soumis aux dispositions articles L5210-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, l'article L. 5212-7 du (CGCT) prévoit que chaque commune est représentée dans le Comité par deux délégués titulaires appelés à siéger au Comité Syndical et éventuellement 2 suppléants.

L'article L. 5211-7 du CGCT prévoit en outre que les syndicats sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres, dans les conditions prévues à l'article L.2122-7, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Ce même article prévoit toutefois que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Aussi, je vous propose, si personne n'y est opposé, de procéder au vote à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1, L.5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-7 et L.2122-7,

Considérant qu'il convient d'élire les membres titulaires et suppléants au Comité Syndical du SIAC,

Nous avons enregistré les candidatures suivantes :

<b>Membres titulaires :</b>	<b>Membres suppléants :</b>
-	-
-	-

Aussi, je vous demande de bien vouloir :

**CONSIDÉRER** que la représentation de la Ville d'Arles au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Crau (SIAC) est établie comme suit :

<b>Membres titulaires :</b>	<b>Membres suppléants :</b>
-	-
-	-



## **REPRÉSENTATIONS**

### **N°38 :COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLÉE DES BAUX (SI2VB) : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON SUPPLÉANT**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,  
**Service** : Assemblées

Par délibération n° 2004.810 en date du 22 décembre 2004 le Conseil Municipal a approuvé la création du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SI2VB).

Le SI2VB a pour objet la prévention des inondations et plus globalement la gestion globale et intégrée des eaux du « bassin versant de la Lagaresse ou système Vigueirat » comprenant notamment les sous-bassins versants du Vigueirat, du Marais d'Arles, de la Vallée des Baux et du Marais du Vigueirat.

Les compétences du Syndicat sont scindées en deux blocs :  
- la compétence GEMAPI  
- les compétences « Hors GEMAPI »

Conformément aux dispositions de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT) lorsque les syndicats mixtes sont constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale, ceux-ci sont soumis aux dispositions des articles L5210-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Les statuts du Syndicat mixte fixe le nombre de délégué titulaire à un pour la commune d'Arles ainsi qu'un suppléant.

Donc conformément aux dispositions des articles L.5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-7 du CGCT, ainsi qu'aux statuts du Syndicat mixte, il nous appartient procéder à l'élection du délégué titulaire, et de son suppléant, du Conseil Municipal qui siègeront au Comité Syndical du SI2VB pour les compétences hors GEMAPI.

L'article L. 5211-7 du CGCT prévoit en outre que les syndicats sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres, dans les conditions prévues à l'article L.2122-7, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Ce même article prévoit toutefois que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Aussi, je vous propose, si personne n'y est opposé, de procéder au vote à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1, L.5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-7 et L.2122-7,  
Vu les statuts du SI2VB,

Considérant qu'il convient d'élire le membre titulaire et le membre suppléant au Comité Syndical du SI2VB,

Nous avons enregistré les candidatures suivantes:

**Délégué titulaire :**

-

**Délégué suppléant :**

-

Aussi, je vous demande de bien vouloir :

**CONSIDÉRER** que la représentation de la Ville d'Arles au Syndicat mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux est définie comme suit :

**Délégué titulaire :**

-

**Délégué suppléant :**

-

## ***COMPTE RENDU DE GESTION***

### **N°39 :COMPTE RENDU DE GESTION - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Rapporteur(s)** : Patrick DE CAROLIS,

**Service** : Assemblées

Par délibération n°DEL\_2023\_0023 du 26 janvier 2023 puis par délibération n°DEL-2026-0008 du 28 mars 2026, le Conseil Municipal a délégué au Maire des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal. En outre le Maire doit en rendre compte à chaque réunion du Conseil Municipal.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de gestion des décisions n°25-1103 à n°25-1338 et n°26-0001 à 26-0392.

Vous trouverez ci-joint, la liste des marchés notifiés du 18 novembre 2025 au 16 mars 2026.

Je vous demande de bien vouloir :

**PRENDRE ACTE** des décisions listées ci-jointes, dans le compte rendu et dans la liste des marchés notifiés.

**COMPTE RENDU DE GESTION  
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026**

**DECISIONS N°25-1103 A N°25-1338**

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>TIERS (Nom et Localisation)</b>	<b>DIRECTION SERVICE EMETTEUR</b>	<b>MONTANT TTC</b>
25-1103	18/11/2025	Mise à disposition de locaux à Moulès du 3 novembre 2025 au 30 juin 2026	CCAS (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1104	18/11/2025	Résiliation d'une mise à disposition d'un garage rue des Salicornes à Salin de Giraud	Associatin Les Collègues (Salin de Giraud)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1105	18/11/2025	Résiliation d'une mise à disposition d'un garage rue des Sansouires à Salin de Giraud	Associatin Les Collègues (Salin de Giraud)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1106	18/11/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente de Moulès du 3 novembre 2025 au 30 juin 2026	CCAS (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1107	18/11/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente de Pont de Crau du 3 novembre 2025 au 30 juin 2026	CCAS (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1108	18/11/2025	Mise à disposition de locaux au sein de la maison publique de quartier de Mas Thibert du 3 novembre 2025 au 30 juin 2026	CCAS (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1109	18/11/2025	Mise à disposition de salles d'activités au sein de la maison publique de quartier de Mas Thibert du 3 novembre 2025 au 30 juin 2026	CCAS (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1110	18/11/2025	Mise à disposition de salles d'activités au sein de la maison publique de quartier de Mas Thibert du 3 novembre au 8 décembre 2025	CCAS (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1111	18/11/2025	Mise à disposition de locaux au sein de l'immeuble "ATP Alyscamps" du 3 novembre 2025 au 30 juin 2026	CCAS (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1112	18/11/2025	Mise à disposition de locaux au sein de la maison publique de quartier de Pont de Crau du 3 novembre 2025 au 30 juin 2026	CCAS (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1113	18/11/2025	Mise à disposition de locaux de la Ville d'Arles	CCAS de la Ville d'Arles (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1114	18/11/2025	Mise à disposition de locaux de la Ville d'Arles	CCAS de la Ville d'Arles (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1115	18/11/2025	Mise à disposition de locaux de la Ville d'Arles	CCAS de la Ville d'Arles (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1116	18/11/2025	Convention de mise à disposition de locaux au rez-de-chaussée du groupe scolaire des Alyscamps	Amicale de Marins et Marins Anciens Combattants d'Arles et sa Région (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1117	18/11/2025	Mise à disposition de locaux à une association	Association "Chemin de l'Etre"	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1118	18/11/2025	Mise à disposition ponctuelle de locaux	"Comité d'Intérêt des Quartiers Tête de Camargue" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-1119	18/11/2025	Mise à disposition de locaux à une association	Association "Li Felen de Rafélo" (Raphèle)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1120	18/11/2025	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à Raphèle pour des animations pour les séniors du 1er septembre 2025 au 31 août 2026	CCAS de la Ville d'Arles (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1121	18/11/2025	Contrat de prestation pour le montage des œuvres de Juliette Lemontey au Cloître Ste Trophime le 16 octobre 2025	Nicolas Havette (Arles)	Patrimoine	D : 350,00 €
25-1122	18/11/2025	Les Monument 'Arles - contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle La Belle Illusion le 19 octobre 2025	Association Compagnie Remue-Ménage (Ivry Sur Seine)	Patrimoine	D : 2.449,00 €
25-1123	18/11/2025	Les Monument 'Arles - Prise en charge de l'hébergement des artistes de la Cie remue Ménage les 18 et 19 octobre 2025	L'hôtel Atrium (Arles)	Patrimoine	D : 1.267,06 €
25-1124	18/11/2025	Mise à disposition du Théâtre municipal à une association pour organiser une rencontre le 8 novembre 2025	Association ATLAS (Arles)	Théâtre	R : 1.946,75 €
25-1125	18/11/2025	Publication d'une offre d'emploi sur un site spécialisé	Société Proficulture (Paris)	Théâtre	D : 372,00 €
25-1126	18/11/2025	Ateliers, théâtre en appartement, restitution publique. Projet Culture et lien social "Les Odysées de Barriol"	Association La Tendresse (Pont-de-Barret)	Théâtre	D : 2 800,00€
25-1127	17/11/2025	Avenant au contrat de Cession du spectacle et frais annexes "Ha! Les voyages" du 18 novembre 2025 : ateliers	Compagnie en Forme (Pont de Barret)	Théâtre	D : 619,41 €
25-1128	17/11/2025	Cession du spectacle "La Tour de Constance", programmé au Théâtre municipal le mardi 24 mars 2026	La Compagnie Midi Minuit (Romainville)	Théâtre	D : 13.599,16 €
25-1129	17/11/2025	Location d'équipements lumière & audio pour le spectacle "Je suis là mais je ne suis pas là" au théâtre municipal	Société IDZIA (Arles)	Théâtre	D : 844,80 €
25-1130	17/11/2025	Insertion publicitaire, Théâtre d'Arles - numéro 63 - La Gazette du Méjean	Les Moougues Le Méjean (Arles)	Théâtre	D : 168,00 €
25-1131	17/11/2025	Création de gabarit dépliant bimensuel - saison 2025-2026 et de l'affiche "Tonight" du 6 et 7 novembre 2025	Société Laura Acquaviva (Arles)	Théâtre	D : 720,00 €
25-1132	19/11/2025	Cafés littéraires - Rencontre avec une poétesse à la médiathèque le 17 octobre 2025	Sazndrine Cnudde (Uzès)	Médiathèque	D : 311,40 €
25-1133	19/11/2025	Soirée "de Jazz en pages" à la médiathèque le vendredi 24 octobre 2025	Association Traits de caractères (Redortiers)	Médiathèque	D : 350,00 €
25-1134	19/11/2025	Ateliers pour enfants sur les illusions optiques par une association les 22 et 29 octobre 2025	Association Parpaïoun (Arles)	Médiathèque	D : 144,00 €
25-1135	18/11/2025	Contrat pour développement mangas 3.2.1 Go !	Groupe Eveil (Noisy-sur-Ecole)	Patrimoine	D : 30.225,00 €
25-1136	18/11/2025	Transport d'œuvre Lapidaire le 6 octobre 2025	Atelier Jean-Loup Bouvier (Les Angles)	Patrimoine	D : 3.612,00 €
25-1137	18/11/2025	Convention pour un constat sanitaire du tableau "La mort de Sainte Cécile"	Amoroso Waldeis (Villeneuve-les-Avignon)	Patrimoine	D : 2.088,00 €
25-1138	18/11/2025	Représentation du spectacle musical "le chant des pierres" dans le Cloître St Trophime les 23 et 30 décembre 2025	Compagnie La Morena (Montpellier)	Patrimoine	D : 1.800,00 €
25-1139	18/11/2025	Cession du spectacle "Tonight" les 6 et 7 novembre 2025	Le Théâtre du Jeu de Paume (Aix-en-Provence)	Théâtre	D : 7.488,47 €
25-1140	19/11/2025	Intervention pour assistance du démontage du pont lumière au Théâtre-Antique	SAS DUSHOW (Vitrolles)	Evènements	D : 2 736,00€

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-1141	19/11/2025	Formation de Reliure du 12/01 au 16/01/2026 à Uzès pour un agent de la médiathèque	Entreprise individuelle Dejean Delphine (Le Livre dans la peau) (Uzès)	Formation et Prévention	D : 540,00 €
25-1142	19/11/2025	Création participative dans le cadre de la journée de la lutte contre le harcèlement.	La Compagnie BABELABAB (Arles)	Ecoles	D : 1.000,00 €
25-1143	19/11/2025	Création participative dans le cadre de la journée de la lutte contre le harcèlement.	MAB COMPAGNIE (Arles)	Ecoles	D : 1.500,00 €
25-1144	19/11/2025	Maintenance du dispositif de pompage du parc des ateliers	Société C.E.S (Brignoles)	Nettoyement et espaces verts	D : 38.640,00 €
25-1145	19/11/2025	Réception et stockage du magazine ArlesInfo novembre-décembre 2025	Société Plateforme Ouverte au Public (POP) (Arles)	Communication	D : 324,00 €
25-1146	19/11/2025	Mission d'étude Faune / Flore - Complément et cadrage étude - NPNRU	Bureau d'étude NATURALIA Environnement (Avignon)	Grands Projets et Planification Territoriale	D : 36.285,00 €
25-1147	17/11/2025	Complément de cotisation à une adhésion pour l'année 2025	ATD 13 (Vitrolles)	Assemblées	D : 251,25 €
25-1148	25/11/2025	Contrat de maintenance des portes automatique	Société KDB France (Noisy-Le-Sec)	Parc automobile	D : 2.932,02 €
25-1149	19/11/2025	Convention de prestation Cirque Aérien - Trébon 2025	Association "Gratte-Ciel" (Arles)	DGA Education, Vie Sociale, Relations à l'Usager	Gratuit
25-1150	19/11/2025	Prestation de service pour une animation Laser Forest le 31/10/25 au centre l'Écureuil à Fontvieille	Société CAZE Pierre (Piervert)	Animation	D : 960,00 €
25-1151	19/11/2025	Convention de prestation de service pour l'animation "Ninja Challenge" le 23/10/25 au centre aéré de Mas-Thibert	Société Tamas Gliss Expérience (Fos sur Mer)	Animation	D : 430,00 €
25-1152	17/11/2025	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour une soirée d'Halloween le 31 octobre 2025	Amicale des écoles Laïques de Raphèle (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
25-1153	17/11/2025	Mise à disposition de la salle Jean Vilar à une association pour organiser la Bourse aux jouets le 1er et 2 novembre 2025	Amicale des écoles Laïques de Raphèle (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
25-1154	17/11/2025	Mise à disposition des arènes de Salin de Giraud à une association pour organiser une course à pied le 11 octobre 2025	Grand Raid de Camargue	Salin de Giraud	Gratuit
25-1155	17/11/2025	Location de la salle polyvalente du Sambuc pour l'organisation d'un anniversaire le 30 novembre 2025	Oan GAILLARDET (Sambuc)	Sambuc	R : 76 €
25-1156	17/11/2025	Mise à disposition de la salle des Fêtes de Mas-Thibert à une association pour organiser un Noël le 6 décembre 2025	Musique et danse (Mas-Thibert)	Mas Thibert	Gratuit
25-1157	17/11/2025	mise à disposition de la salle polyvalente de Saliers le mercredi 10 décembre de 8h00 à 20h00 pour y organiser un marché de Noël	CIV (13129 Saliers)	Sambuc	Gratuit
25-1158	17/11/2025	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour organiser des lotos en novembre et décembre 2025	Club Taurin Raphéolois (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
25-1159	17/11/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud à une association pour l'organisation d'un repas et d'une soirée dansante le vendredi 31 octobre 2025	Association Club des jumelages (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-1160	17/11/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud à une association pour l'organisation d'un loto le samedi 8 novembre 2025	Association du CACS (Salin de Giraud)	Salin de Giraud	Gratuit
25-1161	17/11/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud à une association pour l'organisation d'un loto le dimanche 9 novembre	Association La relève (Salin de Giraud)	Salin de Giraud	Gratuit
25-1162	17/11/2025	mise à disposition de la salle du préau de mas-thibert à une association le 5 décembre 2025 pour son assemblée générale ordinaire.	Association camarg'estello (Arles)	Mas-Thibert	Gratuit
25-1163	17/11/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente du Sambuc le samedi 8 novembre 2025 de 8h00 à 23h30 pour l'organisation d'un anniversaire	Mme BOUVIER Océane (Arles)	Sambuc	R : 76,00 €
25-1164	17/11/2025	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour organiser un loto vendredi 21 novembre 2025	Association "Les Joyeux Lurons" (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
25-1165	17/11/2025	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour une assemblée générale le 24 novembre 2025	Li Felen de Rafélo (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
25-1166	17/11/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud à une association pour organiser une course à pied le 11 octobre 2025	Grand Raid de Camargue	Salin de Giraud	Gratuit
25-1167	17/11/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente de Saliers à une association pour la représentation d'un spectacle le 29 novembre 2025	CIV de Saliers (Saliers)	Sambuc	Gratuit
25-1168	25/11/2025	Location de matériel scénique pour le spectacle "Le Château des Carpathes" au Théâtre municipal du 13 au 16 octobre 2025	Société « TEXEN » (Vendargues)	Théâtre	D : 459,00 €
25-1169	25/11/2025	Cession du spectacle "Miss Knife forever", programmé au Théâtre municipal le mardi 19 mai 2026	Les visiteurs du soir (Paris)	Théâtre	D : 5.275,00 €
25-1170	25/11/2025	Cession du spectacle "In Constance", programmé au Théâtre municipal le jeudi 26 mars 2026	Société Ruq spectacles (Vigny)	Théâtre	D : 9.098,53 €
25-1171	25/11/2025	Contrôle et révision des palans du pont lumière du théâtre antique	SAS DUSHOW (Roissy en France)	Evènements	D : 2 256,00 €
25-1172	01/12/2025	Calend'Arles 2025 - contrat de cession pour la présentation du spectacle « Alice au pays de Noël » les 10, 19, 20 et 22 décembre 2025	Association Les Arts de la Plaine Orientale (Antisanti)	Evènements	D : 4.320,00 €
25-1173	25/11/2025	Calend'Arles 2025 - contrat de cession pour le spectacle de marionnettes présenté à Salin de Giraud le 19 décembre 2025	SARL MAGEIS EVENTS (La Rochelle)	Evènements	D : 844,00 €
25-1174	25/11/2025	Calend'Arles 2025 - Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle pour des déambulations et des animations dans les rues d'Arles du 20 au 23 décembre 2025	SAS Decomoove (Montfavet)	Evènements	D : 13.236,56 €
25-1175	01/12/2025	Calend'Arles 2025 - contrat de cession pour le spectacle d'ouverture de patinage artistique le 5 décembre 2025	AS VAN DE LA O (Marseille)	Evènements	D : 1.200,00 €
25-1176	01/12/2025	Calend'Arles 2025 - contrat de cession pour la réalisation de parades et animations de Noël	Association Les Panathénées (Alres)	Evènements	D : 5.850,00 €
25-1177	25/11/2025	Calend'Arles - Prise en charge des repas et des hébergements des artistes	Le Café de l'Avenir, Naan Style, Le Malarte, Le Café du Commerce et l'Hôtel de l'Amphithéâtre (Arles)	Evènements	D : 1.426,70 €
25-1178	26/11/2025	Abonnement à un journal d'animation	Martin Media (Revigny-sur-Omain)	Ecoles	D : 59,90 €

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-1179	26/11/2025	Spectacle de Noël 2025 aux Centres de Loisirs de Moulès et de Voltaire	Association « BRETZEL COMPAGNY » (Marseille)	Ecoles	D : 1.453,34 €
25-1180	26/11/2025	Forum de sensibilisation contre le harcèlement à l'école Jules Vallès le 5 novembre 2025	Association « Capacité apprendre à savoir vivre et travailler ensemble » (Arles)	Ecoles	D : 1.000,00 €
25-1181	26/11/2025	Formation de 20 animateurs, coordonnateurs et responsables des équipes périscolaires	Association CEMEA OCCITANIE (Montpellier)	Ecoles	D : 6.000,00 €
25-1182	26/11/2025	Mise à disposition de locaux au sein du foyer François Bernard à Salin de Giraud du 3 novembre 2025 au 30 juin 2026	CCAS (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1183	26/11/2025	Mise à disposition de locaux au sein de la maison publique de quartier de Pont de Crau à une association du 15 novembre 2025 au 14 novembre 2028	Association La boule amicale des arcades (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1184	26/11/2025	Avenant 1 à la convention de mise à disposition de locaux à une association	Passion Sévillane (Raphèle)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1185	26/11/2025	Mise à disposition de la salle n°2, sous l'église Saint-Pierre-de-Trinquetaille	CCAS (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1186	26/11/2025	Mise à disposition de locaux pour de la maison publique de quartier de Trinquetaille pour des ateliers de découverte des métiers de la transition écologique plusieurs jours entre le 27 octobre 2025 et le lundi 20 janvier 2026	Association « Vers Un Tiers-Lieu en Pays d'Arles » (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1187	26/11/2025	Renouvellement d'un bail commercial au sein de l'ensemble immobilier "Espace Van Gogh" - boutique 2	SARL Edsanje (Arles)	Foncier et immobilier	R : 479,14 € mensuels
25-1188	26/11/2025	Avenant 1 à la convention de mise à disposition du local en rdc rue Balze	Association La Kabine (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1189	27/11/2025	Plage de Piemanson surveillance des baignades et des activités nautiques pour la saison 2025	Pompiers 13	Salin de Giraud	D : 34.793,61 €
25-1190	26/11/2025	Mise à disposition de la parcelle HL275 à une association pour un goûter d'Halloween le 31 octobre 2025	Association APE Louis Pergaud (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
25-1191	26/11/2025	Contrat de prestation pour animer le Marché de Noël du CIV Raphèle Avenir les 15 et 16 novembre 2025	Mika Music (Saint-Martin-de-Crau)	Raphèle	D : 500,00 €
25-1192	26/11/2025	Mise à disposition du foyer Jules Deveve à un comité de 3ème âge pour un repas festif de fin d'année les 22 et 23 novembre 2025	Comité Local du 3ème âge (Mas-Thibert)	Mas Thibert	Gratuit
25-1193	26/11/2025	Spectacle intergénérationnel à la maison de retraite de Raphèle le 28 novembre 2025	Association Tout Art (Arles)	Médiathèque	D : 650,00 €
25-1194	26/11/2025	Rencontre et projection d'un film sur le poète Thierry Metz le 5 décembre 2025 à la médiathèque	La Maison de production Survivance (Meudon)	Médiathèque	D : 555,00 €
25-1195	26/11/2025	Conférence sur l'Hôtel Bouchaud de Bussy à la médiathèque le 6 novembre 2025	Sophie Piot (Mouriès)	Médiathèque	D : 200,00€
25-1196	26/11/2025	Contrat pour la création d'une application web progressive de visite pour le site Alyscamps	Entreprise Patrimonium vivant (Suresnes)	Patrimoine	D : 5.000 € non assujettis à la TVA

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-1197	26/11/2025	Prise en charge de l'hébergement de l'artiste Katerina Jebb	Hôtel de l'Amphithéâtre (Arles)	Musée Réattu	D : 304,35 €
25-1198	26/11/2025	Féria du riz 2025 - plan vigipirate : location d'un chariot télescopique pour pose de glissières en béton	Société Loxam (Arles)	Foncier et immobilier	D : 437,18 €
25-1199	26/11/2025	Modification de la régie de recettes du service à la Population dans son appellation pour Service des Cimetières et de la Population	Trésorerie Municipale	Finances	Néant
25-1200	27/11/2025	Mise à disposition de la salle du préau de Mas-Thibert pour organiser une réunion le 25 novembre 2025	Association syndicale autorisée de remembrement de Mas-Thibert (Arles)	Mas-Thibert	Gratuit
25-1201	02/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud pour des consultations pédiatriques et gynécologiques du PMI les 23 octobre et 20 novembre 2025	CDG 13 (Marseille)	Salin de Giraud	Gratuit
25-1202	02/12/2025	Mise à disposition de la salle Jean Vilar à une association pour organiser une course sur route le 23 novembre 2025	Association Stade Olympique Arlésien	Raphèle	Gratuit
25-1203	03/12/2025	Ouverture d'un compte à terme provenant d'une cession foncière affectée au budget principal 2023	Trésorerie Municipale (Arles)	Finances	R: 170.000,00 €
25-1204	03/12/2025	Ouverture d'un compte à terme provenant d'excédents de trésorerie issus du cycle d'activité du budget annexe de stationnement hors voirie	Trésorerie Municipale (Arles)	Finances	R: 280.000,00 €
25-1205	03/12/2025	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Paul Langevin à une association pour des ateliers jeux parents-enfants du 3 novembre 2025 au 29 mai 2026	Association Martingale (Arles)	Ecoles	Gratuit
25-1206	03/12/2025	Prise en charge de l'hébergement du spectacle La Tour de Constance au Théâtre d'Arles le 24 mars 2026	Hôtel de l'Amphithéâtre (Arles)	Théâtre	D : 2.803,50 €
25-1207	03/12/2025	Cession du spectacle "Petit balade aux enfers", programmé au Théâtre municipal le mardi 20 janvier 2026	Compagnie Point Fixe (Paris)	Théâtre	D : 21.036,49 €
25-1208	03/12/2025	Calend'Arles - Feu d'artifice le 23 décembre 2025 : mise à disposition de moyens de secours sur l'eau pour le public	SDIS 13 (Marseille)	Evènements	D : 195,84 €
25-1209	03/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin à une association pour organiser un Téléthon du 5 au 7 décembre 2025	ESSG (Salin de Giraud)	Salin de Giraud	Gratuit
25-1210	03/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud à un Parc pour l'organisation d'une conférence le 12 décembre 2025	Réserve naturelle nationale de Camargue (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit
25-1211	03/12/2025	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour une assemblée générale le 5 décembre 2025 et une soirée sévillane le 14 février 2026	Passion Sevillane (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
25-1212	03/12/2025	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour organiser des ateliers sur le thème de la nutrition au mois de décembre 2025	Lumière sur Lumière (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
25-1213	03/12/2025	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour partager une galette des rois le 17 janvier 2026	La Boule Amicale des Arcades de Pont de Crau (Arles, Pont de Crau)	Raphèle	Gratuit
25-1214	03/12/2025	Location de la salle Gérard Philipe pour un regroupement familial le 13 décembre 2025	Lionel Monod (Arles)	Raphèle	D : 161,50 €

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-1215	03/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud à une association pour organiser une après-midi musical et dansante le 22 novembre 2025	Energie Solidaire 13 (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit
25-1216	04/12/2025	Mise à disposition de la salle communale de Saliers à une association pour organiser un goûter de Noël le 22 décembre 2025	Mams des curies de Faustine (Saliers)	Sambuc	Gratuit
25-1217	04/12/2025	Location de la salle de Saliers à un particulier pour l'organisation d'un baptême le 20 décembre 2025	Clotilde AFONSO (Albaron)	Sambuc	R : 100 €
25-1218	05/12/2025	Prise en charge de l'hébergement des compagnies pour les spectacle de janvier à avril 2026 du Théâtre d'Arles	Hôtel de l'Amphithéâtre (Arles)	Théâtre	D : 11.669,94 €
25-1219	05/12/2025	Avenant au contrat de Cession du spectacle et frais annexes "Ha! Les voyages" programmé au Théâtre d'Arles le 18 novembre 2025	Compagnie En Formee (Pont de Barret)	Théâtre	D : 1.000,00 €
25-1220	05/12/2025	Convention pour un masterclass avec Anne Queffélec le 28/11/25 en lien avec la programmation du récital d'Anne Queffélec le 27/11/25 au Théâtre municipal	Conservatoire de Musique du Pays d'Arles (Saint Martin de Crau)	Théâtre	R : 949,50 €
25-1221	05/12/2025	Convention pour atelier de pratique de danse le 02/12/25 en lien avec la programmation du spectacle "every-body" le 03/12/25 au Théâtre municipal	Atelier Saugrenu (Arles)	Théâtre	R : 158,25€
25-1222	05/12/2025	Désignation d'un avocat pour une consultation sur la question du pont de Mollèges	Maître Sylvain PONTIER (Arles)	Juridique	D : 2.100,00 €
25-1223	05/12/2025	Contrat de prestation de services pour des spectacles et ateliers créatifs	SARL Agence MP (Marseille)	Evènements	D : 14.436,00 €
25-1224	05/12/2025	Calend'Arles - Contrat de prestation de services pour une animation traditionnelle avec des jeux géants surdimensionnés	Association Martingale (Arles)	Evènements	D : 5.300,00 €
25-1225	05/12/2025	Calend'Arles 2025 - Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle pour des animations culturelles et provençales du 13 au 14 décembre 2025	Association Farandole Étoile de l'Avenir (Arles)	Evènements	D : 3.000,00 €
25-1226	05/12/2025	Calend'Arles - contrat de cession pour une déambulation dans les rues du centre-ville le 22 décembre 2025	Association Pena del Fuego (St Quentin la Poterie)	Evènements	D : 1.200,00 €
25-1227	05/12/2025	Calend'Arles 2025 : contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Wigo et Bulz » de la compagnie Soukha les 9 et 23 décembre 2025	Association Hempire Scene Logic (Lille)	Evènements	D : 3 105,92 €
25-1228	05/12/2025	Calend'Arles - Contrat de cession du droit de spectacle d'animations musicale de Noël dans les rues du centre ville le 6 décembre 2025	Association L'Occitane (Nîmes)	Evènements	D : 1.205,00 €
25-1229	05/12/2025	Calend'Arles - Contrat de cession du droit de spectacle d'artistes costumés le 23 décembre 2025	SARL NJ EVENTS PRODUCTION (Montbelliard)	Evènements	D : 3 500,00 €
25-1230	05/12/2025	Calend'Arles - Contrat de prestation de services de jeux gonflables et animations sur la place Voltaire du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026	Entreprise COCOLAND JEUX (Nîmes)	Evènements	D : 12.200,00 €
25-1231	05/12/2025	Calend'Arles - Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle d'ouverture le 5 décembre 2025	SARL LUNA ROSSA PRODUCTIONS (Hyères)	Evènements	D : 6.880,00 €
25-1232	05/12/2025	Calend'Arles 2025 - contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle pyrotechnique le 23 décembre 2025	Société GROUPE F (Mas Thibert)	Evènements	D : 30.000,00 €
25-1233	08/12/2025	Lecture-rencontre autour des 50 ans des éditions Jacques Brémond à la médiathèque le 21 novembre 2025	Serge PEY (Toulouse)	Médiathèque	D : 368,29 €
25-1234	08/12/2025	Animations dans le cadre des 50 ans des Editions Jacques Brémond à la médiathèque en novembre et décembre 2025	Edition Jacques Brémond (Montfrin-sur-Gardon)	Médiathèque	D : 650,00 €

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-1235	08/12/2025	Convention pour la rénovation du baptistère de l'église Saint-Honorat de Mas-Thibert du 2 novembre 2025 au 1er avril 2026	Société La Pierre au carré	Patrimoine	D : 9.540,00 €
25-1236	08/12/2025	Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle La fureur de l'Amphithéâtre le 21 décembre 2025	Compagnie Le Rouge et le Vert	Patrimoine	D : 900,00 €
25-1237	08/12/2025	Convention pour procéder à des mesures de conservation d'urgence et à un constat sanitaire sur le tableau "L'immaculée Conception" attribué à Fouque.	Société Amoroso-Waldeis (Villeneuve-les-Avignon)	Patrimoine	D : 4.742,40 €
25-1238	08/12/2025	Convention pour la préparation et réalisation de médiations et de visites guidées à l'attention du public scolaire arlésien, aux habitants et aux professionnels les jeudis 13 et 20 novembre 2025.	Alice Vallat (Arles)	Patrimoine	D : 220,00 €
25-1239	08/12/2025	Mise à disposition d'un garage situé 8, rue des Sansouires à Salin-de-Giraud à une association	La Relève (Salin de Giraud)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1240	08/12/2025	Renouvellement du Bail Commercial - Bassins de la Madeleine	SAS LERM	Foncier et immobilier	R : 166.020,00 €
25-1241	08/12/2025	Mise à disposition d'un garage situé 3, rue des Salicornes à Salin-de-Giraud à une association	La Relève (Salin de Giraud)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1242	08/12/2025	Mise à disposition de l'Espace de Vie de Sonnailler pour organiser un marché de Noël du 6 au 7 décembre 2025	Comité d'Intérêt de Quartier (CIQ) de Gimeaux (Gimeaux)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1243	08/12/2025	Mise à disposition d'un ancien logement de fonction de l'école Jules Vallès à une association pour faire vivre un lieu convivial d'échange, d'écoute et d'aide, intergénérationnel et interactif	Café Marie-Louise (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1244	08/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente Marie Blanc à Moulès à une association pour la pratique du Rock'n Roll, du Swing et autres danses	ID Danse Bien-être (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1245	08/12/2025	Mise à disposition d'un local de la Mairie annexe de Moulès à une association pour du stockage de matériel	L'Estrambord Moulésien (Moulès)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1246	08/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente Marie Blanc à Moulès à une association pour la pratique de la salsa et la promotion des cultures du monde	Tempo Mundo (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1247	08/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente Marie Blanc à Moulès à une association pour la pratique du yoga	Paume de Reinette Bébé Happy (Moulès)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1248	08/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente Marie Blanc à Moulès à une association pour la pratique du yoga, du fitness et de la méditation	Danse, Cardio et Fitness (Raphèle)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1249	08/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente Marie Blanc à Moulès à une association pour réunir, distraire et favoriser les rencontres des personnes âgées	La Farandole (Raphèle)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1250	08/12/2025	Renouvellement de la mise à disposition de la salle polyvalente Marie Blanc à une association	Vétérans Football Moulésien (Moulès)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1251	08/12/2025	Mise à disposition de la salle commune de la MPQ de Pont de Crau à un CIQ du 1er janvier au 31 décembre 2026	CIQ de Pont de Crau (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-1252	08/12/2025	Résiliation de la convention de mise à disposition de l'Espace Ariane à une association	L'Isba (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1253	08/12/2025	Avenant 1 à la convention de mise à disposition du Centre Jean Vilar à une association	Le Rêve du Phénix (Raphèle)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1254	08/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente Marie Blanc à Moulès à une association pour des activités sportives et de loisirs	Défoul'toi (Moulès)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1255	08/12/2025	Mise à disposition du rez-de-chaussée de la Maison du secteur sauvegardé à Arles à une association pour des activités d'arts plastiques	Siqueiros (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1256	08/12/2025	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à Raphèle-lès-Arles à une association pour des répétitions de musique	Les Joyeux Lurons (Raphèle)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1257	09/12/2025	Convention prestation de service pour une animation équestre au centre socio-culturel de Mas-Thibert le 23 décembre 2025	Caval Passion (Mas-Thibert)	Animation	D : 200,00 €
25-1258	09/12/2025	42ème Edition des Assises de la Traduction Littéraire "Traduire sous contraintes". Mise à disposition de locaux de l'antenne universitaire du 8 au 9 novembre 2025	ATLAS (Arles)	Enseignement Supérieur	Gratuit
25-1259	09/12/2025	Mise à disposition du Grand Amphithéâtre de l'antenne universitaire pour une conférence de Monsieur Aghion le 20 novembre 2025	Lycée Polyvalent Montmajour (Arles)	Enseignement Supérieur	Gratuit
25-1260	09/12/2025	Convention de prestation de service dans les écoles élémentaires d'Henri Wallon et des Alyscamps pour la mise en place de boîtes à jouer	ILOTOPIE La Compagnie (Arles)	Ecoles	D : 9.953,00 €
25-1261	09/12/2025	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Paul Langevin pour le spectacle Alice au pays de Noël le 22 décembre 2025	EPACSA (Arles)	Ecoles	Gratuit
25-1262	09/12/2025	Mise à disposition de locaux de l'école maternelle Victoria Lyles à une association 7 janvier au 2 juillet 2026	La Compagnie d el'ambre (Arles)	Ecoles	Gratuit
25-1263	09/12/2025	Mise à disposition de locaux de l'école primaire d'Albaron à une association pour les fêtes de Noël le 19 décembre 2025	Association des Amis de l'école d'Albaron (Albaron)	Ecoles	Gratuit
25-1264	09/12/2025	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Jules Vallès à une association pour donner des cours de Tai Chi Chuan et du Qi Gong du 7 décembre 2025 au 28 juin 2026	Yang Tse chemin de présence - Arles (Arles)	Ecoles	Gratuit
25-1265	09/12/2025	Mise à disposition de locaux de l'école primaire Louis Pergaud à l'attention de la directrice et des parents d'élèves pour une veillée de Noël des lutins et un marché de Noël le 12 décembre 2025	Rosine Aranda Directrice de l'école Louis Pergaud (Arles)	Ecoles	Gratuit
25-1266	09/12/2025	Mise à disposition de locaux de l'école maternelle Pauline Kergomard à une association pour une fête de Noël le 12 décembre 2025	Association de parents d'élèves de l'école Pauline Kergomard (Arles)	Ecoles	Gratuit
25-1267	09/12/2025	Mise à disposition de locaux de l'école de Gageron à une association pour organiser un loto le 12 décembre 2025	Association Les enfants de Gageron (Arles)	Ecoles	Gratuit
25-1268	09/12/2025	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Benoit-Frank à une association pour un marché de Noël les 13 et 14 décembre 2025	CIQ de Trinquetaille (Arles)	Ecoles	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-1269	09/12/2025	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Benoit-Frank à une association pour un loto le 29 novembre 2025	CIQ de Trinquetaille (Arles)	Ecoles	Gratuit
25-1270	09/12/2025	Contentieux - Protocole transactionnel	Société NETTQUALITE (Istres)	Juridique	D : 1.000,00 €
25-1271	15/12/2025	Mise à disposition de la salle des fêtes de Mas-Thibert à une association pour son spectacle de Noël le 16 décembre 2025	Association Ecole Marinette Carletti (Mas-Thibert)	Mas-Thibert	Gratuit
25-1272	15/12/2025	Mise à disposition de la salle de Gageron à une association pour organiser un loto le 12 décembre 2025	Les enfants de Gageron (Gageron)	Sambuc	Gratuit
25-1273	15/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud à une association pour organiser un gâteau des rois et une projection d'un film taurin le 11 janvier 2025	Prouvenco Aficioun (Salin de Giraud)	Salin de Giraud	Gratuit
25-1274	15/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente de salin de Giraud à une association pour organiser une journée de Noël le 14 décembre 2025	CACS (Salin)	Salin de Giraud	Gratuit
25-1275	15/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente à une association pour organiser un concours de crèche et d'une veillée calendale du 15 au 21 décembre 2025	Camargo Souvajo (Salin de Giraud)	Salin de Giraud	Gratuit
25-1276	16/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente du Sambuc pour un anniversaire le 3 janvier 2026 et un repas familial le 4 janvier 2026	Mélissa ZARZOUR (Sambuc)	Sambuc	R : 152,00 €
25-1277	16/12/2025	Délégation ponctuelle de l'exercice du droit de préemption sur un immeuble, situé 15 rue du Cloître à Arles 13200, appartenant à la SCI de l'Avenir	SCI de l'Avenir	Foncier et immobilier	Néant
25-1278	17/12/2025	Convention de partenariat conjointe sur le traitement des données à caractère personnel sur les vaccinations	ARS PACA (Marseille)	Hygiène et santé	Néant
25-1279	17/12/2025	Décision modificative de la décision 2025_0753 du 11 août 2025 pour le séjour Familles Méjannes le Clap du 1er au 3 août 2025	Centre Sportif Espace Gard Découverte (Méjannes Le Clap)	Animation	D : 2.744,94 € D : 30,00 €
25-1280	17/12/2025	Calend'Arles 2025 - Prise en charge des repas des artificiers de la société SAS IMAGINE à Salin-de-Giraud le 19 décembre 2025	SARL NAMENA , Bart des Sports (Salin de Giraud)	Evènements	D : 62,00 €
25-1281	17/12/2025	Campagne publicitaire et animations pour les Rencontres du Mérinos du 17 au 23 novembre 2025	Solel FM (Saint Martin de Crau)	Evènements	D : 1.160,00 €
25-1282	18/12/2025	Mise à disposition de la salle Maggy Carlevan à une association pour un Noël le 18 décembre 2025	Li Felen de Rafélo (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
25-1283	18/12/2025	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour organiser le Calend'Arles 2025 le 19 décembre 2025	Comité des Fêtes de la Jeunesse Raphéloise (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
25-1284	19/12/2025	Contrat de cession de droits de représentation - Animations de Noël à Salin de Giraud le 19 décembre 2025	Centre Phocéén du Spectacle Productions (Saint Victoret)	Salin de Giraud	D : 5.900,00 €
25-1285	19/12/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente le 1 novembre 2025	Madame Melody Gracia (Moulès)	Moulès	R : 307,00 €
25-1286	19/12/2025	Calend'Arles 2025 - Convention de mise à disposition de l'église Saint-Trophime pour un concert de chants de Noël le 13 décembre 2025.	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (Marseille)	Evènements	Néant

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-1287	19/12/2025	Contrat de cession du droit d'exploitation œuvre Julie Rousse "Métamorphoses"	Groupe de musique expérimentale de Marseille (Marseille)	Musée Réattu	D : 5.652,00 €
25-1288	19/12/2025	Location de véhicule pour transport d'œuvres d'art de l'artiste Jean-Pierre Formica	Rent A Car (Arles)	Musée Réattu	D : 217,01 €
25-1289	22/12/2025	Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle "l'Amphithéâtre aux clowns" les 26 et 28 décembre 2025.	Association Née au Vent (Cornillon)	Patrimoine	D : 2.060,00 €
25-1290	22/12/2025	Avenant à la Convention pour la préparation et réalisation de médiations et de visites guidées.	Jean-François DIMEGLIO (Arles)	Patrimoine	D : 330,00 €
25-1291	22/12/2025	Contrat de Transport de fonds en véhicules légers du 15 octobre 2025 au 14 octobre 2026	Société LOOMIS France SASU (Aubervilliers)	Police Municipale	D : 15.000,00 €
25-1292	22/12/2025	Complément à la décision 2025_1002 - Hébergement INGENICO	Société OSP HOLDING France (Gennevilliers)	Parc automobile	D : 1.540,00 €
25-1293	22/12/2025	Contrat de licence, de maintenance et d'assistance logiciel de billetterie SIRIUS du Théâtre municipal	Forum Sirius (Saint-Germain-en-Laye)	Théâtre	D : 4.133,30 €
25-1294	23/12/2025	Avenant au contrat de Cession du spectacle et frais annexes "every-body" programmé au Théâtre d'Arles le 18 décembre 2025 : ateliers	ASBL Not Standing (Belgique)	Théâtre	D : 316,50 €
25-1295	22/12/2025	Cession du spectacle "On ne jouait pas à la pétanque dans le ghetto de Varsovie" les 29 et 30 janvier 2026	Association Miam Miam (Dijon)	Théâtre	D : 6.613,37 €
25-1296	23/12/2025	Publication d'une offre d'emploi sur un site spécialisé pour recruter un régisseur général	Société Profilculture (Paris)	Théâtre	D : 372,00 €
25-1297	24/12/2025	Location d'une mini bene du 10 décembre 2025 au 10 janvier 2026	Société LVE location (Avignon)	Nettoyement et espaces verts	D : 3.000,00 €
25-1298	24/12/2025	Convention de prestations de services - Atelier de réalité virtuelle à Barriol-Griffeuille-Trébon les 27 et 29 octobre 2025	Fédération Française de Course Camargaise (Nîmes)	Direction de l'animation, vie sociale, jeunesse et préventions	D : 870,00 €
25-1299	24/12/2025	Convention de mise à disposition du gymnase Jean François Lamour à une association pour organiser un loto le 29 novembre 2025	Just'Dance (Arles)	Sports	Gratuit
25-1300	24/12/2025	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Benoit-Frank à une association pour la distribution de colis de Noël le 20 décembre 2025	CIQ de Trinquetaille (Arles)	Ecoles	Gratuit
25-1301	24/12/2025	Convention de mise à disposition du gymnase de Salin de Giraud à une association pour organiser un marché de Noël les 22 et 23 novembre 2025	Camargo Souvajo (Salin de Giraud)	Sports	Gratuit
25-1302	24/12/2025	Exposition "Réattu Réinventé" - Prestation de taxis pour acheminement d'artistes Katerina Jebb et Christine Crozat le 3 et 4 décembre 2025	Arles Taxis (Arles)	Musée Réattu	D : 188,00 €
25-1303	24/12/2025	Exposition "Réattu Réinventé" Location de matériel audio pour la diffusion de la vidéo de Hugo Schiavi Mainstream Memory du 6 décembre 2025 au 29 mars 2026	IDZIA (Arles)	Musée Réattu	D : 840,00 €
25-1304	24/12/2025	Formalités douanières pour prolongation d'admission temporaire et mise à la consommation d'une œuvre proposée en don par l'artiste Béatrice Helg	Société de transport d'œuvres d'art - André CHENUE (Paris)	Musée Réattu	D : 500,00 €
25-1305	24/12/2025	Renouvellement de convention ECOPASS pour la mise à disposition de bouteilles de gaz	Société Air Liquide (Paris)	Etudes et maintenance	D : 1.249,20 €

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-1306	24/12/2025	Atelier de sophrologie à destination des étudiants du Campus Connecté	Lydie FUENTES (Arles)	Enseignement Supérieur	D : 70,00 €
25-1307	24/12/2025	Abonnement mobile annuel éditeur photos et vidéos IA pour Mac et PC Cap Cut	Société Bytedance Pte. Ltd (Singapour)	Communication	D : 199,99 €
25-1308	24/12/2025	Achat logiciel Luminar pour le deuxième poste studio graphique	Société Shinyfields Limited (Chypre)	Communication	D : 98,10 €
25-1309	24/12/2025	Rencontre-lecture avec un poète à la médiathèque le 19 décembre 2025	Michaël Glück (Montpellier)	Médiathèque	D : 394,79 €
25-1310	24/12/2025	Rencontre-lecture avec une poétesse le 19 décembre 2025	Albane Gellé (Gennevilliers de Loire)	Médiathèque	D : 514,79 €
25-1311	24/12/2025	Spectacle de Noël à la médiathèque le 6 décembre 2025	Les Arts Tigrés (Carmaux)	Médiathèque	D : 1.017,90 €
25-1312	26/12/2025	Location d'une balayeuse aspiratrice et d'une laveuse de voirie du 10 décembre 2025 au 10 janvier 2026	Société LVE location (Avignon)	Nettoyement et espaces verts	D : 12.540,00 €
25-1313	26/12/2025	Mise à disposition de la salle ouest de l'espace Van Gogh pour des tables rondes professionnelles sur le thème "Ecrans et développement"	ACCM (Arles)	Culture	Gratuit
25-1314	26/12/2025	Mise à disposition de la salle Henri Comte à une association pour l'Exposition AART 2025 du 1er au 14 décembre 2025	Association des Artistes réunis de Trinquette (Arles)	Culture	Gratuit
25-1315	26/12/2025	Arles se livre - Contrat de prestation pour des ateliers de création de grandes affiches poétiques le 20 décembre 2025	Fabienne Yvert (Marseille)	Culture	D : 650,00 €
25-1316	22/01/2026	Contrat de maintenance 2025-2026 des portes piétonnes coulissantes de la Police Municipale	Société KDB France (Noisy Le Sec)	Service emploi - formation	D : 398,89 €
25-1317	26/12/2025	Participation au 37ème Forum de la Communication publique et territoriale du 18 au 20 novembre 2025 pour Romain VAUZELLE	CAP'COM (Lyon)	Formation et prévention	D : 1.308,00 €
25-1318	26/12/2025	Formation à distance Statut de la fonction publique des collectivités territoriales 6 agents de la DRH le 25 novembre 2025	GERESO (Le Mans)	Formation et prévention	D : 2.124,00 €
25-1319	26/12/2025	Remise à niveau normes européennes drone pour Renaud Leonard du 12 au 14/11/25 à Nîmes	Take-Off-Formation (Marguerites)	Formation et prévention	D : 1.440,00 €
25-1320	26/12/2025	Formation de deux agents sur le logiciel AUTOCAD à Montpellier du 8 au 10 décembre 2025	Société M2i Scribtel (Courbevoie)	Formation et prévention	D : 2.910,00 €
25-1321	23/12/2025	Renouvellement d'un bail commercial au sein de l'ensemble immobilier "Espace Van Gogh" - boutique 1	SARL Edsanje (Arles)	Foncier et immobilier	R : 845,80 € mensuels
25-1322	26/12/2025	Convention de prestations de Services - Organisation d'un "Café des parents : la réussite éducative de nos enfants"	Ecole des Parents et des Educateurs	DGA éducation, vie sociale, relations à l'utilisateur	D : 330,00 €
25-1323	26/12/2025	Contrat de prestation de service - Café des Parents	Ecole des Parents et des Educateurs EPE1 (Marseille)	DGA éducation, vie sociale, relations à l'utilisateur	D : 650,00 €
25-1324	26/12/2025	Elections Municipales 2026 - Réunion publique - Mise à disposition de locaux de l'école Benoit-Frank le 11 décembre 2025	Parti Communiste Français (Arles)	Ecoles	Gratuit
25-1325	26/12/2025	Mise à disposition de locaux de l'école Emile Loubet à une association pour organiser une galette des rois le 17 janvier 2026	CIQ Chabourlet (Arles)	Ecoles	Gratuit
25-1326	26/12/2025	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Monplaisir à une association pour un marché de Noël le 18 décembre 2025	OCCE Ecole Monplaisir (Arles)	Ecoles	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-1327	29/12/2025	Calend'Arles - Cession de droit de représentation d'un spectacle pyrotechnique à Salin de Giraud le 19 décembre 2025	SAS IMAGINE (Villes sur Auzon)	Evènements	D : 5.000,00 €
25-1328	29/12/2025	Campagne publicitaire, animation et couverture radio pour « Les Rencontres du Mérinos » du 17 au 23 novembre 2025 sur la Place de la République	Soleil FM (Saint Martin de Crau)	Evènements	D : 1.160,00 €
25-1329	29/12/2025	Calend'Arles 2025 - Mise à disposition de moyens pour le Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)	Croix Rouge Française (Marseille)	Evènements	D : 241,91€
25-1330	29/12/2025	Convention de prestation de services pour l'organisation de 3 animations Challenge : au-delà des écrans	SASU Horizon Prévention (Arles)	DGA éducation, vie sociale, relations à l'utilisateur	D : 200,00 €
25-1331	29/12/2025	Mise à disposition de la salle Henri Comte pour l'exposition "médiation thérapeutique photo à l'année sur le secteur psychiatrique" du 13 au 30 novembre 2025	Centre hospitalier Joseph Imbert (Arles)	Culture	Gratuit
25-1332	29/12/2025	Convention prestation de service avec une association pour des structures gonflables et des jeux divers le 24 décembre 2025 au centre de loisirs Voltaire	Move et Swim (Port Saint Louis du Rhône)	Animation	D : 1.200,00 €
25-1333	29/12/2025	Convention prestation de services avec une association pour des animations inter quartier en novembre et décembre 2025	Association Etoile Sportive Alésienne (Arles)	Direction de l'animation, vie sociale, jeunesse et préventions	D : 2.600,00 €
25-1334	29/12/2025	Mise à disposition de locaux à à une association pour le développement des actions de prévention jusqu'au 31 mai 2028	L'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention (ADDAP 13) (Marseille)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-1335	29/12/2025	Renouvellement abonnement lien primaire fibre optique	Société EUROFIBER	DSI	D : 1 425,60 €
25-1336	29/12/2025	Renouvellement du contrat de maintenance-support du logiciel IPARAPHEUR et S <sup>2</sup> LOW	Société LIBRICIEL SCOP (Castelnau-Le-Lez)	DSI	D : 3.561,60 €
25-1337	29/12/2025	Contrat d'abonnement et de maintenance du logiciel de gestion de l'occupation commerciale du domaine public	Société DIGITMARCHE (Saint-Etienne)	DSI	D : 14.774,40 €
25-1338	31/12/2025	Ouverture d'un compte à terme de 3 007 000 € dont l'origine des fonds provient de cessions foncières réalisées en 2014, 2015 et 2016 au budget principal de la Ville d'Arles		Finances	R : 61.042,00 €

**COMPTE RENDU DE GESTION  
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026**

**DECISIONS N°26-0001 A N°26-0392**

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>TIERS (Nom et Localisation)</b>	<b>DIRECTION SERVICE EMETTEUR</b>	<b>MONTANT TTC</b>
26-0001	12/01/2026	Désignation d'un avocat - contentieux d'urbanisme	Maître Sylvain PONTIER (Marseille)	Juridique	D : 2 160,00€
26-0002	12/01/2026	Désignation d'un avocat - urbanisme	Maître Philippe Gras (Montpellier)	Juridique	D : 3 000,00€
26-0003	12/01/2026	Mise à disposition de locaux de la Bourse du Travail, Aile Sud, à un syndicat professionnel du 5 janvier 2026 au 4 janvier 2027	Syndicat Force Ouvrière des Personnels Territoriaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Marseille)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0004	12/01/2026	Mise à disposition de locaux de la Maison de Quartier de Grilleuille pour des permanences du Relais Petite Enfance du 15 décembre 2025 au 14 décembre 2026	CCAS d'Arles (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0005	13/01/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente à une association pour l'organisation d'un loto le dimanche 18 janvier 2026	Association Camargo Souvajo (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit
26-0006	13/01/2026	Fête des bergers - Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association le 4 janvier 2026	Confrérie du Riz (Arles)	Raphèle	Gratuit
26-0007	13/01/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour des permanences cotisation pendant le mois de février 2026	Accompagnement Solidarité le Corbillard (Raphèle)	Raphèle	Néant
26-0008	13/01/2026	Location de la salle Gérard Philipe pour un regroupement familial le 7 février 2026	Bruno CATALANO (Raphèle)	Raphèle	R : 161,50€
26-0009	13/01/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour la présentation de la saison du club le 6 février 2026	Club Taurin Raphélois (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
26-0010	13/01/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour un apéritif avec les adhérents le 30 janvier 2026	Li Felen de Rafélo (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
26-0011	13/01/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour des réunions en 2026	CIV Raphèle Avenir (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
26-0012	19/01/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente du Sambuc à une association samedi 7 février 2026 pour l'organisation d'un loto	Association du comité d'animation Sambuten (Arles)	Sambuc	Gratuit
26-0013	15/01/2026	Location de matériel scénique pour le spectacle "Phèdre" au théâtre municipal du 2 au 9 janvier 2026	IDZIA (Arles)	Théâtre	D : 614,88€
26-0014	15/01/2026	Location de matériel scénique pour le spectacle " Silence vacarme" au théâtre municipal du 9 au 14 janvier 2026	IDZIA (Arles)	Théâtre	D : 427,20€
26-0015	15/01/2026	Cession du spectacle et atelier "Silence vacarme" au Théâtre municipal les 13 et 14 janvier 2026	Compagnie L'imaginarium (Strasbourg)	Théâtre	D : 9 106,23€
26-0016	15/01/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Moulès à une association pour des stages de danse entre 2025 et 2026	Tempo Mundo (Arles)	Moulès	Gratuit
26-0017	15/01/2026	Mise à disposition de la salle de réunion de la mairie de Moulès pour des répétitions de chants le 18 janvier 2026	Association CANTASI	Moulès	Gratuit
26-0018	15/01/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud à une association pour l'organisation d'un loto le 1er mars 2026 à partir de 15 h 00	Association Prouvenco Aficioun (Salin de Giraud)	Salin de Giraud	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0019	15/01/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud à une association pour l'organisation de lotos les 25 janvier et 8 février 2026 ainsi que pour la présentation de la saison taurine le 6 mars 2026	Association Prouvenco Aficioun (Salin de Giraud)	Salin de Giraud	Gratuit
26-0020	15/01/2026	Mise à disposition de la salle des sociétés à une association pour l'organisation d'un conseil d'administration le 6 février 2026	Association Camargue Soleil (Arles)	Raphèle	Gratuit
26-0021	15/01/2026	Location de la salle Gérard Philipe pour un regroupement familial le 1er février 2026.	Jennifer STABONI (Raphèle)	Raphèle	R : 161,50€
26-0022	19/01/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour organiser un loto le 11 janvier 2026	La Boule Joyeuse (Raphèle)	Raphèle	Néant
26-0023	19/01/2026	Insertion publicitaire, théâtre d'Arles - "Gazette du Méjean" janvier 2026	Les Mourgues - Le Méjean (Arles)	Théâtre	D : 168,00€
26-0024	19/01/2026	Renouvellement 2026 du nom de domaine du site internet du Théâtre municipal	Société OVH (Roubaix)	Théâtre	D : 162,00€
26-0025	19/01/2026	Cession du spectacle "L'amoureux de Madame Musc" au Théâtre municipal les 10 et 11 février 2026	Association au plaisir d'offrir - Kélémenis et Cie (Marseille)	Théâtre	D : 8 684.34 €
26-0026	19/01/2026	Visite guidée de la réserve naturelle de la Tour du Valat le 18 janvier 2026 à destination de spectateur assistant au spectacle "Silence vacarme" programmée au théâtre municipal le 13 janvier 2026	Bureau des guides naturalistes (Saint-Rémy-de-Provence)	Théâtre	D : 305,00€
26-0027	19/01/2026	Renouvellement d'une adhésion du Théâtre municipal pour 2026	Syndicat des Scènes Publiques (SNSP) - Scène ensemble (Paris)	Théâtre	D : 1 257,00€
26-0028	19/01/2026	Mise à disposition de locaux de la Maison publique de quartier de Griffeuille à Arles	Association "Initiative Pays d'Arles" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0029	19/01/2026	Mise à disposition de locaux de la Bourse du Travail, Aile Sud, à un syndicat professionnel du 5 janvier 2026 au 4 janvier 2027	Union Départementale CFDT des Bouches-du-Rhône (Marseille)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0030	19/01/2026	Convention d'Occupation Temporaire du domaine public - 38 boulevard Clémenceau	SNC Baraka 1067 (Arles)	Foncier et immobilier	R : 1 224,00€/an
26-0031	19/01/2026	Convention d'occupation temporaire du domaine public – Bar « Le Marché » - 6 Boulevard des Lices	Jean et René GAY (Arles)	Foncier et immobilier	R : 2 924,00€/an
26-0032	19/01/2026	Mise à disposition de locaux de l'ancienne Poste à Arles	Club des Jumelages de la Ville d'Arles (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0033	19/01/2026	Convention d'Occupation Temporaire du domaine public - 32 boulevard Clémenceau	Chantal CROS, Kristel KARKOUZ (Arles)	Foncier et immobilier	R : 1 428,00€/an
26-0034	19/01/2026	Mise à disposition de l'Ancienne Poste à Arles à une association du 1er janvier au 31 décembre 2026	Pour le Renouveau des Prémices du Riz (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0035	19/01/2026	Contes à la médiathèque en janvier et juin 2026	Association L'épopée POP Mahilde de Lapeyre	Médiathèque	D : 2 340,00€
26-0036	19/01/2026	Convention pour la distribution des dépliants "Rendez vous Noël - Hiver 2025/2026"	Association Art Image en Mouvement (Arles)	Patrimoine	D : 700,00€
26-0037	19/01/2026	Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle "La fureur de l'Amphithéâtre" le 2 janvier 2026	Compagnie Le Rouge et le Vert (Arles)	Patrimoine	D : 900,00€
26-0038	19/01/2026	Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle "Contes et Légendes à Ste Trophime" le 3 janvier 2026	Fabien Bages (Alès)	Parimoine	D : 540,00€

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0039	19/01/2026	Convention pour des prestations de médiations du 1er janvier au 31 décembre 2026	Association en Vadrouille (Tarascon)	Patrimoine	D : 4 290,00€
26-0040	20/01/2026	Avenant contrat d'assurance dommages aux biens - Centrales photovoltaïques des écoles de Plan de Bourg et de Carletti	SMACL Assurances (Niort)	Juridique	Néant
26-0041	20/01/2026	Désignation d'un avocat - RH	Cabinet d'Avocats Bardon & de Faÿ (Paris)	Juridique	D : 2 100,00€
26-0042	20/01/2026	Désignation d'un avocat - RH	Cabinet d'Avocats Bardon & de Faÿ (Paris)	Juridique	D : 2 100,00€
26-0043	20/01/2026	Location du Palais des congrès pour les vœux aux Arlésiens et aux corps constitués du 21 au 23 janvier 2025	Palais des Congrès de la CCI du Pays d'Arles (Arles)	Protocole	D : 20 256,24€
26-0044	20/01/2026	Vœux à la population le 22 janvier 2026 - interprétation en langue des signes	Lucie Olive Sparta (Fos-sur-Mer)	Protocole	D : 4515,50€
26-0045	20/01/2026	Mise à disposition de locaux de l'école maternelle Jeanne Géraud à une association les 14 et 15 février 2026 pour l'organisation d'un stage de guitare	Association les Suds à Arles (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0046	20/01/2026	Mise à disposition du Grand Amphithéâtre de l'Antenne Universitaire à une association le 11 février 2026	La Ligue des Droits de l'Homme (Arles)	Enseignement Supérieur	Gratuit
26-0047	20/01/2026	Mise à disposition du Grand Amphithéâtre de l'Antenne Universitaire à une association le 20 janvier 2026 pour l'organisation d'une conférence	Association pour la Promotion de la Traduction Littéraire (ATLAS) (Arles)	Enseignement supérieur	Gratuit
26-0048	20/01/2026	Cahier ressources 2025-2026	Société "Horti Com Culture"	Développement Durable	D : 770,00€
26-0049	20/01/2026	Cahier ressources 2025-2026	Arts de Vivre	Développement Durable	D : 1 230,00€
26-0050	20/01/2026	Cahier ressource 2025-2026 - Un enfant un jardin	Société "Les Jardins du vivant" (Saint Martin de Crau)	Développement Durable	D : 1 190,00€
26-0051	20/01/2026	Cahier ressources 2025-2026	Association "Petit à petit" (Arles)	Développement Durable	D : 1 000,00€
26-0052	20/01/2026	Renouvellement de l'abonnement au réseau MPLS IP – Liaison d'Alarme Police B2P-IP RAMSES Evolution II	Société GS4	DSI	D : 1 825,34€
26-0053	20/01/2026	Arles se livre-Contrat de prestation avec un auteur pour l'animation d'une rencontre littéraire le 22 février 2026	Tatibouet-Sadki Gabriel (Arles)	Culture	505,50 € non assujettis à la TVA répartis comme suit : 251,91 €
26-0054	20/01/2026	Arles se livre - Ccontrats de prestation avec des librairies pour des rencontres littéraires les 21 et 22 février 2026	Actes Sud Les Grandes Largeurs De Natura Rerum (Arles)	Culture	D : 1 080,00€
26-0055	20/01/2026	Location d'une laveuse, d'une balayeuse pl, d'une balayeuse vl et d'une mini-benne suite au sinistre du 7 décembre 2025	Société « LVE location voirie environnement » (Avignon)	Nettoyement et espaces verts	D : 14.940,00€
26-0056	20/01/2026	Location d'une mini pelle pour une inhumation dans un caveau au cimetière de Trinquetaille le 31 décembre 2025	LOXAM (Arles)	DGA éducation, vie sociale, relations à l'usager	D : 110,51€
26-0057	20/01/2026	Distribution du magazine municipal Arles Info de janvier-février dans les commerces	Société STEREVA (Boulogne)	Communication	D : 403,20€
26-0058	20/01/2026	Réception et stockage du magazine Arles Info janvier-février 2026	Société Plateforme Ouverte au Public « POP » (Arles)	Communication	D : 432,00€
26-0059	20/01/2026	Distribution du magazine Arles Info janvier février 2026 dans les boîtes aux lettres	Société Distrinews Régie Diapason (Paris)	Communication	11 923,20 €

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0060	20/01/2026	Mise à disposition du gymnase Jean François Lamour à une association pour l'organisation d'un défi sportif inclusif le 29 mai 2026	Association Sport Santé du Pays d'Arles (ASSPA)	Sports	Gratuit
26-0061	20/01/2026	Mise à disposition du stade Cavouclis à Salin de Giraud pour l'organisation d'une rencontre régionale de football le 11 janvier 2026	Stade Beaucairois Football Club (Beaucaire)	Sports	R : 137,81 €
26-0062	22/01/2026	Cahier ressources 2025-2026	Champ des oiseaux - Jardin du Vivant	Développement Durable	D : 846,00€
26-0063	22/01/2026	Cahier ressources 2025-2026 - Botanistes Amateurs Pays d'Arles	Association « les Botanistes Amateurs du Pays d'Arles » (Arles)	Développement Durable	Gratuit
26-0064	22/01/2026	Cahier ressources 2025-2026	La Verrerie	Développement Durable	D : 1 600,00€
26-0065	22/01/2026	Soirée musicale à la médiathèque le 28 novembre 2025	Editions Voix souterraine (Arles)	Médiathèque	D : 1 300,00€
26-0066	22/01/2026	Contrat de maintenance du classeur rotatif EUROMAT	Société Maintenance Système Kardex	Médiathèque	D : 1 935,60€
26-0067	22/01/2026	Convention de mise à disposition du gymnase de Raphèle pour l'organisation d'un loto le 1er février 2026	Amicale des écoles laïques de Raphèle (Arles)	Sports	Gratuit
26-0068	22/01/2026	Convention de mise à disposition du Gymnase Jean François Lamour le 11 janvier 2026 pour l'organisation d'un loto	APE "les enfants de Gimeaux" (Arles)	Sports	Gratuit
26-0069	22/01/2026	Calend'Arles 2025 - Convention de mise à disposition du stade de Raphèle pour le feu d'artifices du 19 décembre 2025	Comité des Fêtes de la Jeunesse Raphéloise (Raphèle)	Sports	Gratuit
26-0070	22/01/2026	Convention de mise à disposition du gymnase Van Gogh à une association pour l'organisation d'un stage de karaté les 21 et 22 mars 2026	Dojokun (Fourques)	Sports	D : 265,77€
26-0071	22/01/2026	Convention de mise à disposition du gymnase Jean François Lamour à une association pour l'organisation du Salon du Vin du 26 février au 2 mars 2026	Lions Club Arles Camargue (Arles)	Sports	Gratuit
26-0072	26/01/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philippe à une association pour son assemblée générale le 3 février 2026	Association Joyeux Lurons (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
26-0073	27/01/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philippe à une association pour une assemblée générale le 20 février 2026	Association Raphèle en Provence (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
26-0074	27/01/2026	Ouverture d'un compte à terme de 4 774 000 € provenant de cessions d'actifs réalisées au budget principal 2023 de la Ville d'Arles	Trésor Public	Finances	R : 100 254€
26-0075	02/01/2026	Mise à disposition du foyer Jules Deveve de Mas-Thibert à une association le 24 janvier 2026 pour son assemblée générale et sa galette des rois.	Comité local du 3ème âge (Mas Thibert)	Mas Thibert	Gratuit
26-0076	28/01/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud pour l'organisation de répétitions de danses country les vendredis 23 janvier, 27 mars et 29 mai 2026	Association Pirouette (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit
26-0077	28/01/2026	Renouvellement d'adhésion de la Ville à une association - année 2026	Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (Paris)	Assemblées	D : 400,00€
26-0078	28/01/2026	Renouvellement d'adhésion de la Ville à une association - année 2026	Collectif Prouvènço (Grans)	Assemblées	D : 70,00€

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0079	28/01/2026	Renouvellement d'adhésion de la Ville à une association - année 2026	Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire (ANCGVM) (Paris)	Assemblées	D : 150,00€
26-0080	28/01/2026	Renouvellement d'adhésion de la Ville à une association - année 2026	Association Nationale des Elus des Territoires Touristique (Paris)	Assemblées	D : 3 566,00€
26-0081	29/01/2026	Prestation mensuelle de contrôle et d'entretien de la station de pompage et de traitement de l'eau potable de la villa Beauchamp à Arles pour l'année 2026	Société L'EAUFFENSIVE (05300 LARAGNE-MONTEGLIN)	Etudes et maintenance	D : 2 748,00€
26-0082	29/01/2026	Convention dans le cadre des actions de médiations menées par guide conférencier du 1er janvier au 31 décembre 2026	Jean-François DIMEGLIO (Arles)	Patrimoine	D : 4 840,00€
26-0083	29/01/2026	Vœux du Maire 2026 – Contrat de prestation de services relatif à la location de matériel et à la mise à disposition de personnel pour le bar à cocktails, dans le cadre de la cérémonie des vœux aux agents de la Ville, organisée à la salle des fêtes le 23 janvier 2026.	Armelle Schimicci (Arles)	Evènements	D : 650,00€
26-0084	29/01/2026	Vœux du Maire 2026 – Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle pour les répétitions et la représentation dans le cadre de la cérémonie des vœux aux agents de la Ville, organisée à la salle des fêtes le 23 janvier 2026	Association Viagem Samba (Arles)	Evènements	D : 300,00€
26-0085	29/01/2026	Vœux du Maire 23 janvier 2026 à la salle des fêtes – Contrat de prestation de services pour la sonorisation, l'éclairage et l'animation DJ	Association Music Passion Événement (Saint Gilles)	Evènements	D : 3 200,00€
26-0086	29/01/2026	Elections Municipales 2026 -Mise à disposition de locaux de l'école de Gimeaux à un candidat aux élections municipales le 17 janvier 2026	Jean-Michel Jalabert (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0087	29/01/2026	Elections Municipales 2026 -Mise à disposition de locaux de l'école Amédée Pichot à un candidat aux élections municipales le 15 janvier 2026	Jean-Michel Jalabert (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0088	29/01/2026	Mise à disposition de la salle des fêtes de Mas-Thibert à une association le 15 février 2026 pour l'organisation d'un loto	football club provençal (Mas Thibert)	Mas Thibert	Gratuit
26-0089	29/01/2026	Mise à disposition de la salle des fêtes de Mas-thibert à une association pour l'organisation d'un stage de fanfare les 7 et 8 février 2026	Association "La fanfare des beaux dimanches"	Mas Thibert	Gratuit
26-0090	29/01/2026	Mise à disposition de la salle du préau de Mas-Thibert pour la mise en place d'une salle d'attente, des consultations de puériculture et médicales de gynécologie 2026 via le bus PMI	Département des Bouches du Rhône (Marseille)	Mas Thibert	Gratuit
26-0091	29/01/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Saliers à une association pour l'organisation d'un loto le samedi 7 février 2026 de 8h00 à 23h00	Association ARLATENCO (Arles)	Le Sambuc	Gratuit
26-0092	02/02/2026	Mise à disposition de la salle G.Philipe à M.Jean-Michel JALABERT le 31 janvier 2026 dans le cadre de la campagne pour les élections municipales	Monsieur Jean-Michel Jalabert (Arles)	Raphèle	Gratuit
26-0093	03/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente du Sambuc le samedi 28 février 2026 pour l'organisation d'un anniversaire	Madame Océane Bouvier (Le Sambuc)	Le Sambuc	R : 76,00€
26-0094	12/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Saliers le dimanche 22 février 2026	Association Les mam's des écuries de Faustine (Arles)	Le Sambuc	Gratuit
26-0095	03/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud pour l'organisation d'un loto le samedi 7 février 2026	Association CACS (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0096	03/02/2026	Dans le cadre de la programmation du musée Réattu - prise en charge des frais de transport, des frais d'hébergement et paiement d'une prestation pour une artiste sonore	Julie Rousse (13006 Marseille)	Musée Réattu	D : 385,00€
26-0097	03/02/2026	Musée Réattu, exposition Annabel Aoun Blanco, "REVIENS" : fabrication de trois modules vidéo	Entreprise Julien Fajardo (Aubervilliers)	Musée Réattu	21 000,00 €
26-0098	03/02/2026	Exposition Réattu Réinventé : prises de vues et publication	Photographe François Deladerrière (Arles)	Musée Réattu	5 711,00 €
26-0099	04/02/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe pour une soirée carnaval le 13 février 2026	Association les Joyeux Lurons (Arles)	Raphèle	Gratuit
26-0100	04/02/2026	Mise à disposition de la salle G.Philipe le 19 février 2026 dans le cadre de la campagne pour les élections municipales	Mme Adeline PACHOUD - Mandataire financière de la liste Arles au cœur	Raphèle	Gratuit
26-0101	04/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Saliers, le dimanche 01 mars 2026 de 10h30 à 14h30, à "Arles au cœur" pour l'organisation d'une réunion publique dans le cadre des élections municipales 2026	Madame Adeline Pachoud (Arles)	Le Sambuc	Gratuit
26-0102	04/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente du Sambuc, le mardi 24 février 2026 de 18h00 à 22h00, à "Arles au cœur" pour l'organisation d'une réunion publique dans le cadre des élections municipales 2026	Madame Adeline Pachoud (Arles)	Le Sambuc	Gratuit
26-0103	05/02/2026	Mise à disposition de la salle Marie Blanc à Madame Carine Geniet, mandataire financier de la liste "JM Jalabert" pour une réunion publique dans le cadre de la campagne électorale municipale 2026	Plus proche d'Arles - mandataire financier Carine Geniet (Arles)	Moulès	Gratuit
26-0104	05/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Moulès à une association pour l'organisation de son assemblée générale le 30 janvier 2026	Association Le Corbillard (Raphèle)	Moulès	Gratuit
26-0105	05/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud pour l'organisation d'un concert avec les enfants des écoles maternelle et élémentaire le vendredi 30 janvier 2026	Conservatoire de musique du Pays d'Arles (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit
26-0106	05/02/2026	Location de la salle Gérard Philipe pour un regroupement familial dimanche 1 mars 2026	Monsieur Giangreco Sauveur (Raphèle)	Raphèle	R : 161,50€
26-0107	05/02/2026	Mise à disposition de la salle du Foyer François Bernard de Salin de Giraud pour l'organisation de l'Assemblée Générale le vendredi 13 février 2026 à partir de 18h 00	Association Les Chats'lin de Giraud (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit
26-0108	10/02/2026	Convention de mise à disposition de la salle marquée du stade des cités à pour l'organisation d'une réunion publique le 26 février 2026 dans le cadre des élections	Arles au Cœur - mandataire financier Adeline Pachoud (Arles)	Sports	Gratuit
26-0109		Arles se livre-Conventions tripartites de partenariat pour une rencontre littéraire suivie d'une séance de dédicaces le 22 février 2026	les poètes Dorothée Volut ( Artignosc sur Verdon) Milani Anna ( Montpellier) office de tourisme d'Arles	Culture	D : 370,22€
26-0110		Arles se livre - Conventions tripartites de partenariat pour une rencontre littéraire le 21 février 2026	Tsygan & Dezik (Paris, 10ème) Office du Tourisme d'Arles	Culture	D : 360,00€
26-0111		Arles se livre - Convention tripartite de partenariat pour l'animation de quatre ateliers sur la typographie les 21 et 22 février 2026	Association LE GRAAL (Arles) Office du tourisme	Culture	D : 1 000,00€
26-0112		Mise à disposition de la salle Henri comte à une association du 2 au 11 février 2026	Association Festival impulse (Arles)	Culture	Gratuit
26-0113		Contrat d'exposition pour l'exposition "Le Nu Masculin " dans la salle Henri Comte du 24 février au 9 mars 2026	Artiste Daniel Nassoy (Arles)	Culture	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0114		Arles se livre - Conventions tripartites de partenariat pour une rencontre littéraire le 21 février 2026	Autrices Laurain Hélène (Metz) Kunert Stéphanie (dite Wendy Delorme) (Lyon) Office de tourisme	Culture	D : 370,22€
26-0115		Arles se livre - Convention tripartite de partenariat pour l'animation de deux ateliers participatifs les 21 et 22 février 2026 et la confection et l'impression de 16 affiches.	Fabienne Yvert (Marseille) office du tourisme (Arles)	Culture	D : 1 540,00€
26-0116		Cotisation pour l'année 2026 à une association	Pôle Culture et Patrimoines (Arles)	Patrimoine	D : 300,00€
26-0117		Cotisation pour l'année 2026 à une association	Association Sites et Cités remarquables de France (Bordeaux)	Patrimoine	D : 1 350,05€
26-0118		Cotisation pour l'année 2026 à une association	Association Biens français Patrimoine Mondial (Tours)	Patrimoine	D : 2 145,00€
26-0119		Marché sans publicité ni mise en concurrence "fourniture livres non scolaires - tous les livres du secteur public : documentaires, littérature et fiction pour l'année 2026	Librairie Les Grandes Largeurs (Arles)	Médiathèque	35 000,00 €
26-0120		Marché sans publicité ni mise en concurrence "fourniture de livres non scolaires - livres pour adultes en langues étrangères" pour l'année 2026	Librairie ABRAKADABRA (Voiron)	Médiathèque	500,00 €
26-0121		Marché sans publicité ni mise en concurrence "Fournitures de livres non scolaires - fourniture de BD secteurs Adulte et Jeunesse - pour l'année 2026	S.A.S. LIBRAIRIE ARLES BD CASEMIRA (Arles)	Médiathèque	10 000,00 €
26-0122		Marché sans publicité ni mise en concurrence "fourniture livres non scolaires - livres en gros caractères et livres lus pour public malvoyant" pour l'année 2026	Société Book'in Diffusion (Verson)	Médiathèque	4 000,00 €
26-0123		Convention d'occupation temporaire du domaine public 31 Avenue Victor Hugo - ARLES	SCI David	Foncier et immobilier	R : 2.652,00€/an
26-0124		Convention d'occupation temporaire du domaine public - Boutique 2 "Espace Van Gogh"	Société Sarl Edsanje (Raphèle les Arles)	Foncier et immobilier	R : 545,36€/an
26-0125		Convention d'occupation temporaire du domaine public - 3 Rue Félix Rey / Espace Van Gogh ARLES	SAS MNC "le Bigouden" (Arles)	Foncier et immobilier	R : 1 496,00€/an
26-0126		Convention d'occupation temporaire du domaine public - Boutique 1 "Espace Van Gogh"	Société Sarl Edsanje (Raphèle les Arles)	Foncier et immobilier	R : 652,80€/an
26-0127		Convention d'occupation temporaire du domaine public - La Rotonde - ARLES	SCI La Rotonde n°5 (Arles)	Foncier et immobilier	R : 1 292,00€/an
26-0128		Avenant 1 à la convention de mise à disposition de locaux aux Alyscamps (Place d'York)	CCAS de la Ville d'Arles	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0129		Partenariat pour des enseignements artistiques au Lycée 2025/2026	Lycée L'Emperi (Salon-de-Provence)	Théâtre	Néant
26-0130		Reconduction de l'adhésion au Centre Français du Riz pour l'année 2026	Centre Français du Riz (Arles)	Assemblées	D : 153,00€
26-0131		Reconduction de l'adhésion à l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés	Association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés	Assemblées	D : 1 250,00€

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0132		Conventions tripartite de partenariat dans le cadre des projets d'éducation	Artistes Taieb Romain (Montreuil) et Abot Sébastien (Arles) et l'association festival du dessin (Arles)	Culture	D : 1 318,31 €
26-0133		Conventions tripartites de partenariat dans le cadre des projets d'éducation avec les artistes Gaël Sillère et Yoan Sorin et l'association festival du dessin	Artistes Gaël Sillère (Marseille) et Yoan Sorin (Arles) et l'association festival du dessin (Arles)	Culture	D : 1 255,54 €
26-0134		Convention tripartite de partenariat dans le cadre des projets d'éducation	Association festival du dessin (Arles) artistes Manuela Bachmann Bernasconi et Kiran Katara via Productions Associés ASBL (Suisse)	Culture	Gratuit
26-0135		Arles se livre - Convention tripartite de partenariat pour l'organisation de rencontres littéraires	Association ATLAS (Arles) office de tourisme (Arles)	Culture	D : 1 393,52€
26-0136		Convention tripartite de partenariat dans le cadre des projets d'éducation	Artiste Raphaël de Villers (Mœurs en Verdey) et l'association festival du dessin (Arles)	Culture	D : 662,30 €
26-0137		Convention tripartite de partenariat dans le cadre des projets d'éducation	Artiste Florence Grundeler (Arles) et l'association festival du dessin (Arles)	Culture	D : 627,77 €
26-0138		Convention tripartite de partenariat dans le cadre des projets d'éducation avec l'	Artiste Hartmann Saskia (Arles) et l'association festival du dessin (Arles)	Culture	D : 627,77 €
26-0139	09/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud pour l'organisation du nouvel an vietnamien et des 30 ans du club du samedi 21 au dimanche 22 février 2026	Association Taekwondo Club Thang Long (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit
26-0140	09/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud pour l'organisation d'un loto le dimanche 8 mars 2026	Association La Relève (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit
26-0141	09/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud pour l'organisation d'une réunion publique dans le cadre de la campagne des élections municipales le mardi 17 février 2026 à partir de 18 h 30	Arles au Cœur - mandataire financier Adeline Pachoud (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit
26-0142	09/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud pour l'organisation d'une réunion publique le dimanche 1er février 2026 à partir de 17 h 00	"Plus proche d'Arles !" JM Jalabert	Salin de Giraud	Gratuit
26-0143	09/02/2026	Mise à disposition de la salle Jean Vilar pour organiser la 2ème bourse de matériel de tir à l'arc le 7 mars 2026	Association le Rêve du Phénix (Arles)	Raphèle	Gratuit
26-0144	09/02/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe pour organiser un repas avec les adhérents le 18 avril 2026	Association Camargue Soleil (Arles)	Raphèle	Gratuit
26-0145	09/02/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe les 7 et 8 mars 2026 pour organiser une journée Récréa livres	Association Verte Plume Editions (Arles)	Raphèle	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0146	09/02/2026	Mise à disposition de la salle des fêtes de mas-thibert le 11 février 2026, pour y organiser une réunion publique dans le cadre des élections municipales de mars 2026.	Madame Adeline Pachoud, mandataire financier de la liste arles au cœur	Mas Thibert	Gratuit
26-0147	09/02/2026	Mise à disposition de la salle des fêtes de mas-thibert le 29 janvier 2026 pour y organiser une réunion publique dans le cadre des élections municipales de mars 2026	Monsieur Jean-Michel jalabert représenté par son mandataire Carine Geniet (Arles)	Mas Thibert	Gratuit
26-0148	09/02/2026	Mise à disposition de la salle Marie Blanc le 10 février 2026 pour une réunion publique dans le cadre de la campagne électorale municipale 2026.	Mandataire financier de la liste "ARLES AU CŒUR" Adeline Pachoud	Moulès	Gratuit
26-0149	09/02/2026	Convention de mise à disposition gratuite de la salle Marie Blanc pour des stages les 25/01 et 22/03/2026	Association ID DANSE (Arles)	Moulès	Gratuit
26-0150	10/02/2026	Renouvellement adhésion 2026	ICOM (Paris)	Musée Réattu	D : 460,00€
26-0151	10/02/2026	Prestation de cours de dessin sur modèle vivant	Stéphanie HUBER Philippe TESSARO (Arles)	Musée Réattu	D : 330,00€
26-0152	10/02/2026	Location de véhicule pour transport d'oeuvres d'art - complément décision 2025-1100	Rent A Car (Arles)	Musée Réattu	D : 378,17€
26-0153	10/02/2026	Tour de la Provence 2026 : ateliers d'animation de jeux surdimensionnés	La Brigade du Jeu (Fourques)	Sports	1 308,00 €
26-0154	10/02/2026	Convention pack tranquillité 3 ans pour la location bouteilles de chlore liquéfié des installations nautiques	Société GAZECHIM (Béziers)	Sports	2 926,80 €
26-0155	10/02/2026	Location de bouteilles de chlore gazeux pour 3 ans sur les installations nautiques	Société GAZECHIM (Béziers)	Sports	15 000,00 €
26-0156	10/02/2026	our de la Provence 2026 - Animations village	Société SPORT SEPT & CO (Pérignat)	Sports	1 800,00 €
26-0157	10/02/2026	Convention de mise à disposition du stade annexe du complexe Fournier à une association le 27 février 2026 pour l'organisation d'un tournoi caritatif inter-écoles	Association étudiante business school (Arles)	Sports	Gratuit
26-0158	10/02/2026	Convention de mise à disposition du gymnase A. Pichot à une association les 31 janvier et 8 février 2026 pour l'organisation de répétitions	Atelier Saugrenu (Arles)	Sports	Gratuit
26-0159	10/02/2026	Convention de mise à disposition du gymnase de Raphèle à une association le 30 mai 2026 pour l'organisation d'une journée sportive	Association des Parents d'élèves (APE) Louis Pergaud (Raphèle)	Sports	Gratuit
26-0160	10/02/2026	Intervention mise en eau et entretien d'un wc chimique - élections municipales des 15 et 22 mars 2026	Société SAUR SUD EST (Nîmes)	Population	D : 852,00€
26-0161	10/02/2026	Vœux du Maire 2026 – location d'un photobooth pour la cérémonie des vœux aux agents de la Ville, organisée à la salle des fêtes le 23 janvier 2026	SARL H ET D (SelfieBoothEvents) (Martigues)	Evènements	300,00 €
26-0162	10/02/2026	Vœux du Maire 23 janvier 2026 à la salle des fêtes – Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle de danseuses antillaises	Association Exotica Dance (Cap d'Ail)	Evènements	D : 1 500,00€
26-0163	10/02/2026	Désignation d'un avocat pour la sécurisation de l'attribution d'un bail commercial hôtelier	SCP CGCB et Associés, représentée par Me Guillaume Barnier (Montpellier)	Juridique	D : 4800,00€
26-0164	11/02/2026	Désignation d'un avocat pour un contentieux RH	Cabinet d'Avocats Bardou & de Faÿ (Paris)	Juridique	D : 504,00€

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0165	11/02/2026	Désignation d'un avocat pour un contentieux indemnitaire	SCP CGCB et Associés (Montpellier)	Juridique	D : 1 800,00€
26-0166	11/02/2026	Cotisation pour l'année 2026 à une association	Villes de France (Paris)	Assemblées	D : 5 776,65€
26-0167	11/02/2026	Renouvellement d'adhésion pour l'année 2026	ATD 13	Assemblées	D : 15 551,25€
26-0168	11/02/2026	Renouvellement de l'abonnement à la solution de prise en main à distance TeamViewer	Société TeamViewer (Allemagne)	DSI	D : 5 004,44€
26-0169	11/02/2026	Renouvellement du support de la solution VMware vSphere Standard	Société COM NETWORK (Aix en Provence)	DSI	6 863,76 €
26-0170	11/02/2026	Location de matériel scénique pour le spectacle " La tour de Constance" au théâtre municipal	Société « IDZIA » (Arles)	Théâtre	57,60 €
26-0171	11/02/2026	Location d'un instrument de musique pour le spectacle "La tour de Constance" au théâtre municipal	Société « SARL EGM Sud Musique » (Arles)	Théâtre	670,00 €
26-0172	11/02/2026	Désignation d'un avocat aux fins de représenter la Ville dans le contentieux initié par monsieur Farid MANSOURI devant le Tribunal administratif de Marseille	SCP CGCB et Associés, représentée par Me Philippe Gras (Montpellier)	Juridique	D : 3 000,00 €
26-0173	11/02/2026	Arles se livre - Conventions tripartites de partenariat pour animer des ateliers le 21 février 2026	Les doigts qui rêvent (Talent) L'office du Tourisme d'Arles	Culture	D : 510,56€
26-0174	11/02/2026	Arles se livre - Convention de résidence de création avec une auteure du 13 au 26 avril 2026	Valérie ROUZEAU (Nevers)	Culture	D : 1 929,75€
26-0175	11/02/2026	Attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux pour la concertation préalable à la création de la ZAC Van Gogh	Cabinet PM-AU et YURBAN (Puteaux)	Grands projets et planification territoriale	D : 12 360,00€ D : 5 400,00€
26-0176	11/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Cyprien Pilliol à l'attention du mandataire financier de Monsieur Patrick de Carolis, candidat de la liste Arles au Cœur pour une réunion publique vendredi 6 mars 2026	Madame Adeline Pachoud (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0177	11/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école primaire de Gimeaux à l'attention de Madame Adeline Pachoud, mandataire financier de Monsieur Patrick de Carolis, candidat de la liste Arles au Cœur pour une réunion publique lundi 25 février 2026	Madame Adeline Pachoud (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0178	11/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école maternelle Montmajour à l'attention de Madame Adeline Pachoud, mandataire financier de Monsieur Patrick de Carolis, candidat de la liste Arles au Cœur pour une réunion publique mercredi 16 février 2026	Madame Adeline Pachoud (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0179	11/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Henri Wallon à l'attention du mandataire financier de Monsieur Patrick de Carolis, candidat de la liste Arles au Cœur pour une réunion publique mercredi 4 mars 2026	Madame Adeline Pachoud (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0180	11/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Louis Aragon à l'attention de Madame Adeline Pachoud, mandataire financier de Monsieur Patrick de Carolis, candidat de la liste Arles au Cœur pour une réunion publique vendredi 27 février 2026	Madame Adeline Pachoud (Arles)	Ecoles	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0181	11/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Jules Vallès à l'attention de Madame Adeline Pachoud, mandataire financier de Monsieur Patrick de Carolis, candidat de la liste Arles au Cœur pour une réunion publique mardi 14 février 2026	Madame Adeline Pachoud (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0182	11/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école primaire d'Albaron à l'attention de Madame Adeline Pachoud, mandataire financier de Monsieur Patrick de Carolis, candidat de la liste Arles au Cœur pour une réunion publique dimanche 22 février 2026	Madame Adeline Pachoud (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0183	11/02/2026	Convention tripartite de partenariat dans le cadre des projets d'éducation	Roxane Govin (Arles) et l'association festival du dessin (Arles)	Culture	D : 627,77 €
26-0184	11/02/2026	Création d'une application de visite de l'Amphithéâtre d'Arles	Orphéo France (Paris, 11ème)	Patrimoine	D : 33 398,64€
26-0185	11/02/2026	Contrat d'utilisation Paybox, vente en ligne billetterie du théâtre municipal	Verifone Systems France (Boulogne Billancourt)	Théâtre	D : 450,00€
26-0186	11/02/2026	Vente de billets de spectacles programmés par Les théâtres - GIE ACTE et vente de billets de spectacles par le Théâtre municipal par GIE ACTE - avenant séance supplémentaire	GIE-ACTE - LES THEATRES (Marseille)	Théâtre	D : 1 266,00€
26-0187	11/02/2026	Location de matériel scénique pour le spectacle " On ne jouait pas à la pétanque dans le ghetto de Varsovie"	IDZIA (Arles)	Théâtre	D : 189,36€
26-0188	11/02/2026	Cession du spectacle "Je badine avec l'amour", programmé au Théâtre municipal le 28 avril 2026	Association Cliché (Le Mans)	Théâtre	D : 7 036,07€
26-0189	11/02/2026	Forfait 1000 SMS	Société FORUM SIRIUS (Saint-Germain-en-Laye)	Théâtre	D : 120,00€
26-0190	11/02/2026	Marché sans publicité ni mise en concurrence "fourniture de livres non scolaires - dans le secteur jeunesse tous les livres" pour l'année 2026	Librairie Actes Sud (Arles)	Médiathèque	
26-0191	11/02/2026	Convention de mise à disposition du gymnase de Raphèle pour l'organisation d'une bourse de matériels de tir à l'arc le 7 mars 2026	Rêve du Phénix	Sports	Gratuit
26-0192	11/02/2026	Mise à disposition de places de parkings comprises dans le lot 7000 de l'ensemble immobilier sis rue de la paix à Arles	CCAS de la Ville d'Arles	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0193	11/02/2026	Mise à disposition de la salle de chant de l'Espace Mistral à une association pour la pratique du chant - année 2026	Association Ensemble Vocal d'Arles (EVA) Arles	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0194	11/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'Espace Mistral à une association pour la pratique du chant choral - année 2026	Arles à l'association "Choeur Escandihado" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0195	11/02/2026	Mise à disposition de locaux de "l'Ancienne Poste" à une association pour le développement et la promotion de la culture du riz en Camargue	Arles à l'association "Confrérie du Riz".	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0196	11/02/2026	Mise à disposition de locaux situés Ecole Benoît - Frank	Comité d'Intérêts du quartier de Trinquetaille (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0197	11/02/2026	Avenant 1 à la convention de mise à disposition de la salle Jean Ponsat à Salin-de-Giraud à une association	Association "Chemin de l'Etre" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0198	11/02/2026	Bail commercial pour l'épicerie de Saliers	Monsieur Meynard Lesli (Arles)	Foncier et immobilier	D : 50 € TTC par mois, pour la période du 15 février au 14

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0199	11/02/2026	Renouvellement du bail commercial - commerce 6 - Espace Van Gogh - ARLES	SAS Fraicheur et délices (Arles)	Foncier et immobilier	R : 3 832,18€/an
26-0200	11/02/2026	Arles se livre - Contrat de cession de droit d'exploitation pour une lecture musicale le 21 février 2026	Cie MAB (Arles)	Culture	D : 1 200,00€
26-0201	11/02/2026	Arles se livre - Contrat de prestation pour une rencontre littéraire le 21 février 2026 à l'espace Van Gogh	Yann LINSART (Arles)	Culture	D : 153,75€
26-0202	11/02/2026	Arles se livre - Contrat de cession de droit d'exploitation d'une lecture musicale avec une association le 20 février 2026 à 20h à la médiathèque	Les Dinamots (Arles)	Culture	D : 2 200,00€
26-0203	11/02/2026	Arles se Livre - Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec une association pour un conte musical le 22 février 2026	Arthémusa (Arles)	Culture	D : 1 300,00€
26-0204	11/02/2026	Mise à disposition du Grand Amphithéâtre de l'Antenne Universitaire à une association le 24 janvier 2026 pour l'organisation d'une conférence	Association Les Amis de Saint - Trophime (Arles)	Enseignement supérieur	Gratuit
26-0205	11/02/2026	Mise à disposition du Grand Amphithéâtre de l'Antenne Universitaire à une association le 17 janvier 2026 pour l'organisation d'un concours de traduction littéraire	Association pour la Promotion de la Traduction Littéraire (ATLAS) (Arles)	Enseignement supérieur	Gratuit
26-0206	11/02/2026	Diagnostic visuel et solidité des gratins de l'amphithéâtre	SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE (Paris)	Etudes et maintenance	D : 3 042,00 €
26-0207	11/02/2026	Contrat assistance annuelle des logiciels AUTOCAD pour l'année 2026	Société LARREA (Montpellier)	Etudes et maintenance	D : 1200,00€
26-0208	11/02/2026	Contrat maintenance portail automatique Cimetière Raphèle les Arles	Société SODELEC (Graveson)	Etudes et maintenance	D : 740,52€
26-0209	11/02/2026	Contrat de maintenance pour le portail automatique du Cimetière Moulès	Société SODELEC (Graveson)	Etudes et maintenance	D : 522,72€
26-0210	12/02/2026	Mise à disposition de la maison du hameau de Gageron, le dimanche 15 février 2026 de 9h30 à 14h30 pour l'organisation d'une réunion publique dans le cadre des élections municipales 2026	Parti Communiste Français représenté par Jean- Frédéric Déjean (Arles)	Le Sambuc	Gratuit
26-0211	12/02/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe le 17 février pour une réunion publique dans le cadre de la campagne électorale	Parti Communiste Français, représentée par Frédéric Dejean (Arles)	Raphèle	Gratuit
26-0212	12/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente du Sambuc, le lundi 16 février 2026 pour l'organisation d'une réunion publique dans le cadre des élections municipales 2026	Parti Communiste Français représenté par Jean- Frédéric Déjean (Arles)	Le Sambuc	Gratuit
26-0213	16/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente du Sambuc à une association le dimanche 8 mars 2026 pour l'organisation d'un loto	Association "Les amis de l'école du Sambuc" (Sambuc)	Le Sambuc	Gratuit
26-0214	16/02/2026	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente de Moulès pour 2 lotos	Association La Bandido (Arles)	Moulès	Gratuit
26-0215	18/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Saliers le samedi 21 février 2026 pour l'organisation d'une réunion politique dans le cadre des élections municipales 2026	Parti communiste Français représenté par J F Dejean (Arles)	Le Sambuc	Gratuit
26-0216	18/02/2026	Mise à disposition de la salle des sociétés pour une assemblée générale le 2 mars 2026	ASL le Clos de Bellombre de Raphèle (Arles)	Raphèle	Gratuit
26-0217	18/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud pour l'organisation d'une soirée du Comité Social et Economique le vendredi 13 février 2026 à partir de 19 h 00	Association Essence Ciel (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0218	18/02/2026	Mise à disposition de la salle Jean Ponsat de Salin de Giraud pour l'organisation d'une rencontre avec les infirmier(es) libéraux(ales) de Salin de Giraud le lundi 9 mars 2026 à partir de 14 h 30	CCAS (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit
26-0219	19/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud à une association pour l'organisation d'une Assemblée Générale le mercredi 4 mars 2026	Association Plaisanciers Saliniers (Salin de Giraud)	Salin de Giraud	Gratuit
26-0220	19/02/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud pour l'organisation d'une réunion publique le lundi 9 mars 2026	Parti Communiste Français	Salin de Giraud	Gratuit
26-0221	23/02/2026	Rectification de la décision 2025_1218 : Prise en charge de l'hébergement de compagnies programmés au Théâtre municipal de janvier à avril 2026 : appellation du tiers	Hôtel Mercure-Atrium	Hôtel Mercure-Atrium	Néant
26-0222	23/02/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Phiipe à une association le 10 mars 2026 pour le carnaval des écoles Raphaële	Association Amicale des écoles Laïques de Raphaële	Raphèle	Gratuit
26-0223	24/02/2026	Mise à disposition de la salle des fêtes de Mas-Thibert à un candidat aux élections municipales pour y organiser une réunion publique le 25 février 2025 dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026	Monsieur Jean-Michel Jalabert (Arles)	Mas Thibert	Gratuit
26-0224	24/02/2026	Mise à disposition de la salle des fêtes de mas-thibert pour y organiser une réunion publique le 10 mars 2026 dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026	Parti communiste français représentée par monsieur jean-frédéric dejean, secrétaire de la section d'arles	Mas Thibert	Gratuit
26-0225	25/02/2026	Reconduction d'adhésion 2026 à une association	Union des Maires des Bouches-du-Rhône	Assemblées	D : 8 792,49€
26-0226	25/02/2026	Reconduction de l'adhésion à une association	Association des Communes Pastorales de la Région Sud- Provence-Alpes-Côte d'Azur	Assemblées	D : 500,00€
26-0227	25/02/2026	Reconduction de l'adhésion 2026 à une association	Union des Villes Taurines de France (Vic Fezensac)	Assemblées	D : 5 000,00€
26-0228	25/02/2026	Constitution partie civile et représentation de la Ville par un cabinet d'avocats	Cabinet CGCB	Juridique	D : 3 000,00€
26-0229	25/02/2026	Désignation de , Avocat, pour représenter la Ville dans le contentieux initié par la société BOUHDEL PROMOTION sollicitant en référé une expertise afin d'évaluer l'ensemble des préjudices subis du fait du retrait de son permis d'aménager du 19 juillet 2019	Me Sylvain PONTIER (Marseille)	Juridique	D : 2 040,00€
26-0230	25/02/2026	Intervention d'un architecte DPLG, Expert auprès des tribunaux, dans le cadre de la procédure de mise en sécurité de l'immeuble sis 14 ter impasse Gambetta 13200 Arles	Monsieur Didier BEAUFILS (Nîmes)	Juridique	D : 974,40 €
26-0231	25/02/2026	Mise à disposition du Foyer Jules Deveye à une association le dimanche 8 février 2026 pour l'organsation d'un goûter de la chandeleur	Comité local du 3ème âge (Mas Thibert)	Mas Thibert	Gratuit
26-0232	25/02/2026	Mise à disposition du foyer Jules Deveye à une association le 15 février 2026 pour l'organisation d'un loto en duplex	Association "football club provençal" (Mas Thibert)	Mas Thibert	Gratuit
26-0233	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Louis Aragon à l'attention de Monsieur Nicolas Koukas, candidat de la liste l'Union pour Arles pour une réunion publique lundi 23 février 2026	Parti Communiste Français, représentée par Frédéric Dejean (Arles)	Ecoles	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0234	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire du Mouleyrès à l'attention de Monsieur Nicolas Koukas, candidat de la liste l'Union pour Arles pour une réunion publique jeudi 19 février 2026	Parti Communiste Français, représentée par Frédéric Dejean (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0235	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Cyprien Pilliol à l'attention de Monsieur Nicolas Koukas, candidat de la liste l'Union pour Arles pour une réunion publique jeudi 12 février 2026	Parti Communiste Français, représentée par Frédéric Dejean (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0236	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Benoit-Frank du 16 au 19 février 2026 Projet pilote d'accueil inclusif fondé sur la valorisation du pouvoir d'agir des enfants...	Association K'Noé (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0237	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire des Alyscamps à l'attention de Madame Adeline Pachoud, mandataire financier de Monsieur Patrick de Carolis, candidat de la liste Arles au Cœur pour une réunion publique jeudi 5 mars 2026	Madame Adeline Pachoud (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0238	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Benoit-Frank à l'attention du mandataire financier de Monsieur Patrick de Carolis, candidat de la liste Arles au Cœur pour une réunion publique samedi 28 février 2026	Madame Adeline Pachoud (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0239	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Benoit-Frank à l'attention de Monsieur Nicolas Koukas, candidat de la liste l'Union pour Arles pour une réunion publique samedi 7 mars 2026	Parti Communiste Français, représentée par Frédéric Dejean (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0240	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école maternelle Jean Buon à l'attention de Monsieur Nicolas Koukas, candidat de la liste l'Union pour Arles pour une réunion publique vendredi 6 mars 2026	Parti Communiste Français, représentée par Frédéric Dejean (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0241	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Henri Wallon à l'attention de Monsieur Nicolas Koukas, candidat de la liste l'Union pour Arles pour une réunion publique jeudi 5 mars 2026	Parti Communiste Français, représentée par Frédéric Dejean (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0242	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Jules Vallès à l'attention de Monsieur Nicolas Koukas, candidat de la liste l'Union pour Arles pour une réunion publique mercredi 4 mars 2026	Parti Communiste Français, représentée par Frédéric Dejean (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0243	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école primaire Albaron à l'attention de Monsieur Nicolas Koukas, candidat de la liste l'Union pour Arles pour une réunion publique dimanche 1er mars 2026	Parti Communiste Français, représentée par Frédéric Dejean (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0244	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école maternelle le Cloître à l'attention de Monsieur Nicolas Koukas, candidat de la liste l'Union pour Arles pour une réunion publique vendredi 27 février 2026	Parti Communiste Français, représentée par Frédéric Dejean (Arles)	Ecoles	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0245	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école maternelle Montmajour à l'attention de Monsieur Nicolas Koukas, candidat de la liste l'Union pour Arles pour une réunion publique jeudi 26 février 2026	Parti Communiste Français, représentée par Frédéric Dejean (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0246	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école Alyscamps élémentaire à l'attention de Monsieur Nicolas Koukas, candidat de la liste l'Union pour Arles pour une réunion publique mercredi 25 février 2026	Parti Communiste Français, représentée par Frédéric Dejean (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0247	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école primaire Gimeaux à l'attention de Monsieur Nicolas Koukas, candidat de la liste l'Union pour Arles pour une réunion publique mardi 24 février 2026	Parti Communiste Français, représentée par Frédéric Dejean (Arles)	Ecoles	Gratuit
26-0248	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Henri Wallon pour une réunion publique samedi 28 février 2026	Monsieur Jean-Michel Jalabert	Ecoles	Gratuit
26-0249	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Emile Loubet pour une réunion publique jeudi 26 février 2026	Monsieur Jean-Michel Jalabert	Ecoles	Gratuit
26-0250	25/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Louis Aragon pour une réunion publique dimanche 22 février 2026	Monsieur Jean-Michel Jalabert	Ecoles	Gratuit
26-0251	26/02/2026	Location d'équipements son & lumière pour le spectacle " Le roi et l'oiseau" au théâtre municipal	Société TEXEN (Aix en Provence)	Théâtre	D : 1 428,34€
26-0252	26/02/2026	Location d'équipements lumière pour le spectacle " La leçon" au théâtre municipal du 4 au 6 mars 2026	Société « TEXEN » (Aix les Milles)	Théâtre	D : 1215,24
26-0253	26/02/2026	Maintenance annuelle préventive du système de sécurité incendie au théâtre municipal	Société SIA PACA Languedoc-Roussillon (Taverny)	Théâtre	D : 1 285,68€
26-0254	26/02/2026	Renouvellement maintenance licence Filemaker	Société HELIAQ	DSI	D : 1 170,00 € HT soit 1 404,00 € TTC
26-0255	26/02/2026	Contrat de maintenance du site Internet officiel de la Ville d'Arles	Société STRATIS (Toulon)	DSI	D : montant forfaitaire 2400 € TTC/an - Si maintenance
26-0256	26/02/2026	Exposition Annabel Aoun Blanco, prises de vues	Agence Caméléon (Hervé Hôte) (Arles)	Musée Réattu	D 1 560,00 €
26-0257	26/02/2026	Prise en charge de frais de déplacement, d'hébergement et rémunération d'une artiste	Christine Crozat	Musée Réattu	D : 416,95€
26-0258	25/02/2026	Remboursement frais de mission attaché de presse pour la promotion de l'exposition "Réattu Réinventé"	Pascal Scuotto, attaché de Presse	Musée Réattu	D : 501,33
26-0259	25/02/2026	Arles se livre-Contrat de location pour la location de tables du 20 au 23 février 2026	Société Loc'Caplan (St Martin de Crau)	Culture	D : 350,70 €
26-0260	25/02/2026	Arles se livre - Conventions tripartites de partenariat pour une rencontre littéraire collective.	Auteurs Vesperini Pierre, Fabio Fiori et l'Office de tourisme	Culture	D : 368,21€
26-0261	25/02/2026	Mise à disposition des salles sud et ouest de l'espace Van Gogh pour le festival Art at Home du 14 au 15 février 2026	Association Art scene (Arles)	Culture	Gratuit
26-0262	26/02/2026	Restauration de l'orgue de Sainte Trophime du 12 au 16 février 2026	Malvy Iéa (82340 Auvillar)	Patrimoine	D : 2 400,00€
26-0263	26/02/2026	Convention pour le constat d'état et le chiffrage de la restauration de six tableaux du 20 février au 15 avril 2026	Société Amoroso Waldeis (Villeneuve les Avignon)	Patrimoine	D : 2 160,00€

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0264	26/02/2026	Convention concernant le montage d'un teaser de 40 secondes	Hélios Films Production (Arles)	Patrimoine	D : 350,00€
26-0265	26/02/2026	Convention concernant la réalisation des documents de communication du service du patrimoine par une graphiste	Maryline Le Roy (13013 Marseille)	Patrimoine	D : 4 100,00€
26-0266	26/02/2026	Ateliers pour enfants sur le thème des étoiles, le 25 et le 28 février	Association Parpaïoun (Arles)	Médiathèque	D : 144,00€
26-0267	26/02/2026	marché sans publicité ni mise en concurrence pour la fourniture de livres non scolaires et livres du secteur Patrimoine : documentaires, littérature et fiction concernant l'histoire, le patrimoine et la culture provençale arlésienne" pour l'année 2026	Librairie De Natura Rerum (Arles)	Médiathèque	D : 4 500,00€
26-0268	26/02/2026	Convention de partenariat pour l'accompagnement de victimes d'infractions pénales	Association de Prévention et de Réinsertion Sociale (APERS) (Aix en Provence)	DGA éducation, vie sociale, relations à l'usager	Montant escompté : En fonction du nombre : 1 à 8 personnes : 650 € - 9 à 20 personnes : 1200 € - 21 à 30
26-0269	25/02/2026	Convention de mise à disposition de la salle marquée du stade des cités le 28 février 2026 pour l'organisation d'une assemblée générale	CIQ de Monplaisir (Arles)	Sports	Gratuit
26-0270	25/02/2026	Convention de mise à disposition du gymnase V. Angelin le 2 mars, du 5 au 9 mars, du 17 au 19 mars 2026 pour l'organisation des élections municipales et communautaires	Sous préfecture d'Arles	Sports	Gratuit
26-0271	25/02/2026	Adhésion cotisation	ANDES	Sports	D : 1 023,00€
26-0272	25/02/2026	Convention de mise à disposition du gymnase A.Pichot les 14 et 15 février 2026 à l'occasion de la 9ème édition du festival "les suds, en hiver"	Association Les Suds (Arles)	Sports	Gratuit
26-0273	25/02/2026	Maintenance disconnecteur - piscine Berthier	Société « MADIS PROVENCE » (13640 La Roque d'Anthéron)	Sports	D : 1 701,60€
26-0274	25/02/2026	Animation village d'arrivée du Tour de la Provence - H et D Selfiebooth-events	SB-Événements Pictures (Martigues)	Sports	D : 300,00€
26-0275	25/02/2026	Animation micro Tour de la Provence	Mika Music Production (13310 Saint Martin de Crau)	Sports	D : 3 320,00€
26-0276	25/02/2026	Animation village d'arrivée Tour de la Provence	Association Cap Loisirs Animation Culture (Arles)	Sports	D : 600,00€
26-0277	25/02/2026	Convention de mise à disposition de la salle marquée du stade des cités le 2 mars 2026 pour l'organisation d'une réunion publique dans le cadre des élections municipales 2026	Parti communiste Français représenté par J F Dejean (Arles)	Sports	Gratuit
26-0278	25/02/2026	Animation village d'arrivée Tour de la Provence	Association Martingale (Arles)	Sports	D : 530,00€
26-0279	25/02/2026	Tour de la Provence 2026 - ateliers	Société TANDEM PROD (Donnezac)	Sports	4 131,59 €
26-0280	25/02/2026	Renouvellement Convention ECOPASS 1 an Air Liquide oxygène médicamenteux	Société AIR LIQUIDE SANTE France (Nantes)	Sports	D : 1 629,76€
26-0281	26/02/2026	Prestation pour l'élaboration d'une paëlla lors de la fête taurine de Barriol	Marc Léal (Arles)	DGA éducation, vie sociale, relations à l'usager	D : 500,00€
26-0282	26/02/2026	Mise à disposition du Grand Amphithéâtre de l'Antenne Universitaire le dimanche 29 mars 2026.	Association les Amis du vieil d'Arles (Arles)	Enseignement supérieur	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0283	26/02/2026	Mise à disposition du grand amphithéâtre de l'Antenne Universitaire le samedi 07 février 2026.	Association Les Amis de Saint - Trophime (Arles)	Enseignement supérieur	Gratuit
26-0284	26/02/2026	Location de verres à l'occasion de la cérémonie des voeux à la population et aux corps constitués	Maison Blanc (Arles)	Protocole	1 170,42 €
26-0285	26/02/2026	Voeux de Monsieur le Maire et du Conseil Municipal à la population et aux corps constitués le jeudi 22 janvier 2026	Société « Etienne Curron Samal'Yan Production » (Avignon)	Protocole	388,00 €
26-0286	26/02/2026	Convention d'occupation du domaine public au 4 Boulevard des Lices Arles	SAS Camargue Voyages - Prêt à Partir (Beaucaire)	Foncier et immobilier	R : 680€ TTC / TRIMESTRE 2720€ TTC ANNUEL
26-0287	26/02/2026	Autorisation de la cession du droit au bail de deux fonds de commerce exploités à ARLES (13200), Espace Van Gogh, 5 et 6 place Félix Rey	Monsieur Joël CANTONA (Sanary sur Mer)	Foncier et immobilier	Néant
26-0288	26/02/2026	Bail Civil pour la mise à disposition des bureaux au sein de l'École Amédée Pichot pour l'Inspection Académique	Direction Régionale des Finances Publiques (Marseille)	Foncier et immobilier	R : 1 019€ TTC ANNUEL SOIT 2754.75 € TTC / TRIMESTRE
26-0289	26/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'Espace Mistral à Arles	Association "L'Etoile de l'Avenir" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0290	26/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'Espace Mistral à Arles	Association "Lou Velout d'Arle" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0291	26/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'Espace Mistral à Arles	Association "Voce" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0292	26/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'Espace Mistral à Arles	Association des Photographes du pays d'Arles" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0293	26/02/2026	Mise à disposition du studio de danse Jean-Marie Gombert de l'Espace Mistral à Arles	Association "Les Suds à Arles" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0294	26/02/2026	Mise à disposition du studio n° 4 du Pôle Santé de Salin-de-Giraud (13129)	Madame Lena Clévenot (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0295	26/02/2026	Mise à disposition ponctuelle de la salle de réunion de la Maison publique de quartier de Trinquetaille	Association " Boîte à Chanson" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0296	26/02/2026	Mise à disposition de locaux situés rue Balze à Arles	Association "La Kabine - Centre de l'Image" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0297	26/02/2026	Mise à disposition de l'Espace Taurin de Sonnailler à Arles	Association "Ecole des Raseteurs d'Arles" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0298	26/02/2026	Avenant 1 à la convention de mise à disposition de la salle polyvalente de Saliers	Association "Les Aînés de Camargue" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0299	26/02/2026	Avenant 1 à la convention de mise à disposition de la salle polyvalente de Gageron	Comité du Hameau de Gageron (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0300	26/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'Ancienne Poste à Arles	Association "Péplum" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0301	26/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'Espace Mistral à Arles	Association "Reneissènço" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0302	26/02/2026	Mission de controle technique des ascenseurs et de l'alarme incendie de l'immeuble Quiqueran de Beaujeu	Société DEKRA *(Marseille)	Etudes et maintenance	D : 1 596,00€
26-0303	26/02/2026	Mission de vérifications techniques sécurité suite aux travaux de mise en conformité incendie réalisés au Musée Réattu	Société Dekra (Limoges)	Etudes et maintenance	D : 4 260,00€

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0304	26/02/2026	PSP2 - changement de câble de l'ascenseur	Société KONE (Nice)	Etudes et maintenance	D : 7 839,34€
26-0305	26/02/2026	Vérification annuelle de l'installation de protection contre la foudre à la piscine Guy Berthier	société BCM FOPUDRE (59500 Douai)	Etudes et maintenance	D : 460,80€
26-0306	26/02/2026	Formation utilisateur Micro sésame pour 3 agents du service étude de travaux les 10-11/02/2026 à Aix	Société HIRSCH SECURE (Aix en Provence)	Formation et Prévention	D : 5 355,72€
26-0307	26/02/2026	Formation "prévention de la sécurité routière e milieu scolaire" pour les agents de la police municipale les 22-23 et 27/01/2026	FORMATIC (Arles)	Formation et Prévention	D : 3 024,00€
26-0308	26/02/2026	Formation "Gestion des carrières dans la fonction publique territoriale" les 05-06 mars 2026 à la DRH pour les agents de la DRH	Organisme de formation GERESO (Le Mans)	Formation et Prévention	D : 4 104,00€
26-0309	26/02/2026	Formation CAEPMNS du 16 au 18/02/2026 pour Loïc GROSFILS	Société CREPS PACA (Aix en Provence)	Formation et Prévention	D : 315,00€
26-0310	27/02/2026	Mise à disposition de locaux de l'école Benoît - Frank à Arles	Association "K'NOé" (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
26-0311	27/02/2026	Stage de création photographique au Musée Réattu les 15, 16 et 17 avril 2026	Artiste Suzanne Hetzel (Le Bousquet d'Orb)	Musée Réattu	D : 1 700,00 €
26-0312	02/03/2026	Ateliers oralité pour les élèves de 3ème en vue de la préparation de l'épreuve orale du Diplôme Nation du Brevet des collèges	Catherine Krajewski (Arles)	Ecoles	D : 600,00€
26-0313	02/03/2026	Conférence à la médiathèque sur Marie-Antoinette le 27 février 2026	Charles-Eloi Vial (Paris)	Médiathèque	D : 200,00€
26-0314	02/03/2026	Contrat d'entretien 2026-2029 de l'aire de lavage du garage municipal - Formule "Maintain"	Société Karcher (Bonneuil sur Mame)	Parc automobile	D : 1 538,40 €
26-0315	02/03/2026	Souscription d'une licence CANVA du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027	Société CANVA Pty (Australie)	Communication	D : 139,90 €
26-0316	02/03/2026	Convention de prestation de service au centre de loisir de salin de Giraud le 19 février 2026 pour l'animation "journée jeux en bois, jeux de société et jeux de construction"	Société "Brigade du jeu" (Fourques)	Animation	D : 415,20€
26-0317	02/03/2026	Yoga pour enfants	Société Nouris'son Cœur (Vedène)	Animation	D : 115,00€
26-0318	02/03/2026	Cession du spectacle "Le Roi et L'Oiseau", programmé au Théâtre municipal le 10 mars 2026	Compagnie (1)PROMPTU (Aix en Provence)	Théâtre	D : 10 965,56 €
26-0319	02/03/2026	Cession du spectacle "La Leçon", programmé au Théâtre municipal les 5 et 6 mars 2026	Théâtre National (Marseille)	Théâtre	D : 13 009,84 €
26-0320	02/03/2026	Contrat de location pour la location d'un système de détection d'intrusion du 26 février au 8 avril 2026	Société Delt'Alarm (Arles)	Culture	D : 540,00 €
26-0321	02/03/2026	Contrat de prestation d'éducation artistique et culturelle pour un atelier "écriture d'un conte urbain" avec l'artiste Aïssa Mallouk - année scolaire 2025-2026	Compagnie MAB (Arles)	Culture	D : 2 000,00 €
26-0322	02/03/2026	Contrat de prestation d'éducation artistique et culturelle avec une association pour des ateliers de création d'un documentaire avec les élèves de l'école Louis Aragon	Association Anodine (Arles)	Culture	D : 3 000,00 €
26-0323	02/03/2026	Contrat de prestation d'éducation artistique et culturelle avec une association pour l'animation de l'atelier "Mémoires vives" avec les élèves de l'école Carletti de Mas Thibert	Association Anodine (Arles)	Culture	D : 1 700,00 €
26-0324	03/03/2026	Renouvellement adhésion à une association pour l'année 2026	Association ICOMOS (Paris)	Patrimoine	D : 1 591,00 €

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0325	03/03/2026	Convention de prestations pour le nettoyage, reconditionnement et transport d'une vingtaine de palettes de lapidaires	l'atelier Jean-Loup Bouvier (Les Angles)	Patrimoine	D : 5 625,12 €
26-0326	03/03/2026	Convention de prestations pour la restauration d'une dalle et d'un buste roman, transport inclus pour son exposition au Cloître Sainte Trophime.	l'atelier Jean-Loup Bouvier (Les Angles)	Patrimoine	D : 12 548,12 €
26-0327	02/03/2026	Location de matériel scénique pour le spectacle "Un barrage contre le pacifique" du 5 au 9 février 2026	IDZIA (Arles)	Théâtre	D : 84,40€
26-0328	06/03/2026	Retrait d'un compte à terme de 280 000 € du budget annexe de stationnement hors voirie de la ville d'Arles	Trésor Public	Finances	D : 450,00 €
26-0329	10/03/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud pour l'organisation d'un loto le dimanche 29 mars 2026 à partir de 15 h 00	Association ESSG (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit
26-0330	10/03/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud à "Plus proche d'Arles !" pour l'organisation d'une réunion publique dans le cadre des élections municipales le jeudi 5 mars 2026 à partir de 18 h 00	Jean-Michel Jalabert (Arles)	Salin de Giraud	Gratuit
26-0331	10/03/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philippe pour organiser un carnaval le 31 mars 2026	Association Li Felen de Rafélo (Arles)	Raphèle	Gratuit
26-0332	10/03/2026	Mise à disposition de la salle Jean Vilar pour organiser le vide commodes d'Arlésiennes les 28 & 29 mars 2026	Association Raphèle en Provence	Raphèle	Gratuit
26-0333	10/03/2026	Mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente "Marie Blanc" de Moulès pour l'organisation d'une journée sur le thème "les plantes du foin de Crau, médicinales et culinaires".	Association Eau Top Crau	Moulès	Gratuit
26-0334	10/03/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Saliers le lundi 23 Février 2026 à "Au plus proche d'Arles" pour l'organisation d'une réunion publique dans le cadre des élections municipales 2026	Jean-Michel Jalabert (Arles)	Sambuc	Gratuit
26-0335	12/03/2026	Mise à disposition de la salle des fêtes de mas-thibert à jecilla regad, candidate aux élections municipales arles 2026 pour y organiser sa réunion publique dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, le 12 mars 2026.	Madame Jecilla Regad (Arles)	Mas Thibert	Gratuit
26-0336	12/03/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente Marie Blanc en vue d'organiser un regroupement familial le samedi 14 mars 2026	Monsieur Mengual (Moulès)	Moulès	R : 205,00€
26-0337	12/03/2026	Mise à disposition de la salle Marie Blanc pour une réunion publique dans le cadre de la campagne électorale municipale 2026	Madame Carine Geniet, mandataire financier de la liste "Plus proche d'Arles"	Moulès	Gratuit
26-0338	12/03/2026	Mise à disposition à titre gratuit de la salle Marie Blanc pour une réunion publique dans le cadre de la campagne électorale municipale de 2026	Secrétaire de la section d'Arles du Parti Communiste Français, représenté par Jean-Frédéric Déjean	Moulès	Gratuit
26-0339	12/03/2026	Protocole transactionnel	Madame Nadia Chafaa (Soissons)	Juridique	D : 1 600,00€
26-0340	12/03/2026	Intervention d'un architecte DPLG, Expert auprès des tribunaux, dans le cadre de la procédure de mise en sécurité de l'immeuble sis 22 rue Frédéric Mistral 13200 arles	Monsieur Didier BEAUFILS (Nîmes)	Juridique	D : 1 303,20€
26-0341	12/03/2026	Intervention d'un architecte DPLG, Expert auprès des tribunaux, dans le cadre de la procédure de mise en sécurité de l'immeuble sis 4 rue de Craponne 13200 Arles	Didier Beaufiles (Nîmes)	Juridique	D : 1 303,20€

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0342	12/03/2026	Convention de mise à disposition du boulo-drome Daillan le 22 avril 2026 pour l'organisation d'un tournoi de pétanque	Arlis (Arles)	Sports	Gratuit
26-0343	12/03/2026	Convention de mise à disposition du stade des Cités le 18 avril 2026 pour l'organisation d'une chasse aux oeufs	Secours Populaire du Pays d'Arles	Sports	Gratuit
26-0344	12/03/2026	Convention de mise à disposition du gymnase de Raphèle les 28 et 29 mars 2026 pour l'organisation d'un vide-commodes	Association Raphèle en Provence (Arles)	Sports	Gratuit
26-0345	12/03/2026	Convention de mise à disposition de la salle marquée du stade des cités à Plus proche d'Arles le 9 mars 2026 pour l'organisation d'une réunion publique	Jean-Michel Jalabert (Arles)	Sports	Gratuit
26-0346	12/03/2026	Mise à disposition de locaux de l'école primaire le Sambuc pour une réunion publique vendredi 6 mars 2026	Monsieur Jean-Michel Jalabert, candidat de la liste Plus proche d'Arles ! Parce qu'aimer Arles, c'est agir pour vous,	Ecoles	Gratuit
26-0347	12/03/2026	Mise à disposition de locaux de l'école maternelle Montmajour pour une réunion publique samedi 7 mars 2026	Monsieur Jean-Michel Jalabert, candidat de la liste Plus proche d'Arles ! Parce qu'aimer Arles, c'est agir pour vous	Ecoles	Gratuit
26-0348	12/03/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Benoit-Frank pour une réunion publique lundi 2 mars 2026	Monsieur Jean-Michel Jalabert, candidat de la liste Plus proche d'Arles ! Parce qu'aimer Arles, c'est agir pour vous,	Ecoles	Gratuit
26-0349	12/03/2026	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Jules Vallès pour une réunion publique dimanche 1er mars 2026	Monsieur Jean-Michel Jalabert, candidat de la liste Plus proche d'Arles ! Parce qu'aimer Arles, c'est agir pour vous,	Ecoles	Gratuit
26-0350	12/03/2026	THÉÂTRE-ANTIQUÉ 2026 - Contrat de prestation de services conclu pour le montage et le démontage du pont lumière du théâtre antique d'Arles les 24 et 25 février 2026	SAS DUSHOW (Roissy en France)	Evènements	D : 5 784,00 €
26-0351	12/03/2026	Carnaval 2026 - Prise en charge des frais de restauration des artistes de l'association Caramantran le 1er mars 2026	SARL LE MALARTE (Arles)	Evènements	D: 544,00 €
26-0352	12/03/2026	Théâtre antique 2026 - Vérification générale périodique, entretien et réparations des palans du pont lumière du théâtre antique	Société Accès Scène (Signes)	Evènements	D : 1 084,99€
26-0353	12/03/2026	Théâtre antique 2026 – Vérification périodique de la structure n° T45.2014.049 au Théâtre antique, le 13 avril 2026	SAS Contrôles Evenementiels Structures (Paris)	Evènements	D : 442,86 €
26-0354	12/03/2026	Carnaval 2026 - Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle théâtral de marionnettes géantes en déambulation dans le centre ville le 1er mars 2026	Association Le Caramantran (Carpentras)	Evènements	D : 8 602,47 €
26-0355	12/03/2026	Attribution du marché de prestation de mini séjours citoyenneté & environnement pour l'été 2026	l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public 48 (Mende)	Animation	D : 39 120,00 €
26-0356	16/03/2026	Campagne HPV et méningocoque - Contrat de fournitures et livraison des vaccins	Pfister France (Paris)	Hygiène et Santé	D : 1 901,10€
26-0357	16/03/2026	Contrat vaccins et campagne papillomavirus	MSD France (Puteaux)	Hygiène et santé	D : 6 330,20€
26-0358	16/03/2026	Campagne de depigeonnisation année 2026	Société Provence Effarouchement (La Barben)	Service Communal d'Hygiène et de la Santé	D : 19 200,00€

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0359	16/03/2026	Mise à disposition du Théâtre municipal pour les représentations du spectacle "Si j'étais une fille"	Collège Ampère (Arles)	Théâtre	D : 500 euros TTC Collège Ampère et 1 250.38 euros TTC Ville d'Arles
26-0360	16/03/2026	Convention dans le cadre des actions de médiations menées par une guide conférencière du 1er janvier au 31 décembre 2026.	Elodie MASSE (Châteaurenard)	Patrimoine	D : 3 740,00€
26-0361	16/03/2026	Arles se livre-Avenant 1 à la convention tripartite	Association ATLAS (Arles) et Office de Tourisme (Arles)	Culture	D : 1 393,52€
26-0362	16/03/2026	Arles se livre - Prise en charge de l'hébergement de l'autrice Valérie Rouzeau en résidence d'écriture du 13 au 16 avril 2026	Mia Casa (Arles)	Culture	D : 898,95€
26-0363	16/03/2026	Arles se livre - Convention tripartite de partenariat pour deux rencontres littéraires le 20 février 2026	Emmanuelle Salasc (07510 Cros de Géorand) et l'office du tourisme (Arles)	Culture	D : 311,40 €
26-0364	16/03/2026	Arles se livre-Convention tripartite de partenariat pour l'animation d'un atelier "Carte postale au naturel" le 22 février 2026.	Caroline Saparart (84120 Beaumont de Pertuis) et l'office du tourisme	Culture	D : 350,00€
26-0365	16/03/2026	Mise à disposition du Grand Amphithéâtre de l'Antenne Universitaire le jeudi 19 mars 2026	Association Université Populaire et Citoyenne du Pays d'Arles	Enseignement supérieur	Gratuit
26-0366	16/03/2026	Arles se livre - Conventions tripartites de partenariat pour une rencontre littéraire le 22 février 2026.	Marie Charrel (Paris) et Laurine Roux (Châteauevieux) et l'office du tourisme	Culture	D : 370,22€
26-0367	16/03/2026	Mise à disposition de la salle sud 1er étage du 06 au 8 mars 2026 pour la journée de la Femme	Association CIDFF (Centre d'Information, des Droits des Femmes et de la Famille) (Arles)	Culture	Gratuit
26-0368	16/03/2026	Mise à disposition de la chapelle des Trinitaires pour la remise des "prix lycéens concours de traduction littéraire" du 20 au 22 mars 2026	Association ATLAS (Arles)	Culture	Gratuit
26-0369	16/03/2026	Mise à disposition de la salle Van Gogh ouest pour une exposition en 2026	Association Siqueiros (Arles)	Culture	Gratuit
26-0370	16/03/2026	Mise à disposition de la salle du service des publics de Sainte-Luce	Association Arles en Prémices (Arles)	Musée Réattu	Gratuit
26-0371	16/03/2026	Convention de prestation de services pour l'organisation d'une table ronde "décrochage et absentéisme scolaire en lien avec les écrans et réseaux sociaux"	SASU Horizon Prévention	DGA éducation, vie sociale, relations à l'utilisateur	D : 200,00€
26-0372	16/03/2026	CCVE : Convention tripartite Ecole des Parents / Ecole Amédée Pichot / Ville pour des "Café des parents"	Ecole des Parents et des Educateurs EPE13 (Marseille) et l'école Amédée Pichot (Arles)	DGA éducation, vie sociale, relations à l'utilisateur	160 € de l'heure
26-0373	16/03/2026	Conférence sur la Chapelle de la Charité le 12 mars 2026 à la médiathèque	Sophie Piot	Médiathèque	D : 200,00€
26-0374	16/03/2026	Contrat de blanchisserie des vêtements de travail	Société Les Abeilles Arles Grand Sud (Arles)	Nettoyement et espaces verts	D : 10 000,00€
26-0375	16/03/2026	Festival du dessin 2026 - Convention de mise à disposition de salles d'exposition	Association Festival du Dessin (Arles)	Evènements	Gratuit
26-0376	16/03/2026	Carnaval 2026 - Contrat de prestation de services relatif à l'animation DJ et à la sonorisation, sur la place de la mairie le 1er mars 2026	MIKA MUSIC (Saint Martin de Crau)	Evènements	D : 900,00 €
26-0377	16/03/2026	Carnaval 2026 - Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle pour des déambulations et ateliers de maquillages le 1er mars 2026	Association la Compagnie les Panathénées (Arles)	Evènements	D : 1 200,00 €

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
26-0378	16/03/2026	Mise à disposition du Grand Amphithéâtre de l'Antenne Universitaire le samedi 07 mars 2026	Association Les Amis de Saint-Trophime (Arles)	Enseignement supérieur	Gratuit
26-0379	16/03/2026	Maintenance du logiciel LAPI du 01 juillet 2025 au 30 juin 2026	Société SOGETREL (Issy Les Moulineaux)	Police Municipale	D : 47 650,98€
26-0380	16/03/2026	Contrat de maintenance des portes sectionnelles et rideaux métalliques du Centre Technique Municipal	Société FERMETURES INDUSTRIELLES (Pélissanne)	Etudes et maintenance	D : 2 172,00€
26-0381	16/03/2026	Contrat cadre Mission de Délégué à la Protection des Données (DPO)	Société RTO (Parignargues)	DSI	D : 7200,00 € Ht soit 8640,00 € TTC
26-0382	16/03/2026	Contrat de prestation pour la stérilisation des chats errants 2026	Ecole du Chat du Pays d'Arles (Arles)	Service Communal d'Hygiène et de la Santé	D : 3 000,00€
26-0383	16/03/2026	Mise à disposition de locaux de l'Espace Mistral à Arles	Association "Les Amis du Vieil Arles (AVA)"	Foncier et Immobilier	Gratuit
26-0384	16/03/2026	Mise à disposition de la salle polyvalente de Saliers	"Secours Catholique Aix Arles" (Aix en Provence)	Foncier et Immobilier	Gratuit
26-0385	16/03/2026	Mise à disposition de locaux de l'ancienne mairie annexe du Sambuc à Arles	Association "Les Sambucopains" (Arles)	Foncier et Immobilier	Gratuit
26-0386	16/03/2026	Avenant 1 à la convention de mise à disposition de locaux de Raphèle-lès-Arles	Comité d'Intérêt de Village Raphèle Avenir	Foncier et Immobilier	Gratuit
26-0387	16/03/2026	Mise à disposition de locaux de l'Espace Mistral à Arles	Association "Escolo Mistralenco d'Arle"	Foncier et Immobilier	Gratuit
26-0388	17/03/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour organiser la Fête du Printemps le 10 avril 2026.	Amicale des écoles Laïques de Raphèle (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
26-0389	17/03/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour organiser le Marché aux fleurs les 25 et 26 avril 2026	CIV Raphèle avenir (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
26-0390	17/03/2026	Mise à disposition de la salle G.Philipe le 4 mars 2026 dans le cadre de la campagne pour les élections municipales	Jean-Michel Jalabert (Arles)	Raphèle	Gratuit
26-0391	19/03/2026	Location de la salle Gérard Philipe pour un regroupement familial le 2 mai 2026	Maie-Pierre JOSSE	Raphèle	D : 161,50€
26-0392	19/03/2026	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour organiser une soirée blind test le 28 mars 2026	Les Joyeux Lurons (Raphèle)	Raphèle	Gratuit

**MARCHES PUBLICS ET AVENANTS NOTIFIES**

**Période du 18 novembre 2025 au 16 mars 2026**

SPA1	25.051	RHD AVOCATS  TERRITOIRES AVOCATS	Prestations juridiques, de conseil, d'assistance, d'information et de formation (4 lots) Lot 2 : Droit Administratif Général	25/11/25	SANS	6 500,00	/
SPA1	25.052	CABINET LANDOT & ASSOCIES  GUMET & ASSOCIES	Prestations juridiques, de conseil, d'assistance, d'information et de formation (4 lots) Lot 3 : Droit de l'Urbanisme, droit de l'Environnement, droit Immobilier Public	25/11/25	SANS	13 000,00	/
SPA1	25.053	Groupement Julien Bosquet/ Bruno Mounier/ Anne Margaux Halpern  RHD AVOCATS	Prestations juridiques, de conseil, d'assistance, d'information et de formation (4 lots) Lot 4 : Droit de la Commande Publique	25/11/25	SANS	6 500,00	/
SM	25.055	F24 France	Serveur d'alerte téléphonique avec interface cartographique pour la Ville d'Arles.	25/11/25	2 000,00	48 000,00	/
FM	25.056	ERGOSANTE PACA	GC Ville / CCAS Fourniture, livraison de mobiliers et matériels ergonomiques spécialisés et prestations associées (3 lots) Lot 1 - Sièges, mobiliers de bureau et petits équipements ergonomiques spécialisés	30/1/26	SANS	Ville d'Arles : 80 000 CCAS : 35 000	/

FM	25.057	EQUILIBRE	GC Ville / CCAS Fourniture, livraison de mobiliers et matériels ergonomiques spécialisés et prestations associées (3 lots) Lot 2 - Matériels informatiques ergonomiques spécialisés	2/2/26	SANS	Ville d'Arles : 50 000 CCAS :25 000	/
FM	25.058	ERGOSANTE PACA	GC Ville / CCAS Fourniture, livraison de mobiliers et matériels ergonomiques spécialisés et prestations associées (3 lots) Lot 3 - Matériels et mobiliers ergonomiques spécialisés petite enfance	31/1/26	SANS	Ville d'Arles : 20 000 CCAS : 35 000	/
FM	25.059	SYSCO France	GC Ville d'Arles et d'Avignon Fourniture et livraison de produits alimentaires surgelés (2 lots) Lot 1 - Produits surgelés hors produits halieutiques	2/12/25	SANS	Ville Arles : 750 000 Ville Avignon : 500 000	/
FM	25.060	PASSION FROID GROUPE POMONA	GC Ville d'Arles et d'Avignon Fourniture et livraison de produits alimentaires surgelés (2 lots) Lot 2 - Produits halieutiques surgelés	2/12/25	SANS	Ville Arles : 300 000 Ville Avignon : 300 000	/

SM	25.061	UP COOP	GC Ville / CCAS / EPACSA Fourniture, gestion et livraison de titres restaurant papier ou dématérialisés	18/12/25	SANS	Ville d'Arles: 200 000 titres CCAS: 30 000 titres EPACSA: 2 750 titres	/
SPA1	25.062	SMACL Assurances	Prestations de services d'assurance protection fonctionnelle	26/12/25	/	/	Prime annuelle HT 9522
TM	25.063	ACCABAT LOPEZ & Cie	Aménagement d'une voie verte (Alyscamps-Pont Van Gogh) (5 lots) Lot 1 - Dépose des rails et traverses	14/1/26	/	/	74 357,50
TM	25.064	BUESA TP	Aménagement d'une voie verte (Alyscamps-Pont Van Gogh) (5 lots) Lot 2 - Démolition du Pont Bigot	13/1/26	/	/	93 117,00
TM	25.065	Groupement CITEOS - SANTERNE CAMARGUE S.A.S.U/ BRAJA- VESIGNE S.A./ GUINTOLI ENTREPRISE S.A.S.	Aménagement d'une voie verte (Alyscamps-Pont Van Gogh) (5 lots) Lot 3 - Réseaux secs	13/1/26	/	/	714 552,00
TM	25.066	Groupement BRAJA- VESIGNE SA/ GUINTOLI SAS	Aménagement d'une voie verte (Alyscamps-Pont Van Gogh) (5 lots) Lot 4 - Voirie et réseaux humide	14/1/26	/	/	2 429 144,00

TM	25.067	GENERAL ENVIRONNEMENT	Aménagement d'une voie verte (Alyscamps-Pont Van Gogh) (5 lots) Lot 5 - Espaces verts et mobiliers	13/1/26	/	/	566 879,20
SM	25.068	TRANSDEV ARLES	GC Ville /EPACSA Prestations de transports (3 lots) Lot 1: Transports circuits réguliers	10/12/25	SANS	Ville : 250 000 EPACSA : 10 000	/
SM	25.069	TRANSDEV ARLES	GC Ville /EPACSA Prestations de transports (3 lots) Lot 2: Transports tranches kilométriques inférieures à 200 Km	10/12/25	SANS	Ville : 250 000 EPACSA : 50 000	/
SM	25.070	TRANSDEV ARLES	GC Ville /EPACSA Prestations de transports (3 lots) Lot 3 Transports tranches kilométriques supérieures à 200 Km	10/12/25	SANS	Ville : 100 000 EPACSA : 50 000	/
SPA1	25.071	VOYAGES SEEMORE	Réservation,fourniture de titres de transport dans le cadre de déplacements professionnels et prestations associées	22/1/26	5 000,00	42 000,00	/
	Affaire 25S0013	PASSIONFROID POMONA	GC Ville Arles / Ville Avignon Fourniture et livraison de produits laitiers et ovoproduits (2 lots) Lot 1: Produits laitiers	29/8/25	SANS	Arles : 520 000 Avignon : 560 000	
	Affaire 25S0013	PASSIONFROID POMONA	GC Ville Arles / Ville Avignon Fourniture et livraison de produits laitiers et ovoproduits (2 lots) Lot 2: Ovoproduits	29/8/25	SANS	Arles : 100 000 Avignon : 120 000	

**AVENANTS**

SM	22.068	SMACL ASSURANCES SA	Marché de services d'assurances - Lot 1 : Assurance dommages aux biens - Avenant n°3	9/1/26	/	/	/
SPA1	22.051	ADIAG SAS	Réalisation de diagnostics immobiliers - Avenant n°2	31/10/25	/	/	/
TPA1	25.030	TANZI SAS	Rénovation de l'aile sud immeuble « Bourse du Travail » (9 lots). - Lot 1 Démolition-Gros Œuvre Avenant n°2	6/2/26	/	/	/
TPA1	25.034	Menuiserie CORREZE SAS	Rénovation de l'aile sud immeuble « Bourse du Travail » (9 lots). - Lot 5 Menuiseries extérieures bois Avenant n°1	6/2/26	/	/	/
TPA1	25.035	Gpt CVI /Rhônes Electric SAS	Rénovation de l'aile sud immeuble « Bourse du Travail » (9 lots). - Lot 6 Electricité -chauffage Avenant n°1	6/2/26	/	/	/
TPA1	25.036	SOCHAM TECHNI SUD SERVICES SAS	Rénovation de l'aile sud immeuble « Bourse du Travail » (9 lots). - Lot 7 Plomberie -Sanitaire Avenant n°2	6/2/26	/	/	/
TPA1	25.038	Gpt SOCAS /BC Peinture	Rénovation de l'aile sud immeuble « Bourse du Travail » (9 lots). - Lot 9 Peinture Avenant n°1	12/1/26	/	/	/
FM	18.049	ENGIE ENERGIE SERVICES	Exploitation des installations de chauffage - Avenant n°8	5/12/25	/	/	/
DSP	2023.055	LUDI ARLES ORGANISATION SAS	Concession de service public pour l'organisation de spectacles taurins et traditionnels dans les arènes d'Arles 2024-2028 - Avenant n°2	12/1/26	/	/	/

FMSP	24.005	FLOWBIRD SAS	Maintenance, centralisation, fourniture et pose d'horodateurs - Avenant n°1	17/2/26	/	/	/
------	--------	--------------	---	---------	---	---	---

